

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985**

et

**RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5B (A/41/5/Add.2)



NATIONS UNIES

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5B (A/41/5/Add.2)



NATIONS UNIES

New York, 1986

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
SIGLES	v
LETTRE D'ENVOI	vi
PREMIERE PARTIE : FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE	
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1985	2
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	5
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	32
IV. COMMENTAIRES DU DIRECTEUR GENERAL DU FISE SUR LES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	33
V. ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1985	37
Etat I. Etat comparatif des recettes et des dépenses de l'exercice terminé le 31 décembre 1985	38
Etat II. Etat comparatif de l'actif et du passif et situation financière au 31 décembre 1985	39
Etat III. Etat de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985	40
Etat IV. Engagements de 1985 (récapitulation de l'état V)	41
Etat V. Coopération au titre des programmes. Etat des engagements, des dépenses et des soldes inutilisés des engagements à imputer sur la masse commune des ressources, les fonds supplémentaires et les fonds d'affectation spéciale provenant d'organismes des Nations Unies pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985	42
Etat VI. Etat des prévisions de dépenses et de recettes, des engagements de dépenses et des soldes inutilisés au titre du budget de l'exercice biennal 1984-1985	46
NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS	48
Tableaux relatifs aux états financiers	51
Tableau 1. Contributions reçues ou annoncées pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985	51
Tableau 2. Autres recettes : chiffres pour 1985 et chiffres correspondants de 1984	54
Tableau 3. Disponibilités au 31 décembre 1985	55

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Tableau 4. Contributions à la masse commune des ressources et aux fonds supplémentaires à recevoir au 31 décembre 1985 pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs	56
Tableau 5. Sommes à recevoir, avances et dépôts : chiffres pour 1985 et chiffres correspondants de 1984	58
Tableau 6. Stocks : chiffres pour 1985 et chiffres correspondants de 1984	60
Tableau 7. Etat des contributions annoncées ou versées d'avance pour des exercices ultérieurs au 31 décembre 1985	61
Tableau 8. Sommes à payer et autres engagements non réglés : chiffres pour 1985 et chiffres correspondants de 1984	62
Tableau 9. Fonds d'affectation spéciale pour les achats et services remboursables (récapitulation des opérations de 1985)	63
Tableau 10. Immobilisations au 31 décembre 1985	66
VI. RECAPITULATION DE PRINCIPES COMPTABLES IMPORTANTS	67
ANNEXES A LA PREMIERE PARTIE	
I. Renseignements statistiques et autres	70
II. Définition de certains termes employés dans le rapport	77
DEUXIEME PARTIE : OPERATION CARTES DE VOEUX	
AVANT-PROPOS	84
I. RAPPORT FINANCIER DE LA CAMPAGNE DE 1984	85
Etat I. Etat comparatif des recettes et des dépenses de la campagne terminée le 30 avril 1985	87
Etat II. Etat comparatif de l'actif et du passif au 30 avril 1985 ..	89
Etat III. Comparaison entre les prévisions du plan de travail pour 1984 et les résultats effectivement obtenus au cours de la campagne terminée le 30 avril 1985	90
NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS	92
Tableau Recettes brutes provenant des ventes de tous les produits en 1984, nombre de cartes vendues et chiffres comparatifs pour 1983 (par régions et principaux pays de vente)	96
II. RECAPITULATION DE PRINCIPES COMPTABLES IMPORTANTS	98

SIGLES

CEE	Communauté économique européenne
FADES	Fonds arabe de développement économique et social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le 30 juin 1986

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, y compris l'opération Cartes de vœux, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985, états qui ont été présentés par le Directeur général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe auxdits états.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité sur les comptes susmentionnés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général des comptes
du Ghana et Président du Comité
des commissaires aux comptes de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) R. T. NELSON

Monsieur le Président de l'Assemblée
générale des Nations Unies
New York, N.Y.

PREMIERE PARTIE

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

Introduction

1. Le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) présente ci-après le rapport financier annuel sur les comptes du FISE pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985, qui comporte six états et 10 tableaux.

2. Le système financier du FISE est décrit dans le document intitulé "Exposé général des politiques, de l'organisation et des méthodes de travail du FISE" (E/ICEF/670/Rev.3). En outre, dans le plan à moyen terme pour la période 1985-1989 (E/ICEF/1986/3), les chiffres effectifs de 1985 sont comparés avec ceux prévus pour cette même année et les projections financières pour les exercices à venir sont indiquées. Le rapport financier donne des détails sur les résultats financiers des activités du FISE pour l'exercice 1985. Les faits saillants font l'objet d'observations dans les paragraphes ci-après.

Recettes

3. Le montant total des recettes du FISE en 1985 était de 375 millions de dollars. Presque tous les gouvernements, tant des pays développés que des pays en développement, ont contribué au FISE en 1985. Sur ce montant, 249 millions de dollars étaient destinés à la masse commune des ressources et 126 millions aux fonds supplémentaires (dont 48 millions au titre de la situation d'urgence en Afrique). Conformément à la tradition établie, 74 p. 100 de ces recettes (276 millions de dollars) provenaient de gouvernements et d'organisations intergouvernementales, 18 p. 100 (67 millions de dollars) de sources privées, grâce à des campagnes d'appels de fonds, de la vente de cartes de vœux et de dons individuels, 1 p. 100 (4 millions de dollars) d'organismes des Nations Unies et 7 p. 100 (28 millions de dollars) de sources diverses.

Dépenses

4. En 1985, les dépenses du FISE se sont élevées à 390 millions de dollars. Ces dépenses se ventilaient comme suit : 163 millions de dollars pour les fournitures et le matériel, 116 millions de dollars pour l'assistance fournie sous d'autres formes, telles que les subventions pour la formation, les dépenses relatives au personnel engagé au titre de projets et les dépenses locales, et 66 millions de dollars au titre de l'appui aux programmes. Le solde (45 millions de dollars) était constitué par les dépenses des services administratifs. Après déduction des contributions des gouvernements au titre des dépenses budgétaires locales, des contributions du personnel et d'autres recettes inscrites au budget, le montant net des dépenses d'appui aux programmes au niveau local était de 53 millions de dollars, et celui des dépenses des services administratifs, de 38 millions de dollars.

Dons en nature

5. En 1985, des dons en nature, évalués par les donateurs à 20 millions de dollars, ont été reçus pour des projets par l'intermédiaire du FISE. Ces dons ne figurent pas dans les comptes du FISE, bien que ce soient ses services administratifs qui s'en occupent.

Fonds d'affectation spéciale

6. Les fonds d'affectation spéciale qui ne nécessitent pas l'approbation d'engagements par le Conseil d'administration du FISE n'ont pas été comptabilisés dans les rubriques "Recettes" et "Dépenses". Il s'agit essentiellement de fonds destinés à financer les biens et services achetés et fournis, contre remboursement, par le FISE pour le compte de gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. En 1985, les contributions versées ou annoncées au FISE au titre de ces fonds d'affectation spéciale s'élevaient à 30 millions de dollars. Les dépenses et engagements de dépenses imputés sur ces fonds se sont chiffrés à 28 millions de dollars.

Réserve de liquidités

7. Le FISE ne dispose pas d'une réserve officielle et n'a pas le droit d'emprunter. Il a donc besoin d'une réserve de liquidités pour couvrir des déséquilibres temporaires des mouvements de trésorerie en cours d'exercice, ainsi que pour absorber les différences négatives entre les prévisions et le montant annuel effectif des recettes destinées à la masse commune des ressources et des dépenses qui lui sont imputées. La politique du FISE consiste à maintenir, dans les limites de la prudence, le solde en espèces de la masse commune des ressources à son niveau le plus bas et à utiliser au maximum les ressources disponibles. Il est également possible d'utiliser 50 p. 100 du solde en espèces des fonds supplémentaires pour garantir, à titre temporaire et en cas de besoin, les liquidités de la masse commune des ressources tant que les modifications nécessaires n'ont pas été apportées à la planification. A la fin de 1985, sur le montant total des disponibilités (111 millions de dollars), 50 millions de dollars représentaient la réserve de liquidités du FISE constituée par des fonds de la masse commune des ressources (8 millions de dollars) et par la moitié du solde des fonds supplémentaires (42 millions de dollars).

8. Le montant total des disponibilités (111 millions de dollars), y compris le solde inutilisé des fonds d'affectation spéciale, était placé dans de grandes banques dans la plupart des pays où le FISE exerce des activités. Sur ce montant, 94 millions de dollars étaient placés dans des comptes de dépôt à terme portant intérêt et 17 millions de dollars dans des comptes courants bancaires, dont beaucoup étaient aussi porteurs d'intérêt. Le montant total des liquidités du FISE comprenait 9 millions de dollars en monnaies qui ne pouvaient être utilisées que pour effectuer des achats et pour d'autres dépenses dans le pays donateur. Ce solde est à peu près égal à celui des années précédentes. Des montants relativement importants en monnaies non convertibles ont été acceptés de pays en développement pour financer l'achat de vaccins et de médicaments essentiels. Ces contributions en monnaies non convertibles sont acceptées dans une mesure limitée et seulement si le FISE a la possibilité de les utiliser à court terme. Il n'y a donc pas lieu de craindre que ces avoirs s'accumulent au-delà des possibilités d'utilisation.

Engagements au titre des programmes

9. En 1985, le Conseil d'administration a approuvé de nouveaux engagements d'un montant total de 452 millions de dollars pour des programmes en faveur de l'enfance exécutés dans 110 pays avec lesquels le FISE coopère, ainsi que des projets régionaux et interrégionaux. Sur ce total, les engagements à prélever sur la masse commune des ressources représentaient 303 millions de dollars et les engagements au titre de projets que le Conseil a "notés" comme méritant d'être appuyés et qui ont

été financés par des annonces de contributions à des fonds supplémentaires faites en 1985, représentaient 149 millions de dollars.

Perspectives pour 1986 et pour les années à venir

10. En novembre 1985, à la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, 90 gouvernements ont fait pour 1986 des annonces de contributions à la masse commune des ressources du FISE, représentant un montant total de 139 millions de dollars. De nombreux pays, tant industrialisés qu'en développement, ont annoncé pour 1986 des augmentations de leurs contributions en monnaie nationale par rapport à 1985. On sait par expérience que les gouvernements annonceront des contributions supplémentaires dans les mois à venir, ce qui portera les annonces de contributions à la masse commune des ressources du FISE pour 1986 à 215 millions de dollars (chiffre estimatif).

11. Si l'on tient compte des contributions attendues de sources non gouvernementales, des recettes de l'opération Cartes de vœux et des fonds supplémentaires, les recettes totales pour 1986 atteignent 399 millions de dollars, d'après les projections. Pour la période 1986-1989, on suppose que la croissance nominale annuelle des recettes sera de 5 p. 100; les dépenses devraient augmenter à peu près au même rythme que les recettes. Le solde en espèces de la masse commune des ressources augmentera pour atteindre en 1989 un montant équivalant à un mois de dépenses. Il est prévu que le solde en espèces des fonds supplémentaires augmentera légèrement. On suppose donc que la situation de trésorerie permettra de faire face aux besoins financiers du FISE dans les années à venir.

Le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance,

(Signé) James P. GRANT

II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), y compris l'opération Cartes de vœux, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985.
2. Cette vérification a été effectuée conformément à l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, et conformément aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les comptes ont été vérifiés au siège du FISE et de l'opération Cartes de vœux à New York, à Genève, à Copenhague et dans les bureaux extérieurs en Inde et aux Philippines.
3. Au cours de l'exercice considéré, le Comité des commissaires aux comptes a continué, comme à l'accoutumée, à faire état des résultats de vérifications particulières et à envoyer à l'Administration des lettres de gestion contenant des observations et des recommandations détaillées. Cette pratique s'est révélée utile pour maintenir un dialogue permanent avec l'Administration.
4. Les aspects les plus importants des opérations de vérification pour l'exercice écoulé sont présentés ci-après. Nous en avons discuté avec l'Administration, dont les réactions sont indiquées s'il y a lieu.

Résumé des conclusions

5. Notre examen a révélé que l'Administration n'a pas demandé de crédits supplémentaires pour l'achat de matériel informatique dans les montants estimatifs révisés présentés à la session d'avril 1985 du Conseil d'administration, alors qu'elle aurait pu le faire, mais qu'elle a décidé d'opérer des virements de crédits à partir d'autres rubriques budgétaires pour couvrir les dépenses supplémentaires. Nous avons également constaté que le coût du matériel informatique n'a pas été intégralement porté au compte "immobilisations" mais a été inscrit à divers autres comptes (engagements de dépenses de 1984 et 1985, dépenses courantes, charges payées d'avance, sommes à payer et comptes des programmes). En outre, contrairement à la politique établie consistant à étaler sur plusieurs années le coût des immobilisations, presque tous les achats en question ont été payés la même année.
6. Deux bâtiments supplémentaires à usage de bureaux ont été achetés durant l'année pour un montant de 424 367 dollars, bien qu'aucun crédit n'ait été prévu à cette fin, ni dans le projet de budget pour 1984-1985 ni dans les montants estimatifs révisés.
7. Des dépenses au titre des services de consultants, de l'achat de locaux et de matériel et des frais d'entretien, des frais de voyage, du coût du personnel temporaire et des heures supplémentaires ont été autorisées et imputées sur les réserves budgétaires d'un montant de 3,8 millions de dollars que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait recommandé au Conseil d'administration de constituer, l'Administration ayant indiqué que ces réserves devaient servir à couvrir les effets probables des fluctuations de change

ainsi que des ajustements imprévus et rétroactifs des barèmes des traitements locaux.

8. En analysant les engagements non liquidés, nous avons constaté que la plus grande partie des soldes datant de 1983 qui ont été virés au compte "sommes à payer" à la fin de 1984 ne constituent pas des engagements valables parce qu'ils ont été maintenus en compte au-delà de la période prescrite dans les articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier de l'ONU, que sur ce solde, un montant de 342 005 dollars n'a fait l'objet d'aucune écriture pendant 12 mois, et que des versements effectués pour liquider certains de ces soldes correspondaient à des bons de commande qui n'avaient été émis qu'en 1984 et 1985.

9. Contrairement aux dispositions de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1962, le FISE a autorisé le remboursement des frais de voyage de certains représentants à la session de 1985 du Conseil d'administration.

10. En examinant les dépenses engagées au titre des programmes, nous avons constaté qu'un montant de 1,7 million de dollars dépensé en 1984-1985 aux fins de la production du rapport sur la situation des enfants dans le monde, pour laquelle des crédits d'un montant de 1,2 million de dollars avaient été prévus au budget ordinaire, a été porté au compte des engagements à imputer sur la masse commune des ressources au titre du Fonds interrégional pour la préparation des programmes. Si les dépenses en question avaient été dûment imputées au budget ordinaire, les économies budgétaires pour l'exercice biennal 1984-1985 ne se seraient chiffrees qu'à 6,4 millions de dollars, au lieu de 8,1 millions de dollars.

11. Les crédits alloués au titre des allocations-logement dans 24 bureaux extérieurs ont été dépassés lorsque des dépenses ont été engagées pour des montants nettement supérieurs aux prévisions budgétaires. Dans un cas extrême, des dépenses ont été engagées pour un montant six fois supérieur aux prévisions. Nous avons également noté que dans 13 cas, des dépenses ont été engagées sans qu'il y ait de demande approuvée du bureau extérieur, et que des dépenses qui ne répondaient pas à la définition des allocations-logement ont été imputées au compte correspondant.

12. En vérifiant les primes de rapatriement et versement à la cessation de service, nous avons constaté que des paiements avaient été effectués sans que les fonctionnaires aient fourni la preuve qu'ils avaient changé de résidence, que des erreurs avaient été commises dans le calcul de l'avance de 80 p. 100 et que des montants supérieurs à ceux qui leur étaient dus avaient été versés à certains fonctionnaires au moment de leur départ.

13. En vérifiant les comptes des bureaux extérieurs, nous avons constaté que le remboursement des frais de voyage en classe affaires avait été autorisé à l'occasion du congé dans les foyers et des voyages effectués au titre de l'indemnité pour frais d'études et que des indemnités journalières de subsistance d'un montant supérieur à celui fixé par la Commission de la fonction publique internationale avaient été versées.

14. Durant l'année, le FISE a conclu avec trois anciens fonctionnaires des contrats de louage de services prévoyant des émoluments supérieurs au plafond de 12 000 dollars fixé dans la résolution 37/237 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1982 (sect. VIII, par. 3).

15. En évaluant les procédures utilisées pour regrouper les comptes du FISE et ceux de l'opération Cartes de vœux en 1985, nous avons constaté un certain nombre d'erreurs dans les ajustements reportés dans les états et tableaux financiers de 1985. Nous avons également constaté que des ajustements qui ne figuraient pas dans les livres des comptes ont été apportés directement aux états et tableaux financiers.
16. Nous avons relevé un certain nombre d'erreurs dans la réévaluation de certains éléments d'actif et de passif en fin d'exercice, y compris des comptes bancaires courants, qui auraient dû être réévalués automatiquement par ordinateur.
17. Nous avons également noté que le rapprochement des comptes de stocks avec ceux de l'UNIPAC avait été effectué sans que toutes les pièces justificatives voulues soient fournies et avons relevé des erreurs lors de l'analyse du compte des fournitures non réglées nécessaires à la reconstitution des stocks.
18. En outre, nous avons noté des incohérences dans le traitement des escomptes de caisse et des soldes débiteurs anormaux pour les obligations non réglées.
19. Dans un bureau extérieur, notre vérification a révélé que le système de comptabilité interne utilise un système de classement des comptes incompatible avec le système utilisé au Siège. De ce fait, les opérations ayant leur origine dans d'autres bureaux pouvaient difficilement être reportées dans les comptes du bureau visé, lesquels ne pouvaient pas être rapprochés des comptes du Siège.
20. Notre examen des contrôles informatiques généraux au Siège a révélé que l'exploitation du système de contrôle était assurée par le groupe chargé de la conception du système, qu'il n'existait pas de plan d'intervention formel et que les procédures de sauvegarde étaient inadéquates.
21. Notre examen des opérations de l'UNIPAC à Copenhague a révélé que des frais de transport avaient été payés à tort pour des marchandises achetées selon des modalités de livraison c.a.f. ou c.f., et que dans certains cas, des règlements ont été effectués sur la base de factures pro forma et non de la facture finale du fournisseur. Nous avons évalué un certain nombre d'applications informatiques et avons constaté qu'en raison d'erreurs dans les spécifications et dans la logique des programmes, la comptabilisation des stocks, du fret et des écarts de coût était incorrecte et que la valeur des commandes emballées se situait entre 100 p. 100 et 148,15 p. 100 du coût matériel standard. Cette valeur, qui devrait être égale à 116,6 p. 100 du coût matériel standard, est utilisée pour facturer des marchandises fournies au titre des programmes de pays du FISE ou achetées contre remboursement. Le système de numérotation automatisé de documents tels que les bons de commande, les récipissés d'entrepôt et les ordres d'expédition a été jugé défectueux dans la mesure où il y avait des trous dans la numérotation. Le plan visant à réviser le système comptable de l'UNIPAC pour qu'il soit compatible avec le système de classement des comptes du Siège n'a pas encore été mis en oeuvre.
22. Notre vérification des comptes de l'opération Cartes de vœux nous a permis de constater les principaux faits ci-après :
 - a) Le système du grand livre général ne permet de comptabiliser les opérations que sur la base de taux de change fixes prévus au budget environ six mois avant le début de la campagne et non sur la base des taux de change effectifs, ce qui donne des résultats financiers irréalistes, en particulier en période de fluctuations importantes des taux de change;

b) Des contrôles comptables inadéquats - le fait que des comptes ne soient pas ajustés, que des retards importants interviennent dans la comptabilisation des opérations, que certaines opérations soient antidatées et que des procédures irrégulières de clôture des comptes aux dates d'établissement des rapports financiers - ont réduit la fiabilité des trois comptes les plus importants de l'opération Cartes de voeux, concernant les sommes à recevoir des dépositaires, les stocks et les sommes à payer;

c) Les redevances provenant de la vente de timbres représentant le drapeau des Etats Membres au cours des campagnes 1980 à 1984, d'un montant de 569 168 dollars, ont seulement été comptabilisées durant la campagne 1984;

d) Notre analyse financière des opérations a révélé qu'au cours de la campagne 1984 les commissions et les dépenses administratives directes dans trois marchés régionaux auraient pu être réduites de 1,4 million de dollars si le plafond prévu pour ces dépenses, à savoir 25 p. 100 des rentrées brutes provenant des ventes, avait été respecté;

e) Notre analyse du rapport entre les ventes de cartes et le nombre total de cartes produites a fait apparaître que, globalement, ce rapport était pratiquement de un pour deux;

f) Notre examen des efforts d'informatisation des activités de l'opération Cartes de voeux à New York a clairement fait apparaître que ces efforts et les ressources correspondantes auraient pu être mieux gérés.

Immobilisations

Matériel informatique

Virements de crédits d'une rubrique budgétaire à l'autre

23. A sa session d'avril 1985, le Conseil d'administration a approuvé l'acquisition de matériel informatique à concurrence de 2 227 900 dollars au titre des montants révisés pour 1984-1985 et de 1 537 700 dollars au titre du budget de 1986-1987, soit un montant total de 3 765 600 dollars réparti sur quatre ans. Comme la valeur du matériel acheté en 1984 atteignait 1 395 500 dollars, les crédits disponibles pour 1985, 1986 et 1987 ne s'élevaient plus qu'à 2 370 100 dollars et, pour la seule année 1985, à 832 400 dollars.

24. Le 10 juin 1985, une instruction comptable a été publiée; on pouvait y lire, entre autres choses, que le Comité chargé de l'examen du budget avait autorisé l'achat de matériel informatique, conformément à une liste globale préétablie pour 1985, 1986 et 1987, dont le coût total de 5 millions de dollars devait être amorti à partir de 1985 en cinq annuités représentant chacune 20 p. 100 du prix du matériel. Autrement dit, deux mois à peine après la session de 1985 au cours de laquelle le Conseil d'administration avait approuvé les montants estimatifs révisés pour 1984-1985 et le budget de l'exercice 1986-1987, le FISE, par l'intermédiaire du Comité chargé de l'examen du budget, a décidé de fixer, pour le même objet de dépense et la même période de trois ans, un plafond supérieur de 2,6 millions de dollars au montant des crédits ouverts qui ont donc été plus que doublés.

25. En examinant les transactions effectuées en 1985, nous avons constaté que l'allocation de crédit était de 1 million de dollars, mais que le montant total des engagements afférents à l'achat de matériel informatique s'est élevé

à 1,2 million de dollars. Ce dépassement a été couvert grâce à un virement de 243 074 dollars provenant de la réserve non affectée et d'économies réalisées à d'autres rubriques budgétaires.

26. Nous avons indiqué à l'Administration que, tout en reconnaissant qu'elle était habilitée à virer des fonds d'une rubrique budgétaire à l'autre à l'intérieur de chaque catégorie de dépenses, nous étions fermement convaincus que cette autorisation visait à lui donner la marge de manoeuvre nécessaire pour faire face aux besoins qu'elle ne pouvait normalement pas prévoir lorsqu'elle élaborait ou révisait le budget. Or, le programme d'informatisation du FISE a été établi avant que les montants estimatifs révisés pour 1984-1985 ne soient présentés au Conseil d'administration et approuvés par lui en 1985, ce qui signifie que ces dépenses supplémentaires auraient dû y figurer.

27. Dans sa réponse, l'Administration a de nouveau fait valoir qu'elle était autorisée à virer des fonds d'une catégorie de dépenses à l'autre et, à l'intérieur de chaque catégorie, d'une rubrique à l'autre.

Imputations incorrectes

28. Il ressort de l'état des immobilisations que le prix d'achat total du matériel informatique s'est élevé à 1 029 945 dollars, dont 1 013 521 dollars ont été amortis, la fraction non amortie n'étant donc que 16 424 dollars. On nous a informés que cela était conforme à la politique du FISE qui est de capitaliser le coût du matériel informatique et de l'amortir en cinq ans. Une vérification plus approfondie a révélé que le montant total des bons de commande de matériel informatique émis en 1985 atteignait 1 733 765 dollars, dont 1 390 472 dollars ont été payés au cours de l'année. L'instruction comptable pertinente stipulait que pour ce matériel les bons de commande ne devaient pas être considérés comme des engagements de dépenses. C'est le montant total de l'allocation de crédit pour l'année considérée qui devait être considéré comme un engagement, les paiements étant enregistrés dans le compte d'immobilisations approprié. Or, nous avons constaté que les décaissements effectués pour l'achat de matériel informatique n'avaient pas tous été portés dans ce compte. Ils ont été imputés tantôt aux engagements de dépenses de 1984 et de 1985, tantôt à un compte de charges afférent à l'exercice budgétaire en cours, tantôt à un compte de charges payées d'avance, au compte général "Sommes à payer" ou au compte de différents programmes.

29. Nous avons émis des réserves sur les procédures budgétaires et comptables suivies pour l'achat de matériel informatique et recommandé au FISE de les revoir afin de s'assurer que le coût total du matériel dont l'acquisition est prévue au cours de l'exercice budgétaire figure bien dans le projet de budget pour l'exercice en question et que les états financiers et leurs annexes reflètent bien la totalité des dépenses.

30. Dans sa réponse, l'Administration a rappelé qu'elle avait pour politique d'amortir le coût d'acquisition des immobilisations sur plusieurs années. L'amortissement en 1985 de la quasi-totalité du coût du matériel acheté au cours de l'année (1 029 945 dollars), tel qu'il ressort de l'état 10, est donc en contradiction avec ce principe. En outre, quand on constate la diversité des traitements comptables dont ont fait l'objet ces dépenses, on ne peut que s'interroger sur la signification réelle de la nouvelle politique de capitalisation et d'amortissement du matériel informatique énoncée dans la récapitulation des principes comptables importants.

Bâtiments du FISE

31. Dans son rapport pour 1985, le FISE indique que dans deux localités, il a acheté des bâtiments à usage de bureaux pour un coût total de 424 367 dollars. Ayant examiné les montants estimatifs révisés approuvés pour l'exercice biennal 1984-1985, nous avons constaté qu'aucun crédit n'avait été ouvert à ce titre. Ces acquisitions sont forcément financées à l'aide de la masse commune des ressources étant donné qu'en application de la politique d'amortissement du prix d'achat des immobilisations sur leur durée de vie utile, des crédits sont ultérieurement ouverts dans le budget administratif. Par le biais de cet arrangement, des fonds sont donc utilisés pour l'achat de bâtiments sans que l'organe délibérant ait donné son accord, et les crédits nécessaires ne sont demandés qu'après coup.

32. Bien que ces acquisitions aient été prévues dans le plan à moyen terme pour la période 1984-1988 (E/ICEF/1985/3 du 28 janvier 1985), nous considérons que la simple approbation du plan en question ne constitue pas une ouverture de fonds. A cet égard, nous tenons à signaler que c'est à tort que le paragraphe 94 du document E/ICEF/1985/3 renvoie le lecteur au paragraphe 195 du document E/ICEF/633 pour étayer l'affirmation selon laquelle le Conseil d'administration aurait autorisé l'achat de locaux à usage de bureaux à sa session de 1974.

33. Nous avons recommandé à l'Administration de présenter au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) pour examen et au Conseil d'administration pour approbation un état complet des dépenses d'investissement prévues au cours de chaque exercice biennal.

34. L'Administration nous a indiqué que ces dernières années elle s'était servi du plan à moyen terme et des rapports financiers annuels pour informer le Conseil d'administration des achats de locaux prévus. Elle a aussi précisé que le projet de règlement financier du FISE avait été mis au point et qu'il contenait des dispositions concernant l'acquisition d'immobilisations et leur amortissement.

Contrôles budgétaires

Réserves budgétaires/crédits non alloués

35. Les montants estimatifs révisés pour l'exercice biennal 1984-1985 comprenaient une somme de 3,8 millions de dollars correspondant à des réserves budgétaires, c'est-à-dire à des crédits non alloués. Dans son rapport sur lesdits montants, le Comité consultatif a autorisé la constitution de ces réserves étant entendu que, selon le FISE, un montant de 2 millions de dollars afférent aux dépenses de personnel devait servir à couvrir d'éventuelles fluctuations de change ainsi que des ajustements imprévus et rétroactifs des barèmes des traitements locaux, les 1,8 million de dollars restants étant inclus dans les frais généraux de fonctionnement et destinés à compenser d'éventuelles fluctuations de change.

36. Cependant, notre examen du compte de réserves budgétaires a révélé que des sommes importantes avaient été virées de ce compte à d'autres rubriques budgétaires pour financer diverses dépenses telles que les services de consultants, l'achat de locaux, des frais de location et d'entretien, des frais de voyage, le coût de personnel temporaire engagé pour des périodes de courte durée, des heures supplémentaires, l'achat de matériel informatique, de matériel de bureau et de véhicules et leur entretien, ainsi que divers autres types de dépenses.

37. Etant donné que les réserves avaient été constituées à des fins spécifiques et que tout solde inutilisé devait faire retour à la masse commune des ressources, nous avons recommandé à l'Administration d'exercer un contrôle budgétaire rigoureux en limitant l'emploi de ces réserves aux fins pour lesquelles elles ont été approuvées. A notre avis, l'accord donné par le Conseil d'administration est assorti des conditions stipulées dans les recommandations du CCQAB, à moins que celles-ci ne soient explicitement écartées par le Conseil.

38. L'Administration a indiqué que lors de l'examen des résultats financiers de 1985, il était apparu que les augmentations automatiques des traitements avaient coûté 3,3 millions de dollars au total. Ces augmentations ont été financées à l'aide des crédits ouverts au budget ordinaire, grâce à des économies qui n'avaient pas été prévues au moment où les montants estimatifs révisés pour 1985 avaient été calculés. D'après l'Administration, au moment de la clôture des comptes, on n'a pas régularisé les virements de fonds effectués à partir des réserves non affectées car toutes les économies budgétaires ont dû faire retour à la masse commune des ressources.

Maintien en compte d'engagements de dépenses datant de 1983

39. Nous avons constaté que le solde du compte général "Sommes à payer" au 31 décembre 1984, qui s'élevait à 3 421 340 dollars, était constitué pour 27,41 p. 100 du total, soit 937 690 dollars, par des engagements de dépenses datant de 1983. Au lieu d'être annulés, ces engagements non liquidés ont été reportés à nouveau dans le compte général "Sommes à payer", en violation des articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier de l'ONU qui stipulent que les engagements non liquidés ne peuvent rester en compte pendant plus de 12 mois suivant la fin de l'exercice auquel ils se rapportent. Un examen plus approfondi a également révélé qu'une partie de ces engagements n'avaient toujours pas été liquidés au 31 décembre 1985 et continuaient à figurer dans les sommes à payer à cette date.

40. Sur le montant total des engagements datant de 1983 qui ont été virés au compte "Sommes à payer" au 31 décembre 1984, un montant de 342 005 dollars n'avait fait l'objet d'aucune écriture depuis le 1er janvier 1984, signe que ces engagements n'étaient peut-être pas valables. Un examen des versements effectués en 1985 pour liquider des engagements de 1983 a également révélé que certains d'entre eux correspondaient à des bons de commande qui n'avaient été émis qu'en 1984 et 1985.

41. Nous avons recommandé à l'Administration de s'abstenir de virer des engagements de dépenses budgétaires à d'autres comptes dans le but de garder en compte des engagements non liquidés au-delà de la période réglementaire de 12 mois. Nous lui avons également recommandé d'annuler immédiatement tous les engagements non liquidés afférents à 1983 et aux années précédentes et d'inscrire tous les autres engagements non liquidés dans un compte de charges en les imputant sur les crédits actuellement ouverts. L'Administration a accepté ces recommandations.

Frais de voyage de membres du Conseil d'administration

42. En examinant les virements de crédits budgétaires effectués en 1985, nous avons constaté qu'un montant de 40 000 dollars avait été viré de la réserve non affectée à la rubrique "Frais de voyage du personnel en mission", dans le budget du Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration. Nous avons appris que cette somme était destinée à couvrir les frais de voyage de certains représentants de

gouvernements qui devaient participer à la session ordinaire de 1985 du Conseil d'administration.

43. Après vérification, il s'est avéré que sur le montant total du crédit ouvert au titre des frais de voyage du personnel du Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration (soit 69 517 dollars, y compris les 40 000 dollars virés de la réserve), 19 598 dollars au moins avaient servi à rembourser les billets d'avion et autres frais de voyage de certains représentants venus assister à la session de 1985 du Conseil.

44. Nous avons appelé l'attention de l'Administration sur la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1962, qui stipule qu'il n'est payé ni frais de voyage ni indemnité de subsistance aux membres des organes ou des organes subsidiaires de l'ONU qui siègent en qualité de représentant de gouvernements, sauf dans certains cas précis qui sont énumérés au paragraphe 3 de ladite résolution. Estimant que les dépenses ci-dessus avaient été engagées en violation de la résolution en question, nous avons recommandé que l'Assemblée générale soit informée de ces exceptions qui n'avaient pas été autorisées.

45. L'Administration nous a indiqué que le FISE avait décidé de rembourser les frais de voyage de certains représentants à la session ordinaire de 1985 du Conseil d'administration afin de s'assurer que les intéressés seraient présents et pourraient donner des conseils sur la stratégie que le FISE doit mener en Afrique, participer aux négociations sur les fonds supplémentaires destinés à différents programmes de pays ainsi qu'aux discussions relatives au programme élargi de vaccination. En outre, l'Administration a souligné que cette décision devait être jugée dans le contexte de la nécessité de renforcer d'urgence la capacité du FISE en Afrique et elle nous a assurés qu'elle n'avait pas l'intention de faire de cette mesure un précédent.

Virement de dépenses du budget ordinaire au budget des programmes

46. En examinant les dépenses afférentes aux programmes, nous avons constaté qu'une somme de 1 753 004 dollars avait été dépensée en 1984 et 1985 pour la production du rapport sur la situation des enfants dans le monde. Ces dépenses, qui se sont élevées à 1 270 918 dollars en 1985 et à 482 086 dollars en 1984, ont été portées au compte des engagements à imputer sur la masse commune des ressources qui ont été approuvés par le Conseil d'administration en 1983 au titre du Fonds interrégional pour la préparation des programmes. Cependant, la vérification des éléments de projet financés par le Fonds a révélé que, dans les recommandations qu'il avait faites en 1984 et 1985, le Conseil d'administration n'avait pas expressément prévu le financement d'activités de promotion axées sur le rapport en question.

47. Par ailleurs, en examinant le budget ordinaire de 1984-1985, nous avons constaté que la publication du rapport était prévue dans le chapitre consacré à la Division de la communication et de l'information. Les crédits ouverts ont été révisés et portés à 550 000 dollars en 1984 et 616 000 dollars en 1985, soit un total de 1 166 000 dollars. En outre, les 482 000 dollars dépensés en 1984 ont d'abord été imputés au budget ordinaire et ce n'est qu'à la fin de 1984 que cette somme a été virée au budget des programmes.

48. Nous avons fait observer que si les dépenses effectuées en 1984 et 1985 pour la publication du rapport avaient été dûment imputées au budget ordinaire, ce projet aurait été à l'origine d'un déficit de 586 000 dollars pour l'exercice

biennal. En outre, les économies budgétaires indiquées dans les états IV et VI pour l'exercice biennal 1984-1985 se seraient trouvées réduites du montant total des frais engagés pour la publication du rapport, soit 1 753 004 dollars, ce qui les aurait ramenées de 8 134 202 dollars à 6 381 198 dollars.

49. Le Conseil d'administration n'ayant pas donné son accord, nous avons contesté le bien-fondé de l'imputation au budget des programmes des dépenses engagées en 1984 et 1985 pour la publication du rapport sur la situation des enfants dans le monde. Tout en sachant pertinemment que des rapports ont par la suite été présentés au Conseil d'administration au sujet de l'imputation de ces dépenses au Fonds interrégional pour la préparation des programmes, nous sommes convaincus que cela ne suffit pas à justifier que des dépenses aient été virées du budget ordinaire au budget des programmes sans l'accord préalable du Conseil.

50. L'Administration a expliqué que le rapport sur la situation des enfants dans le monde était devenu un moyen extrêmement puissant et efficace de plaider la cause de l'enfance. Sa contribution avait été réévaluée et le rapport était désormais considéré comme un véritable instrument de promotion des programmes. Etant donné que son coût s'était accru du fait de sa très large diffusion et de son extension et qu'il s'agissait maintenant d'une activité relative aux programmes, il avait été décidé d'imputer les dépenses correspondantes au compte du Fonds interrégional. Selon l'Administration, ces changements étaient censés avoir été approuvés a posteriori puisqu'ils avaient été communiqués au Conseil, qui les avait acceptés.

Allocations-logement

51. En effectuant la vérification intérimaire des allocations-logement, nous avons constaté que dans 24 bureaux extérieurs, les crédits alloués avaient été dépassés principalement du fait que les montants figurant sur certains documents d'engagement de dépenses étaient largement supérieurs aux prévisions budgétaires. Par exemple, dans deux de ces bureaux, les documents en question représentaient des sommes de 107 000 dollars et 100 000 dollars alors que les prévisions étaient respectivement de 18 690 dollars et de 42 476 dollars.

52. En vertu des procédures en vigueur, les documents d'engagement de dépenses concernant les allocations-logement doivent être émis par la Section du budget sur la base de demandes formulées par les bureaux extérieurs qui doivent être approuvées par la Section des services d'administration. Or, dans 13 bureaux extérieurs, des documents d'engagement de dépenses ont été émis sans que des demandes aient été approuvées.

53. En outre, en examinant les dépenses effectuées sur la base des documents d'engagement de dépenses par les 24 bureaux extérieurs où des dépassements de crédits ont été observés, nous avons constaté que dans quatre d'entre eux, ces dépenses ne répondaient pas à la définition des allocations-logement donnée par le FISE dans ses instructions budgétaires pour 1984.

54. Nous avons recommandé que l'Administration prenne les mesures nécessaires pour garantir que les politiques et procédures pertinentes assurent un contrôle budgétaire efficace. Nous avons aussi recommandé de renforcer les procédures d'examen au siège afin que les erreurs d'imputation faites par les bureaux extérieurs soient décelées et redressées.

55. L'Administration nous a informés qu'à la suite d'augmentations des coûts sensiblement plus fortes que prévu dans plusieurs bureaux extérieurs, il avait fallu virer des crédits budgétaires en fin d'année pour couvrir des dépenses

incompressibles. Bien que les procédures applicables n'aient pas été respectées, l'Administration nous a assurés que les 13 documents d'engagement de dépenses contestés correspondaient à des transactions dûment fondées sur les droits effectifs des fonctionnaires des bureaux concernés.

Primes de rapatriement et versements à la cessation de service

56. Nous avons examiné le cas de 21 fonctionnaires qui ont quitté le FISE en 1985 et auxquels des primes de rapatriement ont été versées. Dans trois cas, les dossiers ne contenaient aucune preuve de la réinstallation du fonctionnaire alors que la formule pertinente indiquait que le changement de résidence avait été vérifié.

57. Nous avons aussi découvert deux erreurs dans le calcul de l'avance de 80 p. 100 consentie aux fonctionnaires à la cessation de service. A cet égard, nous avons aussi noté que dans quatre cas les feuilles de calcul ne portaient pas les initiales de la personne qui aurait normalement dû les vérifier. Enfin, dans deux cas, les intéressés avaient perçu des sommes trop élevées au moment de leur départ, à la suite d'erreurs dans le décompte des sommes dues par eux.

58. Nous avons recommandé qu'une supervision plus étroite soit exercée afin d'éviter que les fonctionnaires ne perçoivent des sommes trop élevées à la cessation de service. L'Administration nous a informés qu'elle étudierait la question des pièces pouvant être admises comme preuve de changement de résidence des fonctionnaires et qu'elle renforcerait la supervision.

Frais de voyage

59. En vérifiant les frais de voyage au titre du congé dans les foyers et de l'indemnité pour frais d'étude, nous avons constaté qu'un bureau extérieur faisait preuve de laxisme en la matière. Nous avons en effet constaté que des voyages effectués à ces deux titres avaient été autorisés en classe affaires, que le bureau avait consenti des avances pour couvrir les dépenses supplémentaires entraînées par un allongement de l'itinéraire et que plus d'un voyage aller-retour avait été remboursé au cours d'une même année scolaire.

60. Nous avons recommandé à l'Administration de prendre des mesures pour que soient respectées les conditions d'octroi des droits des fonctionnaires. Nous avons aussi recommandé que le montant intégral de l'avance consentie par un bureau à un fonctionnaire qui avait demandé un itinéraire modifié soit immédiatement recouvré. Cette recommandation a été acceptée.

61. En vérifiant les comptes d'un bureau extérieur, nous avons constaté que dans certains cas, l'indemnité journalière de subsistance versée dépassait le montant fixé par la Commission de la fonction publique internationale. Nous avons recommandé à l'Administration d'améliorer la procédure d'autorisation pour garantir que cela ne se reproduira pas. Cette recommandation a été acceptée.

Consultants

62. En vérifiant la suite donnée à une observation que nous avons faite en 1984, à savoir que le FISE n'avait pas respecté la résolution 37/237 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1982 (sect. VIII, par. 3), nous avons constaté qu'en 1985, le Fonds avait passé des contrats avec trois anciens fonctionnaires, pour des sommes dépassant 12 000 dollars au titre de l'année civile 1985. Dans

deux de ces cas, ces contrats étaient postérieurs à la date à laquelle nous avons appelé l'attention de l'Administration sur les conclusions de notre vérification des comptes de 1984. Dans le troisième cas, il s'agissait d'un consultant engagé avant 1985. Néanmoins, à la fin de son contrat au siège, l'intéressé a été rengagé le 9 octobre 1985 pour effectuer certains travaux au Centre d'achat et d'emmagasinage du FISE à Copenhague. L'Administration nous a informés que la résolution de l'Assemblée générale serait appliquée dans la mesure du possible.

Rapports comptables et rapports financiers

Regroupement des comptes du FISE et de l'opération Cartes de vœux

63. Notre examen des procédures de clôture d'exercice appliquées pour le regroupement des comptes du FISE et de l'opération Cartes de vœux au 31 décembre 1985 a fait apparaître un certain nombre d'erreurs et d'anomalies.
64. L'une des principales anomalies relevées portait sur la procédure de régularisation du compte des stocks livrés aux dépositaires. Dans le cas de l'opération Cartes de vœux à New York, la procédure de régularisation a complètement annulé ce compte, tandis que pour l'opération Cartes de vœux à Genève, le solde après régularisation était proche du solde du coût des marchandises livrées. Nous estimons que ce dernier résultat est conforme au principe comptable relatif au regroupement des comptes, qui est de ne pas faire apparaître les éléments non matérialisés dans le solde des comptes.
65. Nous avons également observé que les pertes de change étaient imputées à tort sur le compte des stocks d'entrepôt, au lieu d'être imputées aux postes auxquels elles se rapportent, à savoir les postes "livraisons", "invendus et pertes", "commissions". D'autres dépenses enregistrées ont également été éliminées lors du regroupement alors qu'elles auraient dû être reclassées et comptabilisées comme charges différées.
66. Notre examen des écritures de contre-passation portées au début de 1985 sur le compte des recettes comptabilisées d'avance au titre des ventes normales de l'opération Cartes de vœux a fait apparaître que les écritures de régularisation passées à la fin de l'exercice 1984 n'avaient pas été entièrement annulées. Nous avons également constaté qu'un compte interservices (opération Cartes de vœux à New York et à Genève), qui était comptabilisé comme une somme à payer, n'avait pas été éliminé lors du regroupement des comptes.
67. Sur la base de ces observations, nous avons recommandé à l'Administration de définir clairement les procédures de régularisation à appliquer en clôture d'exercice afin que les objectifs visés par le regroupement des comptes du FISE et de l'opération Cartes de vœux soient atteints et que la régularisation soit effectuée de façon cohérente. Nous avons également recommandé que les bureaux de l'opération Cartes de vœux à New York et à Genève (par l'intermédiaire du Bureau de New York) régularisent leurs comptes respectifs en vue de les soumettre pour examen au siège du FISE, étant donné que ces bureaux disposent d'informations plus complètes pour procéder à la régularisation.
68. Dans sa réponse, l'Administration est convenue de définir les procédures de régularisation à appliquer en clôture d'exercice pour la consolidation des comptes de l'opération Cartes de vœux. L'Administration a également indiqué qu'elle préférerait que ce soit le bureau de l'opération Cartes de vœux à New York qui établisse en fin d'exercice la balance préliminaire consolidée de l'opération Cartes de vœux, afin qu'il y ait concordance entre les comptes des deux bureaux.

Ecarts entre les rapports financiers et les livres de comptes

69. Lors de l'examen des comptes, nous avons relevé des cas où les chiffres portés dans les états et les tableaux financiers au 31 décembre 1985 ne correspondaient pas aux montants inscrits dans les livres comptables. Nous avons également relevé un cas où les rapports imprimés n'étaient pas conformes aux registres officiels établis sur microfiches.

70. Cette anomalie a été relevée sur le compte "Disponibilités", certaines sommes ayant fait l'objet d'une réévaluation dans le tableau 3 du rapport financier sans que cette réévaluation soit reportée sur les livres comptables lors de la clôture des comptes. Toutefois, lors de la régularisation du tableau, d'autres sommes ont été omises, d'où une sous-évaluation des disponibilités dans les livres et les tableaux.

71. Nous avons également relevé des anomalies à propos de divers engagements de dépense au titre des programmes, pour lesquels les soldes indiqués dans le grand livre étaient incorrects du fait que certains ajustements avaient été effectués deux fois et qu'il y avait eu erreur de codage pour la source de financement de certaines opérations. Ces erreurs n'avaient pas été rectifiées à la fermeture des comptes, bien que les soldes inscrits sur les états financiers fussent corrects.

72. Nous avons recommandé à l'Administration de réexaminer les procédures et méthodes de clôture d'exercice utilisées avant la préparation des états financiers et des tableaux annuels, de façon que le grand livre indique pour chaque compte les chiffres corrects et définitifs. Ces soldes définitifs serviraient ensuite de base pour préparer les états financiers.

73. Nous avons également souligné que, pour les dépenses de 1985 au titre des programmes, les chiffres figurant dans le rapport imprimé du grand livre différaient sensiblement de ceux indiqués dans les états financiers, alors que ces derniers concordaient avec la microfiche établie pour ce compte. Nous avons demandé à l'Administration de rechercher la cause de cet écart et, le cas échéant, de remédier aux insuffisances du système.

74. L'Administration a répondu que l'écart résultant de la réévaluation de certains comptes bancaires représentait un montant peu important; elle avait donc décidé d'arrêter définitivement les états financiers sans ajuster les livres comptables. L'Administration a également indiqué que les comptes des dépenses au titre des programmes ont été régularisés ou rectifiés en 1986, comme cela avait été demandé.

Réévaluation des comptes

75. Conformément à l'un des principes comptables du FISE, l'incidence des fluctuations monétaires sur les éléments de l'actif et du passif libellés en différentes monnaies est comptabilisée sur la base du taux de change en vigueur pour les opérations de l'ONU. Nous avons noté toutefois qu'à la fin de 1985, la réévaluation de certains comptes bancaires courants, qui était censée se faire automatiquement par ordinateur n'avait pas été effectuée correctement, d'où une sous-évaluation des disponibilités et des résultats nets de l'évolution des éléments de l'actif et du passif. Nous avons constaté la même anomalie pour la réévaluation des sommes à recevoir, des avances et des dépôts. Notre contrôle des opérations a fait apparaître que la plupart de ces comptes n'étaient pas analysés ni réévalués correctement.

76. Nous avons recommandé de revoir le système de réévaluation monétaire, et en particulier le programme-machine de réévaluation automatique des comptes, en vue de lui apporter d'éventuelles modifications qui permettraient d'éviter à l'avenir de semblables problèmes.

77. L'Administration a répondu que l'analyse des comptes est effectuée tout au long de l'année et que les mesures nécessaires ont été prises pour modifier le programme-machine de réévaluation automatique.

Stocks du Centre d'achats et d'emmagasinement du FISE

78. Notre examen des stocks du Centre a fait apparaître que le montant indiqué au tableau 6 ne correspondait pas à la liste d'inventaire du Centre, ni au solde porté sur le grand livre au 31 décembre 1985. Il ressort de l'état de rapprochement des soldes présenté par le Centre d'achats et d'emmagasinement au siège du FISE que le Centre n'a pas été en mesure d'expliquer de façon satisfaisante les causes de cette anomalie.

79. Nous avons recommandé au FISE de réexaminer les procédures utilisées pour reporter les données comptables du Centre sur les comptes du siège du FISE et pour transmettre les données au système de contrôle, d'interpréter et de classer correctement les données dans les livres comptables du siège du FISE et d'identifier les raisons de la non-concordance entre les comptes de stocks établis par le Centre et par le siège du FISE.

80. L'Administration nous a informés que le siège du FISE et le Centre font des efforts constants pour assurer la concordance des comptes et que l'on étudie actuellement les moyens de renforcer les systèmes de report des données comptables du Centre sur les comptes du siège du FISE.

Fournitures non réglées et reconstitution des stocks du Centre d'achats et d'emmagasinement du FISE

81. Au cours de notre examen du compte des fournitures non réglées et de la reconstitution des stocks du Centre, nous avons constaté que vu la nature de ce compte, les soldes débiteurs et créditeurs doivent figurer sous des rubriques distinctes, puisque le solde débiteur représente des fournitures réglées mais pas encore reçues, alors que le solde créditeur représente des fournitures reçues mais pas encore réglées.

82. Notre analyse du compte a fait apparaître que, pour le solde débiteur, un montant de 637 714 dollars et, pour le solde créditeur, un montant de 181 122 dollars, correspondaient à des commandes ayant un solde nul en monnaie locale, ce qui signifie que les fournitures commandées ont toutes été reçues et intégralement réglées. Dans ces deux cas, l'équivalent en dollars du coût des fournitures reçues et les règlements effectués pour chaque commande n'étaient pas les mêmes, du fait des fluctuations des taux de change survenues entre la réception des fournitures et le moment où les factures ont été réglées.

83. Nous avons recommandé de procéder à une analyse approfondie de ces comptes et d'effectuer les ajustements nécessaires pour que les soldes indiqués soient corrects. Afin de faciliter et de limiter les ajustements manuels, nous avons recommandé en outre d'élaborer un programme-machine pour régulariser systématiquement et automatiquement toutes les opérations ou commandes pour lesquelles le solde en monnaie locale est nul, à la différence de l'équivalent en dollars.

84. L'Administration nous a informés que le siège du FISE et le Centre ont entamé en 1985 un examen conjoint de ce compte et qu'une analyse détaillée des soldes débiteurs et créditeurs est actuellement effectuée par le Centre, qui procède aux ajustements nécessaires. L'Administration a également indiqué que la possibilité d'élaborer un programme-machine pour régulariser automatiquement les commandes une fois les opérations terminées serait étudiée attentivement, compte tenu des priorités organisationnelles.

Ajustement des comptes bancaires

85. Notre examen des états d'ajustement des comptes bancaires établis à la fin de l'exercice 1985 a fait apparaître que ceux-ci étaient généralement corrects, sauf en ce qui concernait un compte courant à solde nul. Dans ce cas, on avait comparé le nombre total de chèques encaissés par relevé bancaire et le nombre total de chèques émis par état récapitulatif des décaissements du FISE. Suivant cette méthode, l'ajustement ne portait que sur les opérations effectuées au cours du mois et ne permettait pas de savoir si le solde figurant dans les comptes était correct.

86. Nous avons recommandé à l'Administration d'effectuer pour ce compte bancaire particulier un rapprochement entre le solde bancaire et le solde du grand livre auxiliaire afin d'identifier les postes qui doivent être rectifiés ou régularisés. L'Administration a accepté cette recommandation.

Incohérences dans le traitement comptable des escomptes de caisse

87. Selon les principes et les méthodes comptables en vigueur, les remises accordées au FISE pour règlement rapide des factures doivent être considérées comme des recettes. Or, nos contrôles des opérations ont fait apparaître que les remises accordées pour les achats administratifs étaient soit directement déduites du coût d'achat soit comptabilisées comme des recettes accessoires.

88. Sur la base de cette constatation, nous avons recommandé à l'Administration de prendre les mesures nécessaires pour que les principes comptables de l'organisation en matière d'escomptes de caisse soient respectés et appliqués systématiquement. Cette recommandation a été acceptée.

Engagements non réglés ayant un solde débiteur

89. Notre examen des engagements non réglés au 31 décembre 1985 a fait apparaître des soldes débiteurs d'un montant de 94 301 dollars. En outre, l'examen des engagements non réglés au 19 mars 1986 a fait apparaître que des règlements avaient été imputés sur des engagements qui avaient déjà été liquidés au 31 décembre 1985. Il en est résulté des soldes débiteurs d'un montant de 126 294 dollars.

90. Notre examen des opérations correspondantes a fait apparaître que les soldes débiteurs au titre des dépenses budgétaires étaient essentiellement dus à des erreurs dans le traitement et le codage des opérations de règlement, erreurs qui auraient pu être évitées ou décelées plus tôt grâce à un examen et à un contrôle plus attentifs.

91. Nous avons recommandé de procéder régulièrement à un examen des engagements non réglés afin de s'assurer qu'ils restent valables et que les règlements ou les ajustements sont imputés aux comptes appropriés. Cet examen est particulièrement important pour établir les soldes de fin d'exercice qui sont portés sur les états financiers.

92. L'Administration a indiqué que l'examen des engagements non réglés est un processus continu et que des efforts spéciaux sont faits en clôture d'exercice pour rendre compte correctement des créances de l'organisation. Bien que dans certains cas les dépenses ne soient pas correctement imputées, tous les efforts sont faits pour que les comptes soient exacts.

Contrôles comptables

93. Lors de la validation des soldes dans un bureau extérieur, nous avons constaté que les soldes de début d'exercice figurant dans le grand livre n'étaient pas équilibrés. Nous avons également constaté que deux systèmes différents étaient utilisés pour le codage des opérations : le système de classement des comptes du siège, et un autre système correspondant au système de comptabilité interne du bureau extérieur où l'écart a été relevé. Toutefois, ces deux systèmes n'étant pas tout à fait compatibles, le rapprochement périodique des deux séries de comptes n'a pas été effectué.

94. Nous avons recommandé que la Division des finances au siège évalue le système interne utilisé dans ce bureau extérieur, afin qu'il réponde mieux aux exigences d'information financière du bureau et du siège. En outre, nous recommandons que le siège définisse des normes minima pour les systèmes locaux et qu'il procède à un examen de chaque système local avant de le déclarer opérationnel.

95. L'Administration nous a informés que le chef comptable s'était récemment rendu dans le bureau extérieur visé. Les problèmes d'incompatibilité entre les deux systèmes avaient été identifiés et examinés et il avait été décidé de modifier la conception du système local.

Opérations informatisées et systèmes de traitement électronique de l'information

Système de contrôle

96. L'examen du système de contrôle auquel nous avons procédé lors de la vérification intérimaire de 1985 a fait apparaître que l'exploitation du système était assurée par le groupe chargé de la conception des systèmes, c'est-à-dire le même groupe que celui qui met à jour les fichiers. Dans la mesure où il n'assure pas une séparation adéquate des fonctions, cet arrangement ne permet pas d'exercer un contrôle fondamental dans le cadre du traitement électronique de l'information, et il expose donc indûment le système à des modifications non autorisées.

97. Nous avons recommandé que la phase d'exécution du système de contrôle soit confiée au groupe d'exploitation, afin que la séparation des fonctions, qui est l'une des exigences de base, soit respectée. L'Administration a reconnu qu'il y avait là une lacune sur le plan du contrôle et elle a appliqué par la suite la recommandation des vérificateurs.

Plan d'intervention et procédures de sauvegarde

98. Notre examen des contrôles informatiques généraux a fait apparaître qu'aucun plan d'intervention n'avait été élaboré par écrit pour la remise en route du système en cas d'interruption des opérations de traitement électronique de l'information. Etablir un plan écrit et s'assurer que ceux qui participent aux opérations de remise en route en ont connaissance et le comprennent est un bon moyen d'amener une reprise rationnelle et rapide.

99. Notre examen des procédures de sauvegarde existantes a fait apparaître que les disques de sauvegarde sont conservés dans la salle des ordinateurs, dans un placard qui n'est pas ignifugé; en outre, il n'existe pas d'installations de secours dans un local à part et aucun système de secours n'a été mis au point. A ce propos, nous tenons à souligner que si l'incendie qui s'est déclenché à la fin de l'année dernière dans la salle des ordinateurs avait été plus important, les fichiers du FISE auraient pu être entièrement détruits.

100. Nous avons recommandé à l'Administration d'élaborer par écrit un plan d'intervention et de s'assurer qu'il est connu et compris par le personnel chargé de la remise en route du système. Nous avons également recommandé de prendre des mesures pour remédier aux lacunes constatées dans les procédures de sauvegarde.

101. L'Administration a reconnu la nécessité d'établir un plan d'intervention par écrit et nous a informés que les lacunes que nous avons signalées sont en cours d'examen, que différentes solutions ont été envisagées et que certaines décisions ont d'ores et déjà été prises. Au cours de notre vérification finale, l'Administration nous a remis une copie des instructions écrites et des procédures concernant les fonctions "opération" et l'appui au système, qui constituent une première étape en vue de l'élaboration d'un plan d'intervention complet. Nous avons également été informés que les plans de l'UNICEF House prévoient d'autres lieux de stockage à l'intérieur du bâtiment et que, à titre de mesure transitoire, des dispositions ont été prises pour installer dans le bâtiment actuel une autre salle de stockage des disques de sauvegarde.

Centre d'achat et d'emmagasinage du FISE

Gestion des liquidités

Frais de transport supplémentaires des marchandises achetées au coût, assurance, fret ou au coût-fret

102. Lorsque des marchandises sont achetées soit au coût, assurance, fret soit au coût-fret, les frais de transport depuis le lieu d'expédition jusqu'au lieu de destination sont inclus dans la facture et dans le prix figurant sur le bon de commande. Suivant les pratiques en vigueur, la destination peut être l'entrepôt du Centre ou une gare ferroviaire, un port ou un aéroport; toutefois, chaque bon de commande spécifie le lieu de destination. En conséquence, même lorsque la livraison se fait au coût, assurance, fret, ou au coût-fret, il se peut que des frais de transport supplémentaires soient à payer lorsque la destination est autre que l'entrepôt du Centre.

103. Notre examen de 20 bons de commande a fait apparaître que dans neuf cas, une facture de fret distincte avait été réglée pour des commandes passées soit au coût, assurance, fret, soit au coût-fret. Dans ces neuf cas, nous avons pu établir que les montants réglés couvraient les frais de livraison depuis le lieu d'expédition jusqu'à l'entrepôt de l'UNIPAC.

104. Nous avons recommandé à l'Administration de revoir et de vérifier les factures de fret d'après les bons de commande correspondants avant d'effectuer les règlements. En outre, nous avons recommandé que lorsque les règlements effectués portaient sur des frais de transport qui, d'après les conditions spécifiées sur le bon de commande, auraient dû être imputés sur le compte des fournisseurs, comme dans les neuf cas cités plus haut, l'Administration adresse une demande de remboursement aux fournisseurs concernés. L'Administration a accepté ces recommandations.

Règlements effectués sur la base de factures pro forma

105. Notre vérification des règlements correspondant à 20 commandes a révélé que, dans quatre cas, les règlements avaient été effectués sur la base des factures pro forma, avant réception de la facture finale. Dans un cas, portant sur un montant de 23 892 dollars, un deuxième paiement a été effectué sur la base de la facture finale. Le montant versé deux fois a été ultérieurement déduit des sommes dues au fournisseur pour d'autres livraisons. Les trois autres paiements, dont le montant s'élevait à 115 342 dollars, ont été versés à un seul et même fournisseur.

106. Etant donné que les factures pro forma ne constituent pas une demande de remboursement valable, nous avons recommandé à l'Administration de n'effectuer de règlement que sur la base des factures finales, ce qu'elle est convenue de faire. A ce propos, l'Administration devrait également étudier le manque à gagner résultant des règlements anticipés.

Traitement électronique de l'information et contrôles comptables

Comptabilisation des stocks et du fret

107. Notre examen a fait apparaître dans les procédures de traitement électronique de l'information des erreurs qui ont une incidence sur les comptes. Par suite, pour deux comptes de stocks, le montant enregistré en dollars ne concorde pas avec l'équivalent en monnaie locale. Le montant en dollars ne comprend pas les frais de transport, alors que ceux-ci sont compris dans le montant en monnaie locale. Etant donné que ces montants enregistrés servent à calculer les 6 p. 100 correspondant aux frais de transport, il s'ensuit que les frais de transport en monnaie locale sont surévalués.

108. D'après les directives comptables en vigueur, des frais de transport représentant 6 p. 100 du coût des expéditions reçues doivent être appliqués lorsque la livraison se fait soit au coût, assurance, fret, soit au coût-fret. Le calcul des frais de transport est effectué au moyen d'un programme machine qui établit les écritures comptables et les reporte sur le grand livre. Toutefois, notre examen du programme a révélé que les frais de transport ne sont calculés que pour les livraisons au coût, assurance, fret. En conséquence, les frais de transport n'ont pas été comptabilisés pour les livraisons au coût-fret depuis le début de l'application du programme en 1980.

109. Lors du contrôle du programme d'appariement électronique des factures et des récépissés d'entrepôt, nous avons constaté que, par suite d'une erreur dans la logique du programme, le traitement informatique aboutit à des résultats contraires au principe qui veut que les stocks des produits achetés au coût, assurance, fret ou au coût-fret soient comptabilisés nets des frais de transport.

110. Nous avons recommandé à l'Administration de réviser le programme en conséquence, ce qu'elle est convenue de faire. Lors de notre vérification finale, nous avons constaté que les deux premières erreurs de programmes avaient déjà été rectifiées.

Evaluation des commandes emballées

111. Suivant les principes comptables en vigueur, les commandes emballées sont évaluées au coût matériel standard majoré des frais d'emballage et d'entreposage (10 p. 100) et des frais de transport (6 p. 100), soit un prix total de facturation

représentant 116,6 p. 100 du coût matériel standard. C'est sur cette base que les marchandises fournies au titre des programmes de pays et les achats contre remboursement du FISE sont comptabilisées.

112. Notre examen de l'application de ces principes a fait apparaître que les chiffres étant arrondis dans le programme, les prix effectivement facturés représentent entre 100 et 148,15 p. 100 du coût standard, pourcentage qui s'écarte sensiblement de la norme (116,6 p. 100).

113. Etant donné que les procédures programmées ont des incidences importantes sur les montants facturés au titre des programmes de pays et des achats contre remboursement, en particulier quand les commandes portent sur de grandes quantités, nous avons recommandé d'apporter les modifications voulues au programme. L'Administration a accepté notre observation et notre recommandation; toutefois, elle nous a informés que les modifications ne pourraient être effectuées immédiatement, étant donné que de nombreux programmes s'en ressentiraient.

Numérotation des documents

114. La numérotation des documents tels que les bons de commande, les récépissés d'entrepôt, les ordres d'expédition et les ordres d'enlèvement des marchandises se fait par ordinateur. Les programmes qui effectuent le traitement des différentes opérations ont accès à la liste des numéros de documents et la mettent à jour en ajoutant au fur et à mesure un numéro supplémentaire.

115. En vérifiant la numérotation des documents, nous avons toutefois constaté des interruptions ou des numéros inutilisés dans les séries correspondant aux bons de commande, aux récépissés d'entrepôt et aux ordres d'expédition. Ces interruptions peuvent être attribuées aux causes suivantes :

- a) Annulation d'une opération avant qu'un dossier soit ouvert dans le fichier;
- b) Suppression anormale d'un programme;
- c) Procédure programmée de traitement du numéro de document;
- d) Problème technique.

116. Le numéro manquant restera certes inutilisé dans le système, mais rien n'indiquera qu'une opération a été annulée. En conséquence, il n'est pas facile de s'assurer que toutes les opérations ont été enregistrées. En outre, il serait difficile de contrôler les documents puisqu'il n'existe aucun registre des numéros de documents inutilisés.

117. Nous avons recommandé d'apporter des modifications aux programmes afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans la numérotation des documents. En outre, nous avons recommandé l'établissement d'un registre des documents annulés dans les fichiers. L'Administration nous a donné l'assurance qu'un examen et une révision des programmes concernés seraient entrepris immédiatement.

Approbation des écritures comptables

118. Notre examen du système de décaissement a fait apparaître que la Section des finances se charge de classer les factures par ordre de priorité et d'effectuer les règlements, et de reporter ces opérations sur le grand livre. La Section de la

comptabilité ne procède à un examen des écritures comptables qu'une fois ce report effectué.

119. Afin d'éliminer ou de réduire les erreurs dans l'introduction des données et le classement des comptes, et d'éviter que des sommes soient comptabilisées deux fois, nous avons recommandé que la Section de la comptabilité approuve les écritures comptables avant leur report sur le grand livre. L'Administration est convenue de déplacer immédiatement la fonction approbation des comptes, comme recommandé.

Système comptable

120. Dans notre rapport de 1984, nous avons souligné les problèmes dus au fait que le Centre d'achats et d'emmagasinage utilise un système de classement des comptes différent du système employé par le siège du FISE. Lors de la vérification finale, notre examen d'ensemble du système comptable a fait apparaître la nécessité pour le Centre d'adopter un système comptable officiel qui soit compatible avec celui du siège. Outre qu'elle offrira au Centre l'avantage d'un système de contrôle comptable auxiliaire, cette procédure pourrait aussi accroître la fiabilité et l'exactitude des soldes "officiels" portés sur le grand livre du siège et éventuellement permettre de supprimer les coûts résultant du double codage des opérations. La position de l'Administration du FISE, qui soutenait que les comptes tenus par le Centre n'étaient que des écritures pour mémoire, revenait en quelque sorte à minimiser la nécessité pour le Centre de tenir des comptes complets, fiables et apurés. Tout en remédiant aux erreurs et aux lacunes relevées dans les comptes et le système comptable du Centre, l'Administration du Centre, dans ses réponses, semblait toujours laisser entendre que les comptes officiels étaient ceux tenus au siège.

121. Nous avons réitéré nos recommandations antérieures et avons été informés que le siège du FISE avait pris note de notre recommandation et que la Division des finances à New York envisage actuellement une révision du système comptable.

Opération Cartes de vœux

Système du grand livre général

Base comptable

122. La comparaison de l'état officiel des recettes de l'opération Cartes de vœux pour la campagne terminée le 30 avril 1985 et de l'état combiné des recettes préparé sur la base des soldes expérimentaux finals des bureaux de New York et de Genève a fait apparaître des écarts considérables entre les deux séries de chiffres. Notre examen a révélé que ces écarts tenaient à l'utilisation de taux de change fixes prévus au budget dans le système du grand livre général. Pour la campagne terminée le 30 avril 1985, ce sont les taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU en vigueur en octobre 1983 qui ont été utilisés pour convertir en dollars les recettes et les dépenses en monnaie locale. En raison de l'importance des fluctuations des taux de change au cours de la période considérée, les utilisateurs ont éprouvé de plus grandes difficultés à interpréter correctement les recettes et les dépenses inscrites dans l'état mensuel des recettes. A cet égard, nous tenons à souligner que les taux prévus au budget constituent l'un des principaux instruments de contrôle de gestion. S'agissant toutefois de taux de change dont les variations échappent au contrôle de l'Administration, il est préférable d'utiliser à des fins budgétaires des taux relativement proches des taux réels.

123. Compte tenu de l'utilisation de cette base comptable, il faut aussi convertir les recettes et les dépenses à la fin de la campagne du taux de change fixe prévu au budget au taux effectif aux fins de l'établissement de l'état des recettes.

Nous avons noté que cette conversion était opérée manuellement et prenait beaucoup de temps.

124. Nous avons recommandé que la base actuelle de comptabilisation des recettes et des dépenses soit réévaluée, dans la mesure où les données financières établies en fonction de ces taux de change périmés risquaient de donner une idée fautive de la situation.

125. L'Administration nous a informés que lors de la mise au point du système comptable initial, elle avait décidé de ne pas tenir compte de l'effet des fluctuations des taux de change, dans la mesure où ceux-ci échappent à son contrôle. De la sorte, les utilisateurs du rapport devaient avoir une base commune pour comparer, dans l'absolu, les résultats au plan de travail. L'importance des fluctuations des taux de change au cours de ces dernières années a cependant amené l'Administration à modifier sa position, et elle a décidé que tous les rapports financiers et rapports de gestion feraient apparaître les résultats aussi bien aux taux prévus au budget qu'aux taux effectifs. D'après l'Administration, ce nouveau système devait être mis en application avant la clôture de la campagne de 1985, le 30 avril 1986.

Période comptable

126. Dans la récapitulation des principes comptables importants appliqués par l'opération Cartes de vœux, il est dit que l'exercice de l'opération comprend les 12 mois allant du 1er mai au 30 avril de l'année civile suivante. Notre examen a toutefois révélé que cette politique n'était pas appliquée de façon systématique au calcul des recettes. Nous avons noté que les livraisons, les invendus, les recettes brutes provenant des ventes, les commissions et les coûts de production sont comptabilisés sur la base de l'année civile, alors que toutes les autres recettes et dépenses sont comptabilisées sur la base de l'exercice précité.

127. Nous avons recommandé que les pratiques comptables internes soient révisées de façon à ce que tous les comptes soient tenus de façon compatible avec le principe fondamental concernant la période comptable.

128. L'Administration a indiqué que l'exercice était utilisé aux fins de l'établissement des rapports pour qu'il soit possible de tenir compte du retard qui intervient jusqu'à la réception des rapports des comités nationaux et des bureaux extérieurs de l'opération sur les ventes après la fin de l'année civile. L'Administration nous a toutefois donné l'assurance que la recommandation des commissaires aux comptes serait examinée dans le cadre de discussions avec les comités nationaux et les autres organismes chargés des ventes avant qu'une décision finale ne soit prise.

Contrôles comptables

Sommes à recevoir des dépositaires

129. Au cours de la vérification que nous avons effectuée l'année dernière, nous avons attiré l'attention de l'Administration sur le fait que les soldes des sommes à recevoir des dépositaires n'étaient pas régularisés. La régularisation constitue un contrôle comptable fondamental destiné à assurer la fiabilité des comptes

concernés. Lors du nouvel examen que nous avons effectué, il est apparu qu'aucun effort véritable n'était fait pour appliquer nos recommandations. A cet égard, nous avons souligné que tout nouveau retard rendrait la procédure de régularisation encore plus difficile et longue.

130. Notre examen a également révélé qu'au cours de la dernière campagne les sommes à recevoir des dépositaires avaient été comptabilisées avec beaucoup de retard. En novembre 1985, soit six mois après la fin de l'exercice, deux rapports seulement sur les encaissements des dépositaires sur les 70 qui avaient été reçus, avaient été incorporés dans les comptes. Ce retard non seulement nuit à la tenue à jour des comptes, mais entraîne également d'autres retards dans la comptabilisation des sommes reçues des dépositaires. En conséquence, au lieu d'avoir un système de comptabilisation relativement direct, on est passé par l'intermédiaire de comptes de régularisation (recettes comptabilisées d'avance) pour la comptabilisation des sommes reçues. Comme le Comité des commissaires aux comptes l'a signalé l'année dernière, il a fallu adopter ce système aussi parce qu'un grand nombre d'avis d'encaissement n'indiquaient pas la campagne pour laquelle les sommes étaient versées. Il ressort de la vérification que nous avons effectuée cette année que la situation ne s'est pas améliorée. Nous avons donc soumis à l'examen de l'Administration une méthode plus simple et plus efficace permettant de rapprocher les sommes versées des soldes à recevoir selon la méthode premier entré, premier sorti. L'Administration a décidé d'adopter la méthode recommandée lorsque la campagne à laquelle se rapporte une somme versée n'a pas été précisée.

131. Nous avons également recommandé que les montants communiqués par les dépositaires soient comptabilisés peu après la réception et l'examen des rapports sur les ventes. L'Administration a accepté cette recommandation.

Stocks des dépositaires

132. L'état des recettes de l'opération Cartes de vœux et les notes qui l'accompagnent indiquent que le coût de toutes les marchandises livrées au cours de l'exercice a été imputé sur les recettes de l'exercice. En vertu de la politique comptable en vigueur, sont donc considérés comme coûts de l'exercice, non seulement le coût des marchandises livrées et vendues, mais également le coût des marchandises livrées et invendues. Selon ce traitement comptable, le stock des dépositaires devrait donc avoir un solde zéro à la date du bilan.

133. Or, au 30 avril 1985, le bilan de l'opération Cartes de vœux fait apparaître un stock d'une valeur de 9,2 millions de dollars, dont 1,6 million de dollars pour le stock des dépositaires. Ainsi, contrairement à la politique annoncée par l'opération et aux normes comptables généralement acceptées, le même élément de coût a été compté deux fois, en tant que dépense et en tant qu'élément d'actif.

134. En réponse à cette observation, l'Administration a indiqué que le montant comptabilisé en tant que valeur des stocks des dépositaires fait en réalité partie du total des sommes à recevoir. Comme le rapport financier pour la campagne 1984 avait déjà été publié, l'Administration nous a donné l'assurance que le redressement serait effectué dans les états comparatifs pour la campagne 1985, qui a pris fin le 30 avril 1986.

135. Notre analyse des soldes au 31 décembre 1985 des stocks des dépositaires et des divers comptes connexes a fait ressortir que des marchandises d'une valeur totale de 3,26 millions de dollars avaient été expédiées à différents dépositaires sans avoir été enregistrés. Sur ce montant, 2,4 millions de dollars

correspondaient à des expéditions faites en octobre, novembre et décembre 1985. Or les marchandises n'ont été facturées qu'à la fin de janvier 1986.

136. Nous avons recommandé que les factures soient établies rapidement et que les comptes soient tenus à jour pour minimiser les retards et faire en sorte que les informations disponibles soient à jour. L'Administration a accepté notre recommandation.

Autres stocks

137. Notre vérification du solde combiné des stocks de matières premières, d'articles en cours de fabrication et de produits finis au 31 décembre 1985 a révélé que le montant communiqué au FISE était surévalué d'un peu plus d'un million de dollars, principalement en raison d'ajustements opérés à la fin de janvier 1986 qui ont été appliqués rétroactivement à la période allant de mai à décembre 1985. Notre examen a également révélé que la validité de ces ajustements ne pouvait pas être clairement établie parce que les pièces de journal n'étaient pas accompagnées de documents d'appui, ou étaient accompagnées de documents incomplets.

138. Nous avons recommandé qu'il soit mis fin à la pratique consistant à antidater les transactions et que le processus d'examen soit renforcé afin que les documents d'appui soient complets et valables avant que des chiffres ne soient entrés dans les comptes. L'Administration a accepté cette recommandation.

139. Notre examen de l'inventaire effectué le 15 avril 1985 a révélé que, les procédures de comptage étant défectueuses, on ne pouvait pas se fier aux résultats obtenus pour régulariser les comptes. Si ces résultats avaient été fiables, ils auraient contribué en partie à résoudre d'autres problèmes que nous avons portés à l'attention de l'Administration au cours de notre vérification des comptes de 1984 et dont nous avons constaté, au cours de notre dernière vérification, qu'ils n'étaient pas résolus. Ces problèmes concernent le nombre croissant de soldes négatifs dans les fichiers de stocks (fichiers/IM) et les écarts entre les soldes des fichiers de stock et le grand livre général. Nous avons noté par exemple, entre décembre 1985 et avril 1986, une augmentation de 68 p. 100 (de 373 à 525) du nombre de rubriques ayant un solde négatif. Une vérification supplémentaire a révélé que les soldes anormaux et le manque de fiabilité des fichiers de stock tenaient principalement à une déficience des contrôles au Département des opérations. Aussi des stocks étaient transférés d'un endroit à un autre sans la documentation requise, les documents de base étaient mal codés, et des données étaient inexactes. En ce qui concerne le second problème, nous avons noté qu'à partir des états financiers du 31 décembre 1985, le solde des stocks dans le grand livre général était supérieur de 1,4 million de dollars à celui figurant dans les fichiers de stock.

140. Les stocks constituent un élément fondamental de l'opération Cartes de vœux. En conséquence, les contrôles comptables de cet élément devraient être particulièrement efficaces. L'Administration nous a informés que, depuis janvier 1986, les soldes des fichiers de stock et du grand livre général étaient ajustés mensuellement et que les procédures existantes seraient modifiées pour réduire les soldes négatifs. Enfin, l'Administration nous a fait savoir qu'un inventaire était prévu pour août 1986, que cet inventaire serait soigneusement organisé et que les participants seraient bien préparés et supervisés.

Centres de production

141. Notre examen des procédures comptables appliquées aux opérations du Centre de production canadien a révélé que ces procédures sont inefficaces et ne donnent pas d'informations adéquates permettant d'évaluer les résultats financiers du Centre et l'avantage qu'il y a, sur le plan financier, à faire imprimer les cartes au Canada plutôt qu'à New York.

142. A cet égard, nous avons soumis deux solutions à l'examen de l'Administration. La première consistait à traiter le Centre de production canadien comme un véritable centre de production dans le système comptable, afin que des comptes distincts soient fournis en ce qui les concerne. La seconde consistait à considérer le Centre de production canadien comme un autre imprimeur extérieur de l'opération, auquel cas les expéditions effectuées au Centre seraient comptabilisées comme un transfert entre centres de production.

143. L'administration a retenu la première solution et a décidé de la mettre en oeuvre immédiatement. En outre, elle nous a fait savoir que cette politique serait appliquée à d'autres centres de production en dehors de New York, par exemple au Brésil et à Singapour.

Sommes à payer

144. En analysant les soldes des sommes à payer, nous avons relevé des obligations non comptabilisées au 31 décembre 1985 en raison de retards dans la mise à jour des fichiers de stock. Nous avons également noté que des montants étaient dus à Genève au titre d'importations pour lesquelles aucun solde correspondant à des sommes à recevoir ne figurait dans les comptes de Genève. Enfin, en raison d'entrées incorrectes dans le journal, les comptes "sommes à recevoir du FISE" et "sommes à payer au FISE" au titre des états de paie de l'opération et les comptes correspondants étaient gonflés, ainsi qu'il est indiqué ci-après : sommes à payer - 240 520 dollars, sommes à recevoir - 256 406 dollars, états de paie - 64 094 dollars, contributions du personnel - 80 000 dollars.

145. Nous avons recommandé que les contrôles comptables soient renforcés pour assurer l'exactitude des comptes, en particulier aux dates d'établissement des rapports financiers. L'Administration a accepté cette recommandation.

Programmes spéciaux

146. Lors de l'examen des programmes spéciaux, nous avons constaté qu'un montant de 569 168 dollars, représentant les redevances perçues au cours des campagnes 1980 à 1984 au titre de la vente de timbres représentant les drapeaux des Etats Membres, n'a été comptabilisé en tant que recettes qu'au cours de la campagne 1984.

147. Nous avons recommandé que les procédures de clôture des comptes en fin de campagne soient améliorées et renforcées. L'Administration a accepté cette recommandation.

Analyse de rentabilité

Commissions et dépenses directes

148. En analysant les opérations financières, nous avons noté que le montant total des commissions et dépenses directes des bureaux extérieurs au cours de la campagne 1984 représentait l'équivalent de 26,7 p. 100 du produit brut des ventes. L'objectif de l'organisation est de ne pas dépasser un plafond de 25 p. 100. Nous avons noté que sur deux marchés régionaux le taux est en fait resté inférieur à 10 p. 100.

149. Nous avons toutefois observé que sur les marchés régionaux de l'Amérique du Nord, de l'Amérique du Sud et de l'Asie, ces dépenses ont été nettement supérieures au plafond fixé. Or si elles avaient été maintenues dans les limites établies, l'opération aurait pu réduire ses dépenses de 1,4 million de dollars. Au niveau des pays, notre analyse a révélé que dans 11 cas, ces dépenses ont représenté au moins 30 p. 100 du produit brut des ventes, et que dans deux cas extrêmes, elles ont atteint 65,6 p. 100 et 53,3 p. 100.

150. Nous avons recommandé que l'opération Cartes de voeux examine les causes de ces pourcentages anormalement élevés des commissions et des dépenses directes des bureaux extérieurs afin que des mesures puissent être prises pour les maintenir dans les limites fixées. L'Administration nous a fait savoir que les négociations se poursuivent avec un comité d'Amérique du Nord pour réduire le montant des commissions, dont le taux atteint 40,1 p. 100. En Amérique du Sud, le problème tient principalement aux dépenses supplémentaires engagées pour faire du Brésil un centre régional de production et aux effets de l'inflation extrêmement forte dans la région. En Asie, il a fallu renforcer les organisations chargées des ventes au Japon et en Corée dans l'espoir d'accroître les ventes sur ces marchés.

Ventes de cartes et production

151. Au cours de la campagne 1984, l'opération Cartes de voeux a vendu 111,47 millions de cartes sur un total de 198,23 millions de cartes produites. Ceci représente un rapport ventes-production de 1 pour 1,77, ou des ventes équivalant à 56 p. 100 de la production. En moyenne, en conséquence, un dépositaire a seulement vendu un peu plus d'une carte sur deux.

152. Notre analyse des marchés régionaux a révélé que les rapports ventes-production les plus faibles avaient été enregistrés en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, où ils représentaient respectivement 1 pour 2,1 (47 p. 100) et 1 pour 2 (50 p. 100). Ce rapport était le plus élevé dans la région du Sud-Ouest du Pacifique où il se chiffrait à 1 pour 1,32 (75 p. 100).

153. Au niveau des pays, nous avons limité notre analyse aux 24 pays dans lesquels le produit brut des ventes a atteint au moins 500 000 dollars au cours de la campagne 1984. Il est apparu que dans six pays, le rapport ventes-production était inférieur à 1 pour 2 (50 p. 100), le rapport le plus faible enregistré étant de 1 pour 3,51 (28,4 p. 100).

154. Nous avons recommandé à l'Administration d'examiner les causes de ces rapports anormalement faibles afin que des mesures appropriées puissent être prises pour améliorer la situation et accroître le bénéfice brut réalisé sur les ventes.

155. L'Administration nous a informés des efforts de commercialisation visant à améliorer la situation à cet égard et que le plan à moyen terme fait apparaître une tendance positive à partir de la campagne 1986-1987. D'après l'Administration, un volume important de ventes est effectué par les bureaux de poste et les banques dans divers pays. En raison des vastes dimensions du réseau de points de vente, il n'est pas toujours possible de suivre efficacement les tendances des ventes pour chaque point de vente particulier. D'un autre côté, du fait qu'il est si étendu, ce réseau offre un potentiel que l'opération Cartes de voeux continue de chercher à exploiter.

Contrôles informatiques

Comité directeur

156. Notre examen des efforts d'information de l'opération Cartes de voeux à New York a clairement montré que ces efforts, de même que les ressources qui y ont été affectées, auraient pu être mieux gérés. Nos principales conclusions sont présentées ci-après :

- a) En ce qui concerne l'achat de collections de programmes auprès d'un fournisseur, nous avons observé que les critères de sélection et les résultats de l'évaluation de ces programmes n'ont pas été officiellement présentés à l'Administration pour examen et approbation;
- b) Il n'a pas été fait appel à la concurrence pour l'achat des programmes;
- c) Le système du grand livre général a dû être considérablement modifié par le Groupe de TEI de l'opération Cartes de voeux parce que les programmes ne pouvaient traiter qu'une seule monnaie, ne prévoyaient pas l'emploi du dollar et d'autres monnaies, n'étaient pas intégrés au système des stocks et ne prévoyaient pas de numéro de document et de type de document;
- d) Deux des programmes, le système d'achat et le système de commandes, n'ont jamais été utilisés;
- e) La Section des finances et du budget n'a pas participé à l'élaboration des modifications apportées aux programmes concernant le grand livre général, les sommes à recevoir et les sommes à payer.

157. Nous avons recommandé la constitution d'un comité directeur pour le TEI afin d'assurer l'élaboration de politiques et de directives standard dans le domaine de l'informatisation et de veiller à l'application de ces politiques et directives. L'Administration a accepté cette recommandation.

Processus d'élaboration des systèmes

158. Notre examen des méthodes suivies dans le cadre du processus d'élaboration des systèmes a révélé que l'accord des utilisateurs n'avait pas été obtenu aux stades de la conception, de l'élaboration et de l'essai des systèmes.

159. Pour assurer une mise en oeuvre plus efficace des systèmes, il est important que les utilisateurs et les programmeurs/analystes de systèmes aient la possibilité d'examiner ensemble les résultats de chaque étape du processus d'élaboration des systèmes. Nous avons recommandé que les utilisateurs participent aux différentes phases de l'élaboration des systèmes, et l'Administration a accepté cette recommandation.

Contrôles d'application

160. Notre évaluation de la comparaison manuelle du système de gestion des stocks et du système du grand livre général a révélé que les corrections antidatées apportées aux rapports de production ne peuvent pas être incorporées dans les comptes. Notre analyse de 19 rapports de production corrigés a révélé que 18 de ces rapports qui comportaient des corrections touchant les données relatives aux quantités n'ont jamais été intégrés dans les comptes. De ce fait, le solde du système de gestion des stocks ne correspond pas au solde du grand livre général, ce dernier étant erroné.

161. Nous avons recommandé que la Section des finances et du budget analyse en détail tous les rapports de production corrigés pour tous les types de documents et incorpore toutes les corrections dans les comptes. En outre, nous avons recommandé qu'il ne soit jamais permis d'antidater les corrections apportées aux rapports de production de mois précédents. Si ces rapports doivent être corrigés, nous avons recommandé que les corrections soient traitées comme de nouvelles opérations au cours du mois durant lequel elles sont effectuées, afin que la Section des finances et du budget puisse les incorporer dans les comptes.

162. L'Administration nous a informés qu'à la suite des changements de programmations mis en oeuvre au 9 janvier 1986, il est impossible d'antidater des données pour le système de gestion des stocks.

Contrôle de l'accès aux fichiers

163. Notre examen des demandes d'accès aux fichiers a révélé que quatre fonctionnaires de la Section des finances et du budget ont accès au système de gestion des stocks. Ceci leur permet de mettre à jour des fichiers de stock qui relèvent du personnel chargé des opérations et qui ne permet pas une bonne séparation des fonctions.

164. Nous avons recommandé que les fonctionnaires de la section des finances n'aient plus accès aux fichiers et l'Administration a accepté cette recommandation.

Inscription au compte des profits et pertes des sommes à recevoir et des pertes

165. L'Administration nous a informés qu'après consultation des bureaux du FISE et, le cas échéant, des donateurs, des sommes à recevoir de gouvernements et d'organismes non gouvernementaux d'un montant de 8 954 370,17 dollars avaient été passés par profits et pertes en 1985. Sur ce total, 3 611 880,58 dollars provenaient de la masse commune des ressources et 5 342 489,59 dollars des fonds supplémentaires. Par ailleurs, nous avons été informés que des pertes en espèces d'un montant de 3 333,34 dollars et un montant de 272 878,33 dollars représentant la valeur de fournitures périmées au Centre d'achats et d'emmagasinage avaient été passés par profits et pertes au cours de l'année.

Observations sur les questions traitées dans
le rapport pour l'année 1984

166. Notre suivi des questions soulevées dans le rapport du Comité pour 1984 1/ a révélé qu'elles ont été soit réglées de façon satisfaisante soit à nouveau mentionnées dans le présent rapport. Nous avons à nouveau formulé des recommandations concernant les contrôles budgétaires, comptables et informatiques, l'emploi de consultants, les conditions de voyage par avion et le montant de l'indemnité journalière de subsistance.

Remerciements

167. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur général, ses collaborateurs et leur personnel du concours et de l'aide qu'ils lui ont apportés.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Premier Président de la Cour des comptes de la Belgique,

(Signé) A. DEFOY

Le Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines,

(Signé) Téofisto T. GUINGONA, Jr

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 5B (A/40/5/Add.2), première partie, sect. II.

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à VI, dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985. Nous avons notamment effectué un examen général des méthodes comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte de la situation financière au 31 décembre 1984 et des opérations réalisées pendant l'exercice terminé à cette date. Les états financiers ont été élaborés conformément aux principes comptables établis, qui ont été appliqués de façon à être compatibles avec les méthodes suivies lors de l'exercice financier précédent, et les opérations réalisées ont été conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Premier Président de la Cour des comptes de Belgique,

(Signé) A. DEFOY

Le Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines,

(Signé) Téofisto T. GUINGONA, Jr

30 juin 1986

IV. COMMENTAIRES DU DIRECTEUR GENERAL DU FISE SUR LES OBSERVATIONS
ET RECOMMANDATIONS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes est reproduit plus haut dans la section II. Dans la mesure où les conclusions et recommandations du Comité ainsi que les réponses de l'Administration font partie intégrante du rapport du Comité des commissaires aux comptes, le Directeur général se limite à commenter les points sur lesquels il peut être utile d'apporter des éclaircissements complémentaires.
2. Nombre des conclusions des commissaires aux comptes, notamment celles relatives aux systèmes informatiques, témoignent du sérieux de l'examen technique entrepris et de la portée des mesures correctives qui sont actuellement prises.
3. L'Administration procède également à l'ajustement de certains soldes et au renforcement des procédures et des contrôles existants comme indiqué à chacun des points abordés.

Immobilisations (rapport du Comité des commissaires aux comptes, par. 23 à 34)

4. Le FISE est autorisé à acquérir des biens et à les conserver [résolution 57 (I)] de l'Assemblée générale. Au fil des ans, il a acheté des bâtiments - logements pour les fonctionnaires et locaux à usage de bureaux - dont le coût a été couvert par les loyers encaissés ou par l'imputation au budget d'annuités d'amortissement. La même méthode a été appliquée à d'autres immobilisations destinées à servir pendant une longue période, comme l'équipement des entrepôts, les machines et le matériel informatique. Cette politique et cette méthode ont été approuvés à diverses reprises par le Conseil d'administration du FISE dans le cadre du plan à moyen terme.
5. L'Administration est en train d'étudier, avec toutes ses incidences, la possibilité d'appliquer la recommandation des commissaires aux comptes tendant à ce que les dépenses d'investissement prévues soient présentées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et au Conseil d'administration de manière plus formelle que dans le plan à moyen terme.
6. Les acquisitions de matériel informatique à l'usage du secrétariat ont jusqu'à présent été imputées au budget pour leur coût total. En 1984, un plan de développement de l'informatique a été soumis au Conseil d'administration. C'est à cette occasion qu'a été adoptée la politique de capitalisation des acquisitions de matériel informatique, qui a ensuite fait l'objet de l'instruction comptable 85/6. Sur la recommandation des commissaires aux comptes, on a perfectionné les procédures comptables et publié l'instruction comptable 86/5 qui prévoit l'amortissement du coût de ces acquisitions sur une période de cinq ans.
7. Les achats effectués par le FISE de matériel informatique affecté aux projets sont comptabilisés au coût total en tant que dépenses relatives aux programmes.

Contrôles budgétaires (rapport du Comité des commissaires aux comptes, par. 35 à 41)

8. L'Administration approuve la recommandation des commissaires aux comptes tendant à passer en charges de l'exercice en cours les engagements qui n'ont pas été liquidés pendant la période prévue par le règlement financier de l'ONU. Les

autres recommandations relatives au renforcement des contrôles exercés sur le remboursement des frais de voyage et sur le versement des allocations-logement et de la prime de rapatriement sont d'ores et déjà appliquées.

Frais de voyage de membres du Conseil d'administration (rapport du Comité des commissaires aux comptes, par. 42 à 45)

9. A titre exceptionnel, le FISE a payé les frais de voyage et de subsistance de neuf participants à la session de 1985 du Conseil d'administration représentant chacun le gouvernement d'un Etat africain. Il était en effet capital de s'assurer que les intéressés seraient présents pour donner, en marge du Conseil d'administration, des conseils sur la stratégie que le FISE doit suivre en Afrique et pour participer aux négociations sur les fonds supplémentaires destinés à différents programmes de pays ainsi qu'aux discussions relatives au programme élargi de vaccination. La présence de l'un des intéressés s'est avérée décisive pour le financement ultérieur d'un projet hydraulique d'un montant de 2 millions de dollars.

10. En outre, des entretiens approfondis ont eu lieu avec certains des intéressés, en marge du Conseil d'administration, à propos de l'objectif de l'immunisation universelle des enfants d'ici à 1990. Ces consultations étaient d'autant plus importantes que l'année 1986 a été déclarée année de la vaccination en Afrique.

11. La décision de défrayer certains représentants africains doit être jugée compte tenu de la nécessité de renforcer sans délai la capacité du FISE en Afrique pour faire face à une situation d'urgence généralisée - nécessité qui, depuis quelques années, est au coeur des préoccupations du Fonds. L'Administration n'a nullement l'intention de faire de cette mesure un précédent.

Virement de dépenses du budget ordinaire au budget des programmes (Rapport sur la situation des enfants dans le monde) (rapport du Comité des commissaires aux comptes, par. 46 à 50)

12. Dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1984-1985 qui a été présenté au Conseil d'administration en 1983 le coût estimatif de la publication du rapport sur la situation des enfants dans le monde était inscrit au chapitre consacré à la Division de la communication et de l'information.

13. Depuis lors, ce rapport est devenu un instrument de plaidoyer extrêmement puissant et efficace qui permet de motiver et de mobiliser les responsables politiques, les élites nationales et des individus de toutes conditions sociales en faveur de la survie et du développement des enfants. Le rapport a été traduit dans 31 langues et distribué dans le monde entier. Sa diffusion s'élargissant, on a réévalué sa contribution et on en a conclu qu'il était devenu un instrument de promotion des programmes, dont on a informé le Conseil d'administration. Celui-ci ayant donné son approbation, les dépenses y afférentes ont changé de nature et ont donc été correctement imputées au compte des engagements approuvés au titre du Fonds interrégional pour la préparation des programmes. Les ressources prévues au budget de l'exercice biennal 1984-1985 pour la publication du rapport n'ont donc pas été utilisées et font partie des économies budgétaires correspondant aux crédits annulés.

Consultants (rapport du Comité des commissaires aux comptes, par. 62)

14. Conformément à la recommandation des commissaires aux comptes, en 1986, l'engagement d'anciens fonctionnaires en qualité de consultants a été maintenu dans les limites autorisées par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/237 du 21 décembre 1982 (sect. VIII, par. 3), sauf dans le cas exposé ci-après.

15. En 1985, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Conseil d'administration du FISE avaient recommandé de rédiger un règlement financier adapté aux besoins du Fonds. Après avoir dûment examiné toutes les solutions envisageables, on est arrivé à la conclusion que la personne la mieux à même de s'acquitter de cette tâche était un fonctionnaire parti à la retraite depuis peu après avoir passé 25 années dans les services financiers du FISE. Cette décision a été prise à titre exceptionnel et se limitera à l'exécution de cette tâche spécifique.

Rapports comptables et rapports financiers (rapport du Comité des commissaires aux cptes, par. 63 à 121)

16. Le système d'information du FISE vient d'être modifié : conçu à l'origine comme un système centralisé géré par la Division des finances et ayant comme principal utilisateur la Section de la comptabilité, il a été converti en un système décentralisé de traitement des données, implanté dans les services fonctionnels du siège, au Centre d'achats et d'emménagement et à New Delhi. Une fois achevée la mise en place du nouveau système, on disposera d'un réseau de systèmes d'informations intégrés qui permettra de transmettre des données aux divers sous-systèmes et vice-versa.

17. Ainsi que l'ont noté les commissaires aux comptes, on s'est heurté à diverses difficultés lorsqu'on a voulu relier les sous-systèmes au système comptable principal de la Division des finances au siège. Ces sous-systèmes avaient été élaborés essentiellement pour répondre aux besoins locaux en matière de gestion. Pour des raisons de commodité, et par souci d'économie, on a apporté des modifications aux sous-systèmes pour qu'ils puissent transmettre des données au système de la Division des finances, mais on n'a pas prévu la circulation de données en sens inverse. De ce fait, la banque de données de la Division des finances est la seule qui contienne des renseignements comptables complets. De plus, les modifications techniques apportées ne se sont pas révélées très efficaces.

18. Comme l'ont recommandé les commissaires aux comptes, on met actuellement sur pied un programme de révision des sous-systèmes et du système de la Division des finances, afin d'en améliorer la compatibilité et l'efficacité. La rapidité avec laquelle cette révision sera effectuée dépendra toutefois des ressources disponibles.

19. Les rapprochements et ajustements des divers comptes mentionnés par les commissaires aux comptes ont également été entrepris.

Période comptable de l'opération Cartes de vœux (rapport des commissaires aux comptes, par. 126 à 128)

20. Les commissaires aux comptes ont signalé les problèmes que pose l'utilisation de périodes comptables différentes pour l'opération Cartes de vœux et pour le FISE.

21. Le changement - justifié par le caractère commercial de l'activité - apporté à la présentation des comptes de l'opération Cartes de vœux est à l'origine de bon nombre des observations formulées par les commissaires aux comptes sur le thème de la cohérence, à propos de la consolidation de l'état intérimaire des recettes et des dépenses de l'opération avec les comptes du FISE arrêtés à la fin de l'année civile.

22. L'Administration étudiera la recommandation des commissaires aux comptes en consultation avec les comités nationaux et autres organismes chargés des ventes. Entretemps, des mesures ont été prises pour que le traitement des diverses transactions et la consolidation avec les comptes du FISE se fassent de façon cohérente.

Règlement financier

23. La rédaction d'un règlement financier adapté aux besoins du FISE a été recommandée en 1985 par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et en 1986 par le Conseil d'administration du FISE. La recommandation du Conseil d'administration a été accueillie favorablement par le Conseil économique et social à sa deuxième session ordinaire de 1986, et le Conseil a pris une décision à cet égard. Si l'Assemblée générale approuve la décision du Conseil économique et social, le règlement financier du FISE sera présenté pour examen et approbation au Conseil d'administration du FISE à sa session de 1987.

Remerciements

24. L'Administration tient à exprimer ses remerciements aux commissaires aux comptes pour l'esprit de coopération constructive dont ils ont fait preuve au cours de leurs travaux.

V. ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1985

ETAT I

Etat comparatif des recettes et des dépenses de l'exercice terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

1984		1985
RECETTES		
<u>Masse commune des ressources</u>		
185 014 725,03	Contributions des gouvernements (Tableau 1)	190 569 198,37
6 394 911,77	Contributions de sources non gouvernementales (Tableau 1)	19 241 110,56
14 768 080,99	Opération Cartes de vœux et opérations connexes	10 058 264,08
27 534 810,06	Autres recettes (Tableau 2)	27 706 045,75
	<u>Total, masse commune des ressources</u>	<u>247 574 618,76</u>
<u>Fonds supplémentaires</u>		
78 379 786,14	Gouvernements (Tableau 1)	85 338 852,80
25 228 582,89	Sources non gouvernementales (Tableau 1)	37 343 386,75
5 143 740,43	Organismes des Nations Unies (Tableau 1)	3 703 621,08
	<u>Total, fonds supplémentaires</u>	<u>126 385 860,63</u>
108 752 109,46		
342 464 637,25	TOTAL, RECETTES	373 960 479,39
	Modification nette de la valeur de l'actif et du passif due aux ajustements de change	827 605,43
(10 742 451,60)		
331 722 185,65	MONTANT NET DES RECETTES	374 788 084,82
DEPENSES		
<u>Coopération au titre des programmes, à imputer sur :</u>		
153 241 665,29	Masse commune des ressources	161 025 516,16
85 175 825,62	Fonds supplémentaires autres que ceux fournis par des organismes des Nations Unies (Etat IV)	112 277 637,92
5 931 750,10	Fonds supplémentaires fournis par des organismes des Nations Unies (Etat IV)	5 273 546,97
59 514 139,05	Services d'appui aux programmes (Etat VI)	66 354 745,05
303 863 380,06	<u>Total, coopération au titre des programmes</u>	<u>344 931 446,10</u>
40 901 738,45	Services administratifs (Etat VI)	44 878 875,48
344 765 118,51	TOTAL, DEPENSES (Etat V)	389 810 321,58
(13 042 932,86)	EXCEDENT DES DEPENSES SUR LES RECETTES	(15 022 236,76)

LES ETATS III A VI ET LES NOTES 1 A 20 CI-APRES FONT PARTIE INTEGRANTE DU PRESENT ETAT ET IL CONVIENT DE S'Y REPORTER.

Le Contrôleur,
(Signé) Karin LORHAUG

Le Directeur général,
(Signé) James P. GRANT

ETAT II

Etat comparatif de l'actif et du passif et situation financière au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

1984		1985
ACTIF		
139 576 760,17	Disponibilités (Tableau 3)	110 730 537,70
119 145 016,80	Contributions à recevoir :	
17 656 381,97	Pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs (Tableau 4)	135 346 629,12
	Pour des exercices futurs (Tableau 7)	40 434 483,84
16 355,13	Sommes déposées auprès d'organismes gouvernementaux et de fournisseurs	
25 500 988,97	Sommes à recevoir, avances et dépôts (Tableau 5)	25 966 715,19
36 550 156,28	Stocks (Tableau 6)	39 353 732,50
3 059 583,87	Immobilisations (Tableau 10)	3 160 390,33
<u>341 505 243,19</u>		<u>354 992 488,68</u>
PASSIF		
19 115 907,20	Contributions annoncées et versées d'avance pour des exercices ultérieurs (Tableau 7)	41 711 428,76
6 268 880,52	Opération Cartes de vœux et opérations connexes : recettes reçues d'avance	10 765 874,27
30 794 789,55	Sommes à payer et autres engagements non réglés (Tableau 8)	30 815 689,39
	Fonds d'affectation spéciale :	
23 443 597,00	Achats effectués contre remboursement et autres services (Tableau 9)	24 862 356,27
45 397,45	Fonds en mémoire de Maurice Pate	22 705,28
200 000,00	Réserve pour assurance	200 000,00
<u>79 868 571,72</u>		<u>108 378 053,97</u>
<u>261 636 671,47</u>	EXCEDENT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF	<u>246 614 434,71</u>

LES ETATS III A VI ET LES NOTES 1 A 20 CI-APRES FONT PARTIE INTEGRANTE DU PRESENT ETAT ET IL CONVIENT DE S'Y REPORTER, EN PARTICULIER POUR CE QUI EST DES ENGAGEMENTS NON REGLES. L'ETAT IV INDIQUE QUE LES ENGAGEMENTS A IMPUTER SUR LES RESSOURCES FUTURES S'ELEVANT A 878 MILLIONS DE DOLLARS.

Le Contrôleur,
(Signé) Karin LOKHAUG

Le Directeur général,
(Signé) James P. GRANT

ETAT III

Etat de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

1984		1985
	SOURCE DES FONDS	
331 722 185,65	Montant total des recettes pour l'exercice (Etat I)	374 788 084,82
8 125 444,52	Augmentation des fonds d'affectation spéciale	1 396 067,10
9 159 936,05	Diminution des contributions à recevoir : Pour les exercices futurs	
	Augmentation des contributions annoncées et versées d'avance pour des exercices ultérieurs	22 595 521,56
867 055,62	Diminution des sommes déposées auprès d'organismes gouvernementaux et de fournisseurs	16 355,13
2 739 034,61	Augmentation des recettes perçues d'avance au titre de l'Opération Cartes de voeux et d'opérations connexes	4 496 993,75
7 974 133,74	Augmentation des sommes à payer et autres engagements non réglés	<u>20 899,84</u>
<u>360 587 790,19</u>	TOTAL, FONDS DEGAGES	<u>403 313 922,20</u>
	UTILISATION DES FONDS	
344 765 118,51	Montant total des dépenses pour l'exercice (Etat I)	389 810 321,58
897 611,29	Augmentation des contributions à recevoir : Pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs Pour les exercices futurs	16 201 612,32 22 778 101,87
8 391 559,69	Diminution des contributions annoncées et versées d'avance pour des exercices ultérieurs	
3 193 149,30	Augmentation des stocks	2 803 576,22
1 151 709,20	Augmentation des sommes à recevoir, avances et dépôts	465 726,22
156 169,06	Augmentation des immobilisations	<u>100 806,46</u>
<u>358 555 317,05</u>	TOTAL, FONDS UTILISES	<u>432 160 144,67</u>
<u>2 032 473,14</u>	AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITES ET DES PLACEMENTS	<u>(28 846 222,47)</u>

ETAT IV

Engagements de 1985

(Récapitulation de l'état V)

(En dollars des Etats-Unis)

	A imputer sur		A imputer sur des fonds		Total
	la masse commune des ressources	autres sources	supplémentaires	Organismes des Nations Unies	
Solde des engagements inutilisés au ler janvier 1985	614 433 414,09	192 762 422,68	11 351 758,94	818 547 595,71	
Engagements approuvés à la session du Conseil d'administration a/ :					
Nouveaux engagements	555 572 885,00			555 572 885,00	
Economies et déficits	30 970,05			30 970,05	
Engagements ayant pris effet entre les sessions du Conseil		144 907 574,97	4 000 882,00	148 908 456,97	
Ajustements apportés aux engagements :					
Economies budgétaires pour 1984 et 1985	(8 134 201,97)			(8 134 201,97)	
Divers	1 161 903 067,17	(30 410,08)		(33 410,08)	
	<u>272 259 136,69</u>	<u>337 639 587,57</u>	<u>15 352 640,94</u>	<u>1 514 895 295,68</u>	
Dépenses		112 277 637,92	5 273 546,97	389 810 321,58	
Solde des engagements inutilisés au 31 décembre 1985	889 643 930,48	225 361 949,65	10 079 093,97	1 125 084 974,10	
Excédent de l'actif sur le passif	51 980 942,89	187 251 766,85	7 381 724,97	246 614 434,71	
Engagements à imputer sur les recettes futures	837 662 987,59	38 110 182,80	2 697 369,00	878 470 539,39	

ETAT V

Coopération au titre des programmes

Etat des engagements, des dépenses et des soldes inutilisés des engagements à imputer sur la masse commune des ressources, les fonds supplémentaires et les fonds d'affectation spéciale provenant d'organismes des Nations Unies pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Assistance par région et par pays	Soldes inutilisés des engagements au 1er janvier	Nouveaux engagements	Total	Dépenses	Soldes inutilisés des engagements au 31 décembre
AFRIQUE					
Angola	4 875 553,04	3 235 012,00	8 110 565,04	4 126 632,52	3 983 932,52
Bénin	4 197 076,54		4 197 076,54	991 705,33	3 205 371,21
Botswana	1 160 331,69		1 160 331,69	182 368,53	977 963,16
Burkina Faso	7 216 820,04	1 440 345,00	8 657 165,04	3 250 851,03	5 406 314,01
Burundi	3 293 351,19	1 348 592,00	4 641 943,19	2 700 360,44	1 941 582,75
Cameroun	1 068 908,36	3 606 453,00	4 675 361,36	432 847,68	4 242 513,68
Cap-Vert	530 265,58	181 441,00	711 706,58	104 975,42	606 731,16
Comores	276 676,08	200 000,00	476 676,08	72 287,05	404 389,03
Congo	240 700,18		240 700,18	124 665,22	116 034,96
Côte d'Ivoire	1 727 381,63	1 998 000,00	3 725 381,63	739 343,20	2 986 038,43
Djibouti	1 042 368,53	446 550,00	1 488 918,53	1 020 764,91	468 153,62
Ethiopie	31 418 485,76	15 741 348,00	47 159 833,76	20 359 115,66	26 800 718,10
Gambie	929 625,02	13 457,00	943 082,02	429 786,62	513 295,40
Ghana	1 818 970,56	9 611 748,00	11 430 718,56	1 879 664,56	9 551 054,00
Guinée	445 186,75	1 861 000,00	2 306 186,75	905 894,42	1 400 292,33
Guinée-Bissau	2 661 356,89		2 661 356,89	688 972,39	1 972 384,50
Guinée équatoriale	285 995,28		285 995,28	166 044,26	119 951,02
Kenya	4 049 597,57	6 366 000,00	10 415 597,57	1 330 259,88	9 085 337,69
Lesotho	1 333 528,36	86 046,00	1 419 574,36	423 233,29	996 341,07
Libéria	357 669,44		357 669,44	451 356,97	(93 687,53)
Madagascar	917 584,56	5 518 529,00	6 436 113,56	1 048 675,79	5 387 437,77
Malawi	5 919 628,50		5 919 628,50	1 003 844,17	4 915 784,33
Mali	9 057 806,02	3 113 816,00	12 171 622,02	3 346 616,71	8 825 005,31
Maurice	283 071,34		283 071,34	71 659,41	211 411,93
Mauritanie	2 766 770,67	1 279 323,00	4 046 093,67	1 581 332,55	2 464 761,12
Mozambique	3 598 455,02	19 570 273,00	23 168 728,02	4 203 991,42	18 964 736,60
Niger	4 351 190,25	8 491 635,00	12 842 825,25	3 304 238,74	9 538 586,51
Nigéria	5 022 287,70		5 022 287,70	6 246 818,62	(1 224 530,92)
Ouganda	10 193 172,87	14 810 708,00	25 003 880,87	7 549 540,05	17 454 340,82
République centrafricaine	4 167 611,21	260 468,00	4 428 079,21	855 430,55	3 572 648,66
République-Unie de Tanzanie	35 712 323,70	563 155,00	36 275 478,70	9 150 873,55	27 124 605,15
Rwanda	1 631 202,14		1 631 202,14	1 001 931,88	629 270,26
Sao Tomé-et-Principe	37 319,49		37 319,49	19 521,08	17 798,41
Sénégal	3 591 395,68	721 225,00	4 312 620,68	1 843 383,75	2 469 236,93
Seychelles	110 103,26		110 103,26	59 039,57	51 063,69
Sierra Leone	945 988,51	4 456 000,00	5 401 988,54	502 146,29	4 899 842,22
Somalie	7 480 676,89	1 124 744,00	8 605 420,89	3 002 574,37	5 602 846,52
Swaziland	646 962,07	30 201,00	677 163,07	172 978,31	504 184,76
Tchad	4 191 699,04	8 424 550,00	12 616 249,04	3 367 360,62	9 248 888,42
Togo	3 997 424,99		3 997 424,99	426 582,83	3 570 842,16
Zaïre	8 193 419,06		8 193 419,06	2 367 571,99	5 825 847,07
Zambie	1 334 170,15		1 334 170,15	471 166,70	863 003,45
Zimbabwe	5 557 791,58	1 955 064,00	7 512 855,58	1 274 234,54	6 238 621,04
Coopération régionale	4 389 845,72	422 081,00	4 811 926,72	1 861 332,86	2 950 593,86
TOTAL POUR LA REGION	193 027 748,91	116 877 764,00	309 905 512,91	95 113 975,73	214 791 537,18

ETAT V (suite)

Assistance par région et par pays	Soldes inutilisés des engagements au 1er janvier	Nouveaux engagements	Total	Dépenses	Soldes inutilisés des engagements au 31 décembre
ASIE ORIENTALE ET PAKISTAN					
Banladesh	64 161 866,54	4 466 544,00	68 628 410,54	12 626 079,74	56 002 330,80
Birmanie	28 545 375,47	2 830 834,00	31 376 209,47	8 701 813,32	22 674 396,15
Chine	60 458 737,66	413 639,00	60 872 376,66	6 657 676,01	54 214 700,65
Indonésie	6 624 826,13	46 965 432,00	53 590 258,13	7 562 267,49	46 027 990,64
Kampuchea	7 101 167,35	3 196 096,00	10 297 263,35	4 201 339,30	6 095 924,05
Kampuchea (secours)	217 250,84		217 250,84	(50 862,41)	268 113,25
Malaisie	692 426,00		692 426,00	270 127,42	422 298,58
Pakistan	56 643 588,98	1 296 542,00	57 940 130,98	7 925 311,11	480 095,50
Papouasie-Nouvelle-Guinée	531 323,12		531 323,12	51 227,62	480 095,50
Philippines	10 208 433,85	823 645,00	11 032 078,85	3 331 934,86	7 700 143,99
République de Corée	1 383 482,23		1 383 482,23	558 565,14	824 917,09
République démocratique populaire lao	3 385 808,69	1 242 022,00	4 627 830,69	1 312 328,54	3 315 502,15
Thaïlande	14 910 528,26	4 852 228,00	19 762 756,26	4 676 634,49	15 086 121,77
Viet Nam	25 692 531,80	2 297 081,00	27 989 612,80	5 432 199,08	22 557 413,72
Iles du Pacifique	795 358,20	246 404,00	1 041 762,20	431 257,69	610 504,51
Coopération régionale	285 543,23		285 543,23	140 747,32	144 795,91
TOTAL POUR LA REGION	281 638 248,35	68 630 467,00	350 268 715,35	63 828 646,72	286 440 068,63
ASIE CENTRALE DU SUD					
Afghanistan	5 590 894,90		5 590 894,90	1 777 022,61	3 813 872,29
Bhoutan	4 087 941,67	4 156 681,15	8 244 622,82	909 369,76	7 335 253,06
Inde	42 792 161,63	157 668 193,00	200 460 354,63	31 884 641,95	168 575 712,68
Maldives	1 233 362,05	205 356,00	1 438 718,05	308 761,40	1 129 956,65
Mongolie	31 715,84		31 715,05	3 527,00	28 188,84
Népal	12 272 015,06	3 841 048,00	16 113 063,06	4 857 049,82	11 256 013,24
Sri Lanka	15 118 307,32	1 213 576,00	16 331 883,32	3 145 940,32	13 185 943,00
TOTAL POUR LA REGION	81 126 398,47	167 084 854,15	248 211 252,62	42 886 312,86	205 324 939,76
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD					
Algérie	417 838,95	135 000,00	552 838,95	180 681,45	372 157,50
Bahreïn	241 576,80		241 576,80	106 932,88	134 643,92
Egypte	21 544 402,40	368 117,00	21 912 519,40	5 286 253,68	16 626 265,72
Iran (République islamique d')	16 996,86		16 996,86	74,31	16 922,55
Jordanie	328 851,07		328 851,07	230 298,69	98 552,38
Liban	14 675 045,32	4 813 686,00	19 488 731,32	5 443 062,95	14 045 668,37
Liban (reconstruction)	5 270 457,85	(2 950 452,18)	2 320 005,67	1 008 055,33	1 311 950,34
Maroc	4 597 970,59		4 597 970,59	1 190 473,84	3 407 496,75
Oman	735 867,29	700 000 00	1 435 867,29	516 189,35	919 677,94
République arabe syrienne	929 178,84		929 178,84	515 285,48	413 893,36
Soudan	11 532 171,60	8 590 804,00	20 122 975,60	7 618 931,17	12 504 044,43
Tunisie	2 181 348,59		2 181 348,59	663 278,68	1 518 069,91
Turquie	667 231,92		667 231,92	332 671,29	334 560,63
Yémen	4 382 586,33	1 822 267,00	6 204 853,33	1 250 185,45	4 954 667,88
Yémen démocratique	326 298,79	4 560 893,00	4 887 191,79	694 635,87	4 192 555,92
Enfants et mères palestiniens	3 330 066,06	393 908,00	3 723 974,06	957 270,02	2 766 704,04
Coopération régionale	34 062,43	44 904,62	78 967,05	44 928,48	34 038,57
TOTAL POUR LA REGION	71 211 951,69	18 479 127,44	89 691 079,13	26 039 208,92	63 651 870,21
EUROPE					
Pologne	30 410,08	(30 410,08)			
TOTAL POUR LA REGION	30 410,08	(30 410,08)			

ETAT V (suite)

Assistance par région et par pays	Soldes inutilisés des engagements au 1er janvier	Nouveaux engagements	Total	Dépenses	Soldes inutilisés des engagements au 31 décembre
AMERIQUES					
Antigua-et-Barbuda	42 429,20		42 429,20	24 195,17	18 234,03
Argentine		2 180 782,00	2 180 782,00	497 615,44	1 683 166,56
Barbade	792,94		792,94		792,94
Belize	608 610,11	314 557,00	923 167,11	485 655,59	437 511,52
Bolivie	5 016 997,71	1 075 647,00	6 092 644,71	3 272 463,32	2 820 181,39
Brésil	2 350 477,00	780 981,00	3 131 458,00	1 144 224,20	1 987 233,80
Chili	3 826,55	333 199,00	337 025,55	188 249,70	148 775,85
Colombie	5 225 375,87	2 637 339,00	7 862 714,87	2 200 938,04	5 661 776,83
Costa Rica	169 949,29	277 331,00	447 280,29	114 127,18	333 153,11
Cuba	236 938,71		236 938,71	103 516,63	133 422,08
Dominique	66 739,70	(480,00)	66 259,70	21 248,57	45 011,13
El Salvador	252 818,86	852 000,00	1 104 818,86	210 458,33	894 360,53
Equateur	512 065,79		512 065,78	491 068,81	20 996,98
Grenade	7 100,81		7 100,81		7 100,81
Guatemala	1 751 889,23	621 739,00	2 373 628,23	687 792,80	1 685 835,43
Guyana	253 449,74		253 449,74	96 921,22	156 528,52
Haïti	3 683 589,70	993 343,00	4 676 932,70	1 603 122,18	3 073 810,52
Honduras	1 541 410,85		1 541 410,85	586 012,53	955 398,32
Jamaïque	418 444,70	199 020,00	617 464,70	107 779,27	509 685,43
Mexique	492 079,32	3 089 095,00	3 581 174,32	1 093 099,43	2 488 074,89
Nicaragua	2 573 442,69	1 000 000,00	3 573 442,69	1 860 132,39	1 713 310,30
Panama	2 780,86	147 000,00	149 780,86	30 573,36	119 207,50
Paraguay	311 603,86	989 000,00	1 300 603,86	279 989,34	1 020 614,52
Pérou	3 258 476,29	324 172,00	3 582 648,29	1 578 869,53	2 003 778,76
République dominicaine	1 399 672,51		1 399 672,51	447 262,81	952 409,70
Saint-Christophe-et-Nevis	4 164,45		4 164,45		4 164,45
Sainte-Lucie	97 964,07		97 964,07	58 903,67	39 060,40
Saint-Vincent-et-Grenadines	2 879,98		2 879,98		2 879,98
Suriname	26 779,45		26 779,45	19 534,27	7 245,18
Coopération régionale	4 218 238,99	2 186 907,32	6 405 146,31	2 207 230,81	4 197 915,50
TOTAL POUR LA REGION	34 530 989,23	18 001 632,32	52 532 621,55	19 410 984,59	33 121 636,96
TOTAL POUR TOUTES LES REGIONS	661 565 746,73	389 043 434,83	1 050 609 181,56	247 279 128,82	803 330 052,74
ASSISTANCE GENERALE					
Contrôle des aliments et de la nutrition	101 828,72		101 828,72		101 828,72
Centre international de l'enfance	201 954,38		201 954,38	210 000,00	(8 045,62)
Projets régionaux pour les femmes	173 119,13	(26 555,89)	146 563,24		146 563,24
Préparation des projets et formation	10 920 560,97	18 025 000,00	28 945 560,97	6 890 807,60	22 054 753,37
Fonds de réserve pour les secours d'urgence a/	(262 638,00)	1 427 100,00	1 164 462,00		1 164 462,00
Formation de communicateurs pour les activités améliorant les chances de survie et de développement des enfants		693 720,00	693 720,00	459 000,14	234 719,86
Réduction de la mortalité infantile et postinfantile	11 989 217,07	35 331 798,00	47 321 015,07	17 512 828,04	29 808 187,03
Programme commun OMS/FISE pour l'amélioration de la nutrition	8 595 484,21	7 916 972,00	16 512 456,21	5 115 383,15	11 397 073,06
Médicaments essentiels pour les soins de santé primaires en Afrique	5 894 500,00	(480 000,00)	5 414 500,00	1 109 553,30	4 304 946,70
TOTAL, ASSISTANCE GENERALE	37 614 026,48	62 888 034,11	100 502 060,59	31 297 572,23	69 204 488,36

ETAT V (suite)

Assistance par région et par pays	Soldes inutilisés des engagements au 1er janvier	Nouveaux engagements	Total	Dépenses	Soldes inutilisés des engagements au 31 décembre
Services d'appui aux programmes	<u>64 969 560,95</u>	<u>150 958 617,10</u>	<u>215 928 178,05</u>	<u>66 354 745,05</u>	<u>149 573 433,00</u>
TOTAL, ASSISTANCE	<u>764 149 334,16</u>	<u>602 890 086,04</u>	<u>1 367 039 420,20</u>	<u>344 931 446,10</u>	<u>1 022 107 974,10</u>
Services administratifs	<u>54 398 261,55</u>	<u>93 457 613,93</u>	<u>147 855 875,48</u>	<u>44 878 875,48</u>	<u>102 977 000,00</u>
TOTAL GENERAL	<u>818 547 595,71</u>	<u>696 347 699,97</u>	<u>1 514 895 295,68</u>	<u>389 810 321,58</u>	<u>1 125 084 974,10</u>

a/ En 1985, le Directeur général a prélevé un montant de 1 959 800 dollars sur le Fonds de réserve pour les secours d'urgence à savoir : 15 000 dollars pour Djibouti; 67 000 dollars pour la République centrafricaine; 222 800 dollars pour la situation d'urgence en Afrique (personnel d'appui); 50 000 dollars pour le Viet Nam; 200 000 dollars pour l'Ethiopie; 150 000 dollars pour la situation d'urgence en Afrique (appui au BOUA - Bureau des opérations d'urgence en Afrique); 125 000 dollars pour le Chili; 90 000 dollars pour la situation d'urgence en Afrique (dépenses des services d'exécution); 80 000 dollars pour la Somalie; 60 000 dollars pour la situation d'urgence en Afrique (appui au BOUA); 30 000 dollars pour la situation d'urgence en Afrique (personnel d'appui); 50 000 dollars pour le Liban; 200 000 dollars pour le Soudan; 120 000 dollars pour le Mexique; 200 000 dollars pour les Philippines; 50 000 dollars pour la République démocratique populaire lao; 100 000 dollars pour l'Ouganda; 50 000 dollars pour le Lesotho et 100 000 dollars pour la Colombie.

ETAT VI

Etat des prévisions de dépenses et de recettes, des engagements de dépenses et des soldes inutilisés au titre du budget de l'exercice biennal 1984-1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Prévisions de dépenses et de recettes	Engagements de dépenses a/		Soldes inutilisés
		Services d'appui aux programmes	Services administratifs	
Catégorie 1				
Dépenses de personnel	147 566 138,00	83 706 509,79	58 840 141,44	5 019 486,77
Catégorie 2				
Frais généraux de fonctionnement	67 067 176,00	37 946 161,67	26 940 472,49	2 180 541,84
Catégorie 3				
Frais d'emballage et d'emmagasinage	<u>5 150 386,00</u>	<u>4 216 212,64</u>	<u>-</u>	<u>934 173,36</u>
Total, toutes catégories	219 783 700,00	125 868 884,10	85 780 613,93	8 134 201,97
<u>A DEDUIRE</u>				
Recettes provenant des contributions du personnel	20 260 600,00	12 414 206,32	8 727 419,59	(881 025,91)
Montant récupéré sur les activités d'emballage et d'emmagasinage	8 550 000,00	9 406 183,03	-	(856 183,03)
Autres recettes inscrites au budget	5 000 000,00	1 296 418,09	3 171 336,23	532 245,68
Contributions des gouvernements au titre des dépenses locales	<u>4 872 000,00</u>	<u>1 564 202,29</u>	<u>1 099 485,17</u>	<u>2 208 312,54</u>
Total général	<u><u>219 783 700,00</u></u>	<u><u>125 868 884,37</u></u>	<u><u>85 782 372,94</u></u>	<u><u>8 134 201,97</u></u>

(Voir note page suivante)

a/ Les engagements de dépenses se répartissent comme suit :

Services d'appui aux programmes (voir état I)	66 354 745,05	59 514 139,05	125 868 884,10
Services administratifs (voir état I)	<u>44 878 875,48</u>	<u>40 901 738,45</u>	<u>85 780 613,93</u>
Total	<u>111 233 620,53</u>	<u>100 415 877,50</u>	<u>211 649 498,03</u>

Notes relatives aux états financiers

Recettes et dépenses

1. En 1985, le montant total brut des contributions était de 345 150 539 dollars, soit 213 415 900 dollars au titre de la masse commune des ressources et 131 734 639 dollars au titre des fonds supplémentaires. Compte tenu des reports et des ajustements des recettes, qui représentent 8 954 370 dollars, le montant net des recettes provenant des contributions était de 336 196 169 dollars (tableau 1).
2. Les recettes nettes provenant de la campagne 1984/85 de l'Opération Cartes de vœux se sont chiffrées à 10 058 264 dollars (état I). Un rapport sur la campagne 1984-1985 figure dans le rapport financier relatif à l'Opération Cartes de vœux et aux opérations connexes pour l'exercice terminé le 30 avril 1985 (E/ICEF/1986/AB/L.5).
3. Les autres recettes provenant de sources diverses se sont élevées à 27 706 045 dollars (tableau 2). Il s'agissait essentiellement du revenu des fonds placés dans des comptes de dépôt portant intérêts ainsi que dans des comptes courants bancaires (8 169 123 dollars), des recettes provenant des contributions du personnel (12 635 503 dollars) et d'une redevance équivalant à 10 p. 100 du coût des fournitures expédiées par le Centre d'achat et d'emmagasinage du FISE à Copenhague, au titre des frais d'emballage et d'emmagasinage (5 416 108 dollars).
4. La dépréciation du dollar des Etats-Unis (l'unité de compte) par rapport aux autres monnaies constituant l'actif et le passif s'est traduite en 1985 par l'augmentation nette de leur valeur comptable (827 605 dollars - voir note 1). Ce montant est indiqué avant le calcul du revenu net, qui est de 374 788 084 dollars (état I).
5. Le prix débarqué des fournitures en cours d'expédition ou emballées et expédiées par le Centre d'achat et d'emmagasinage a été évalué à 46 985 546 dollars. Cette valeur à l'expédition a été majorée d'une redevance de 10 p. 100 pour les frais d'emballage et d'emmagasinage et de 6 p. 100 pour les frais de transport, considérée comme faisant partie des recettes (E/ICEF/1985/AB/L.1, par. 285). L'ensemble des fournitures expédiées ou en cours d'expédition pendant l'exercice se répartissait ainsi : 65 p. 100 au titre de l'apport du FISE aux programmes des pays et 35 p. 100 pour les fournitures livrées contre remboursement pour le compte de gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales (ONG).
6. La fraction des engagements budgétaires de l'exercice biennal 1984-1985 disponible pour 1985 s'élevait à 119 367 822 dollars et le montant brut des dépenses engagées en 1985 à 111 233 620 dollars; des économies de 8 134 202 dollars avaient donc été réalisées à la fin de l'exercice. Les recettes inscrites au budget de 1985 et virées à la masse commune des ressources s'élevaient à 20 889 144 dollars. Par conséquent, le montant net des dépenses budgétaires pour 1985 était au total de 90 344 476 dollars. L'état VI fait apparaître les modalités d'exécution du budget de l'exercice biennal 1984-1985 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration.
7. En 1984, le Conseil d'administration a approuvé un nouveau mode de présentation du budget pour l'exercice biennal 1986-1987 et les exercices ultérieurs. Il a également décidé, à des fins de comparaison, que le budget de 1984-1985 serait ventilé selon trois catégories de dépenses : dépenses de personnel, frais généraux

de fonctionnement et dépenses d'emballage et d'emmagasinage (E/ICEF/1984/12, par. 109). L'état VI établit également une distinction entre les dépenses relatives aux services d'appui aux programmes et aux services administratifs. Le montant brut des dépenses a été de 66 354 745 dollars pour les services d'appui aux programmes et de 44 878 875 dollars pour les services administratifs. Après déduction des recettes inscrites au budget, le montant net des dépenses s'élevait à 52 554 916 dollars pour les services d'appui aux programmes et à 37 789 560 dollars pour les services administratifs.

8. A la fin de 1985, le montant total des dépenses (389 810 321 dollars) dépassait de 15 022 236 dollars celui des recettes (374 788 084 dollars). Du fait des changements subis par certains éléments de l'actif et du passif (voir état III, note 17), les opérations de fonctionnement ont accusé un déficit de 13 823 985 dollars, qui s'est ajouté à l'excédent des dépenses sur les recettes de 15 022 236 dollars; la diminution nette des liquidités et des placements a donc été de 28 846 222 dollars.

Actif et passif

9. Au 31 décembre 1985, l'encaisse et le disponible en banque ou en transit représentaient un total de 110 730 537 dollars (état II) se répartissant comme suit : 101 540 679 dollars dans des monnaies librement utilisables et 9 189 858 dollars dans d'autres monnaies. Parmi les éléments de passif correspondant à cet actif, on comptait les fonds d'affectation spéciale, soit 24 862 356 dollars sous forme de liquidités en dépôt et de contributions annoncées (état II), destinées pour l'essentiel à l'achat de biens et de services remboursables.

10. Le montant total des contributions à recevoir s'élevait à 135 346 629 dollars, dont 104 542 370 dollars au titre des fonds supplémentaires normalement versés au FISE à mesure que l'exécution des projets considérés progresse et selon un échéancier convenu avec les donateurs. Le restant (30 804 258 dollars) correspondait à des contributions à recevoir au titre de la masse commune des ressources, dont 27 682 023 dollars représentaient des contributions destinées à des projets adoptés - à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources - et généralement versées selon les besoins financiers des projets, le solde à recevoir étant de 3 122 235 dollars, surtout pour 1985.

11. Des contributions au titre des fonds supplémentaires d'un montant de 40 434 483 dollars ont été annoncées ou versées d'avance pour financer des projets "notés" en 1986 et au-delà. On trouvera dans le tableau 7 une ventilation de ces contributions, qui fait apparaître également un montant de 1 276 944 dollars versé d'avance et destiné à la masse commune des ressources et aux projets en cours d'élaboration. Ces contributions seront comptabilisées comme recettes en 1986 et au cours d'exercices ultérieurs conformément aux conditions énoncées dans les annonces de contributions pertinentes.

12. Les autres sommes à recevoir s'élevaient à 7 479 018 dollars, les dépôts et avances au titre des services administratifs à 5 560 164 dollars, et les avances pour la campagne actuelle de l'Opération Cartes de vœux et les campagnes suivantes ainsi que les avances aux fournisseurs à 12 927 944 dollars. Leur total, soit 25 966 715 dollars, apparaît dans l'état II.

13. La valeur globale des fournitures destinées aux programmes, qui sont entreposées au Centre d'achat et d'emmagasinage du FISE à Copenhague et des stocks de matières premières et de produits finis de l'Opération Cartes de vœux, est

indiquée à la rubrique "Stocks" de l'état II. Le détail des stocks est indiqué séparément dans le tableau 6. La valeur totale des stocks en fin d'exercice était de 39 353 732 dollars.

14. Au cours des dernières années, le FISE a acheté des locaux à usage de bureaux et des logements pour le personnel des bureaux extérieurs, comme le Conseil d'administration l'y avait autorisé à sa session de mai 1974 (E/ICEF/633, par. 195). Le prix d'achat de ces bâtiments (4 035 333 dollars), déduction faite de l'amortissement total à la fin de 1985 (1 223 458 dollars), était de 2 811 875 dollars. Le montant des achats de matériel informatique effectués au cours de l'exercice, soit 1 029 945 dollars, a été presque entièrement amorti sur le budget en cours. Le solde de la rubrique "Immobilisations" du tableau 10, soit 332 091 dollars, correspond à la dépréciation de la valeur des machines et du matériel achetés pour l'Opération Cartes de vœux.

15. Les sommes à payer et autres engagements non réglés se sont élevés à 30 815 689 dollars (état II). Le détail figure au tableau 8. En outre, au 31 décembre 1985, il y avait des engagements contractuels non réglés d'un montant net de 82 531 039 dollars correspondant à des commandes de fournitures et de matériel dont le coût avait été imputé sur des engagements approuvés n'ayant pas encore donné lieu à des dépenses et sur des fonds d'affectation spéciale, ainsi qu'à la reconstitution des stocks du Centre d'achat et d'emmagasinage du FISE à cette date.

16. Un montant de 14 391 dollars a été prélevé sur la réserve pour assurance afin de remplacer des fournitures et du matériel perdus. Une somme équivalente a été prélevée sur les recettes du FISE et virée à la réserve pour la ramener à 200 000 dollars.

17. L'état III indique l'évolution de la situation financière. Une diminution des liquidités et des placements de 28 846 222 dollars a été affectée à l'excédent des dépenses sur les recettes qui apparaît à l'état I (15 022 236 dollars); le solde (13 823 986 dollars), ajouté aux autres sources de fonds (28 525 837 dollars), a été affecté à l'accroissement net des avoirs (42 349 823 dollars).

Engagements

18. L'état IV récapitule les engagements approuvés par le Conseil d'administration à sa session annuelle pour l'appui aux programmes et les dépenses budgétaires, ainsi que les engagements qui ont pris effet entre les sessions du Conseil pour des projets "notés" et les dépenses auxquelles ils ont donné lieu. Les engagements pris entre les sessions du Conseil se sont élevés à 148 908 456 dollars.

19. A la fin de l'exercice, le solde des engagements n'ayant pas encore donné lieu à des dépenses représentait au total 1 125 084 974 dollars. Cette somme comprend le budget biennal pour 1986-1987 approuvé en 1985 par le Conseil d'administration, soit un montant total de 252 550 433 dollars, et l'annulation des économies réalisées durant l'exercice biennal précédent, soit 8 134 201 dollars. Le solde, soit 872 534 541 dollars, représente les engagements approuvés pour l'appui à des programmes qui s'échelonnent parfois sur plusieurs années et qui seront exécutés pendant la période 1986-1990.

20. L'état V rend compte des engagements et des dépenses au titre des programmes dans chaque pays. La note a/ qui s'y rapporte énumère les prélèvements qui ont été opérés sur le Fonds de réserve pour les secours d'urgence afin de financer des opérations dans certains pays.

TABLEAUX RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS

Tableau 1

Contributions reçues ou annoncées pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Masse commune des ressources			Fonds supplémentaires			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Organismes des Nations Unies	Total
Afghanistan	30 000,00		30 000,00				
Algérie	142 000,00	943,77	142 943,77				
Allemagne, République fédérale d'	4 716 501,81	4 768 724,61	9 485 226,42	1 370 657,57	1 571 712,30		2 942 369,87
Angola	5 000,00		5 000,00				
Antigua-et-Barbuda	300,00		300,00				
Arabie saoudite	1 000 000,00	877,28	1 000 877,28		116 169,85		116 169,85
Argentine	38 507,14		38 507,14		30 901,27		30 901,27
Australie	1 838 025,00		1 838 025,00	4 068 568,97	1 135 418,23		5 203 987,20
Autriche	819 003,27	79 517,63	898 520,90	351 291,28	107 576,17		458 867,45
Bahamas	3 000,00		3 000,00				
Bahrein	12 500,00	3 518,68	16 018,68		1 271,06		1 271,06
Bangladesh	8 320,61	1 501,82	9 822,43				
Barbade	3 000,00		3 000,00	1 250,00			1 250,00
Belgique	1 068 442,47	14 000,00	1 082 442,47		978 166,96		978 166,96
Bénin	7 500,00		7 500,00				
Bhoutan	4 170,00		4 170,00				
Birmanie	181 710,21		181 710,21				
Bolivie					320,84		320,84
Botswana	2 466,86		2 466,86				
Bésil		498,33	498,33	44 610,87	13 098,60		57 709,47
Bulgarie	60 913,71		60 913,71				
Burkina Faso	1 222,22	14,12	1 236,34				
Cameroun	74 074,07		74 074,07				
Canada	9 725 131,88	7,29	9 725 139,17	5 579 503,03	10 135 460,85		15 714 963,88
Chili	70 000,00	28,33	70 028,33		2 542,11		2 542,11
Chine	400 000,00	16,18	400 016,18		46,00		46,00
Chypre		58,79	58,79		76 779,70		76 779,70
Colombie	456 816,41		456 816,41		20 384,83		20 384,83
Congo	14 618,66		14 618,66				
Costa Rica	30 000,00		30 000,00				
Côte d'Ivoire	64 374,50	400,00	64 774,50				
Cuba	116 545,33		116 545,33				
Danemark	5 146 406,90	41 260,43	5 187 667,33	2 575 361,47	38 664,62		2 614 026,11
Djibouti	1 000,00		1 000,00				
Egypte	82 201,53		82 201,53		328 59		328 59
El Salvador	19 857,90		19 857,90		20 618,56		20 618,56
Emirats arabes unis	984 931,51	4 644,50	989 576,01		104 112,48		104 112,48
Equateur	25 407,00	170,94	25 577,94		1 629,23		1 629,23
Espagne	435 650,05	3 454,81	439 104,86		1 054 119,33		1 054 119,33
Etats-Unis d'Amérique	53 500 000,00	3 318 006,46	56 818 006,46	17 338 255,37	7 662 276,51		25 000 531,88
Ethiopie					1 348,89		1 348,89
Fidji	2 000,00		2 000,00				
Finlande	5 797 101,45	330 275,23	6 127 376,68	1 586 516,80	631 033,01		2 217 549,81
France	3 684 210,53	7 107 974,89	10 792 185,42	4 420,39	2 332 167,54		2 336 587,93
Grèce	135 000,00	16 065,33	151 065,33	52 238,59	183 054,56		235 293,15
Guatemala	19 930,33		19 930,33				
Guyana	3 253,01		3 253,01				
Haïti		45,48	45,48				
Honduras	21 142,86		21 142,86				
Hong-kong	14 586,67		14 586,67				
Hongrie	21 539,06		21 539,06		12 466,46		12 466,46
Iles Vierges britanniques	150,00		150,00		315,00		315,00
Inde	1 797 197,04		1 797 197,04		79,68		79,68
Indonésie	300 000,00	93,90	300 093,90				
Iran (République d')	50 000,00		50 000,00		712,68		712,68
Iraq		653,23	653,23				
Irlande	380 000,00	175 365,49	555 365,49		266 155,83		266 155,83
Islande	8 005,79		8 005,79				
Israël	50 000,00		50 000,00				

Tableau 1 (suite)

	Masse commune des ressources			Fonds supplémentaires			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Système des Nations Unies	Total
Italie	17 492 711,37	607 334,19	18 100 045,56	16 584 708,30	14 778,33		16 599 486,63
Jamaïque	3 113,55		3 113,55		12 500,00		12 500,00
Japon	14 200 000,00	2 543 674,01	16 743 674,01	4 738 560,79	5 130 531,62		9 869 092,41
Jordanie	26 824,03		26 824,03				
Kenya	15 950,92	128,62	16 079,54		2 673,23		2 673,23
Koweït	200 000,00	83,89	200 083,89				
Lesotho	2 500,00		2 500,00				
Liban				59 932,96			59 932,96
Liechtenstein	2 000,00		2 000,00				
Luxembourg	16 666,67	1 580,24	18 246,91		11 534,45		11 534,45
Madagascar	5 608,97		5 608,97				
Malaisie	102 204,37		102 204,37				
Malawi	5 944,44		5 944,44				
Maldives	3 000,00		3 000,00				
Mali	1 000,00		1 000,00				
Malte	4 084,00		4 084,00				
Maurice	3 109,45		3 109,45				
Mexique	102 419,54		102 419,54		44 299,54		44 299,54
Monaco	3 409,62		3 409,62				
Mongolie	3 598,06		3 598,06				
Népal	6 837,02	76,09	6 913,11				
Nigéria	308 292,28		308 292,28				
Norvège	16 415 677,10	5 512,90	16 421 190,00	4 989 325,81			4 989 325,81
Nouvelle-Zélande	370 370,37	6 287,38	376 657,75	460 346,81	12 102,67		472 449,48
Oman	50 000,00		50 000,00				
Ouganda	3 359,46		3 359,46				
Pakistan	164 510,55		164 510,55		48 050,62		48 050,62
Panama	25 000,00		25 000,00				
Pays-Bas	6 731 162,87	922 830,75	7 653 993,62	1 586 675,95	3 166 808,66		4 753 484,61
Pérou	120 000,00		120 000,00				
Philippines	262 301,92	146,61	262 448,53		10 000,00		10 000,00
Pologne	61 593,04		61 593,04				
Portugal		6 645,06	6 645,06		41 163,80		41 163,80
Qatar	200 000,00		200 000,00				
République arabe syrienne	64 102,56	769,23	64 871,79				
République de Corée	147 000,00	31 398,63	178 398,63		7 805,13		7 805,13
République démocratique allemande	412 903,22		412 903,22		6 060,61		6 060,61
République démocratique populaire lao	5 000,00		5 000,00				
République socialiste soviétique de Biélorussie	69 530,28		69 530,28				
République socialiste soviétique d'Ukraine	139 060,56		139 060,56				
République-Unie de Tanzanie	21 146,27	101,16	21 247,43		16 826,45		16 826,45
Roumanie	13 043,48		13 043,48				
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	8 302 321,89	19 996,37	8 322 318,26	1 522 797,29	1 623 872,00		3 146 669,29
Rwanda	4 284,93		4 284,93				
Saint-Marin	3 082,06		3 082,06		2 538,07		2 538,07
Saint-Siège	1 000,00		1 000,00				
Saint-Vincent-et-Grenadines	750,00		750,00				
Sénégal	6 000,00		6 000,00				
Sierra Leone	10 214,43		10 214,43				
Singapour					5 161,68		5 161,68
Soudan	25 000,00		25 000,00				
Sri Lanka	13 361,48	37,26	13 398,74		884,80		884,80
Suède	22 500 000,00	89 314,85	22 589 314,85	4 912 645,67	138 222,22		5 050 867,89
Suisse	5 012 453,30	1 900 546,64	6 912 999,94	4 488 706,34	456 073,82		4 944 780,16
Suriname	2 500,00		2 500,00				
Swaziland	2 490,42		2 490,42				
Tchécoslovaquie	82 576,38		82 576,38				
Thaïlande	154 669,03	475,58	155 144,61		3 095,03		3 095,03

Tableau 1 (suite)

	Masse commune des ressources			Fonds supplémentaires			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Système des Nations Unies	Total
Tonga	853,58		853,58				
Trinité-et-Tobago					260 000,00		260 000,00
Tunisie	36 308,94		36 308,94				
Turquie	68 814,00		68 814,00				
Union des Républiques socialistes soviétiques	750 927,07		750 927,07				
Venezuela	114 666,66		114 666,66				
Viet Nam	6 000,00		6 000,00				
Yémen	12 910,00		12 910,00				
Yémen démocratique	7 040,00		7 040,00				
Yougoslavie	305 972,21	65 587,62	371 559,83				
Zambie	7 758,62		7 758,62		5 745,23		5 745,23
Zimbabwe	18 633,54	6,10	18 639,64				
Total partiel	188 609 340,29	22 070 650,70	210 679 990,99	72 316 374,26	37 519 659,70		109 836 033,96
Programme du golfe Arabe pour les organisations de développement des Nations Unies	2 682 500,00	14 325,77	2 696 825,77	2 600 000,00			2 600 000,00
CEB				14 114 029,86			14 114 029,86
Fonds de l'OPEP				250 000,00			250 000,00
Total partiel	2 682 500,00	14 325,77	2 696 825,77	16 964 029,86			16 964 029,86
ORGANISMES DES NATIONS UNIES							
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies		39 083,44	39 083,44		115 032,98	793 000,00	908 032,98
FENU (New York)						2 472 840,00	2 472 840,00
PNUD (New York)						412 067,02	412 067,02
FNUAP (New York)						165 662,00	165 662,00
HCR (Genève)						975 973,71	975 973,71
Total partiel		39 083,44	39 083,44		115 032,98	4 819 542,73	4 934 575,71
Total	191 291 840,29	22 124 059,91	213 415 900,20	89 280 404,12	37 634 692,68	4 819 542,73	131 734 639,53
Reports des recettes des exercices précédents		6 289,31	6 289,31		(6 289,31)		(6 289,31)
Ajustements des recettes des exercices précédents	(722 641,92)	(2 889 238,66)	(3 611 880,58)	(3 941 551,32)	(285 016,62)	(1 115 921,65)	(5 342 489,59)
Total général	190 569 198,37 a/	19 241 110,56	209 810 308,93	85 338 852,80	37 343 386,75	3 703 621,08	126 385 860,63
RECAPITULATION							
Gouvernements et organisations intergouvernementales			275 908 051,17				
Sources non gouvernementales			56 584 497,31				
Organismes des Nations Unies			3 703 621,08				
Total			336 196 169,56				

a/ Y compris les contributions (1 373 224,96 dollars) aux dépenses budgétaires locales.

Tableau 2

Autres recettes : chiffres pour 1985 et chiffres correspondants de 1984

(En dollars des Etats-Unis)

	1985	1984	Augmentation (Diminution)
RECETTES INSCRITES AU BUDGET ^{a/}			
Contributions du personnel	12 635 503,55	8 506 122,36	4 129 381,19
Montant récupéré sur les activités d'emballage et d'emmagasinage	5 416 108,87	3 990 074,16	1 426 034,71
Remboursement de services fournis à l'Opération Cartes de voeux	555 648,89	228 765,63	326 883,26
Ajustements des sommes à payer (exercice précédent)	273 589,83	1 933 382,19	(1 659 792,36)
Commissions payées par des organisations et remboursement du coût de services fournis	343 161,00	620 988,97	(277 827,97)
Recettes provenant de la vente de films, de livres, de publications, etc.	5 853,62	12 239,06	(6 385,44)
Recettes provenant de la vente de matériel de bureau excédentaire ou vétuste	208 432,29	159 542,77	48 889,52
Remboursement de cotisations versées par le FISE à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	1 138,40	2 114,15	(975,75)
Recettes accessoires	76 484,10	46 413,42	30 070,68
Total partiel	19 515 920,55	15 499 642,71	4 016 277,84
RECETTES RELATIVES AUX OPERATIONS DES PROGRAMMES			
Indemnisation (transport et assurances)	47 009,14	68 422,74	(21 413,60)
Recettes provenant de la vente de matériel excédentaire ou vétuste (programme)	69 027,58	41 486,84	27 540,74
Total partiel	116 036,72	109 909,58	6 127,14
RECETTES RELATIVES AUX OPERATIONS FINANCIERES			
Loyers perçus	16 077,11	60 762,96	(44 685,85)
Intérêts (comptes courants et placements à court terme)	8 169 123,82	11 150 989,93	(2 981 866,11)
Escomptes au comptant	343 234,57	213 670,97	129 563,60
Gains (pertes) au change	(473 550,56)	172 611,35	(646 161,91)
Recettes accessoires	19 203,54	327 222,50	(308 018,96)
Total partiel	8 074 088,48	11 925 257,71	(3 851 169,23)
Total	27 706 045,75	27 534 810,00	171 235,75

^{a/} Les contributions des gouvernements aux dépenses budgétaires locales se sont élevées pour 1985 à 1 373 224,96 dollars et pour 1984 à 1 290 462,50 dollars. Ces contributions des gouvernements à la masse commune des ressources du FISE (tableau 1) sont indiquées séparément dans l'état VI.

Tableau 3

Disponibilités au 31 décembre 1985
(Equivalent en dollars des Etats-Unis)

	Temps restant à courir jusqu'à l'échéance					Total
	Dépôts à vue	2-7 jours	8-30 jours	31-90 jours	Plus de 90 jours	
ENCAISSE ET DISPONIBLE EN BANQUE OU EN TRANSIT						
Monnaies librement utilisables a/	8 075 704,08					8 075 704,08
Monnaies non librement utilisables b/	9 133 936,37					9 133 936,37
Total partiel	17 209 640,45					17 209 640,45
COMPTES A VUE ET DEPOTS A TERME						
Unité monétaire européenne						
Deutsche Mark	2 263 836,33	215 661,30			4 405 286,34	6 884 783,97
Yen japonais	992 724,77	800 000,00	1 200 000,00			2 992 724,77
Franc suisse		2 500 000,00	3 000 000,00			5 500 000,00
Livre sterling	861 244,02			1 483 679,52	741 839,76	861 244,02
Couronne danoise	1 019 287,83					3 244 807,11
Dollar des Etats-Unis	4 499,42					4 499,42
Autres monnaies librement utilisables	3 122 824,57	11 000 000,00	31 000 000,00	7 000 000,00	20 677 979,45	72 800 804,02
Autres monnaies non librement utilisables	658 870,62	241 379,31	137 931,03			1 176 111,99
Total partiel	54 363,64	1 558,31				55 921,95
Total général	8 977 651,20	14 758 598,92	35 337 931,03	8 621 610,55	25 825 105,55	93 520 897,25
	26 187 291,65	14 758 598,92	35 337 931,03	8 621 610,55	25 825 105,55	110 730 537,70
RECAPITULATION						
Monnaies librement utilisables						101 540 679,38
Monnaies non librement utilisables						9 189 858,32
						110 730 537,70

a/ Montant porteur d'intérêts : 5 600 589,68.

b/ Montant porteur d'intérêts : 149 149,66.

Tableau 4

Contributions à la masse commune des ressources et aux fonds supplémentaires à recevoir au 31 décembre 1985 pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs

(En dollars des Etats-Unis)

	Masse commune des ressources			Fonds supplémentaires			Masse commune des ressources et fonds supplémentaires Total général
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total	
Afghanistan	30 000,00		30 000,00				30 000,00
Algérie	142 000,00		142 000,00				142 000,00
Allemagne, République fédérale d'					329 659,00	329 659,00	329 659,00
Angola	5 000,00		5 000,00				5 000,00
Australie				2 413 793,11		2 413 793,11	2 413 793,11
Autriche				142 598,86		142 598,86	142 598,86
Bahreïn	7 500,00		7 500,00				7 500,00
Belgique	313 725,49		313 725,49				313 725,49
Bhoutan	4 170,00		4 170,00				4 170,00
Botswana	2 195,12		2 195,12				2 195,12
Burundi	1 754,39		1 754,39				1 754,39
Canada				2,942 028,98	9 070 928,66	12 012 957,64	12 012 957,64
Colombie	450 000,00		450 000,00				450 000,00
Congo	8 302,87		8 302,87				8 302,87
Costa Rica	607,78		607,78				607,78
Cuba	70 347,20		70 347,20				70 347,20
Danemark				14 001 648,35		14 001 648,35	14 001 648,35
Djibouti	3 000,00		3 000,00				3 000,00
Dominique	1 000,00		1 000,00				1 000,00
El Salvador					20 618,56	20 618,56	20 618,56
Equateur	8 919,61		8 919,61				8 919,61
Etats-Unis d'Amérique	700 000,00		700 000,00	15 496 050,00	1 274 512,44	16 770 562,44	17 470 562,44
Grèce					87 096,77	87 096,77	87 096,77
Guatemala	13 333,33		13 333,33				13 333,33
Guinée	1 000,00		1 000,00				1 000,00
Guyana	3 253,01		3 253,01				3 253,01
Indonésie	300 000,00		300 000,00				300 000,00
Iran (République islamique d')	50 000,00		50 000,00				50 000,00
Italie	7 603 723,27		7 623 723,27	24 710 177,63		24 710 177,63	32 313 900,90
Jamaïque	3 113,55		3 113,55				3 113,55
Japon					1 155 000,00	1 155 000,00	1 155 000,00
Kenya	15 950,92		15 950,92				15 950,92
Liban				287 810,85		287 810,85	287 810,85
Luxembourg	16 666,67		16 666,67				16 666,67
Madagascar	5 608,97		5 608,97				5 608,97
Malaisie	98 147,37		98 147,37				98 147,37
Maldives	3 000,00		3 000,00				3 000,00
Mali	1 000,00		1 000,00				1 000,00
Maroc	200 000,00		200 000,00	287 625,42		287 625,42	487 625,42
Norvège				121 545,56		121 545,56	121 545,56
Oman	50 000,00		50 000,00				50 000,00
Ouganda	3 359,46		3 359,46				3 359,46
Pakistan	46 370,97		46 370,97				46 370,97
Pays-Bas				418 004,29	20 000,00	438 004,29	438 004,29
Pérou	240 000,00		240 000,00				240 000,00
Pologne	61 593,04		61 593,04				61 593,04
Portugal	15 000,00		15 000,00	1 500,00		1 500,00	16 500,00
République démocratique populaire lao	5 000,00		5 000,00				5 000,00
Roumanie	13 043,48		13 043,48				13 043,48
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord				42 692,88		42 692,88	42 692,88
Sénégal	12 000,00		12 000,00				12 000,00
Suède				2 769 967,31		2 769 967,31	2 769 967,31
Suisse				3 360 358,85		3 360 358,85	3 360 358,85
Suriname	2 500,00		2 500,00				2 500,00
Thaïlande	191 516,33		191 516,33				191 516,33
Trinité-et-Tobago					15 524,55	15 524,55	15 524,55

Tableau 4 (suite)

	Masse commune des ressources			Fonds supplémentaires			Masse commune des ressources et fonds supplémentaires Total général
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total	
Viet Nam	10 027,78		10 027,78				10 027,78
Yémen	3 187,78		3 187,78				3 187,78
Yémen démocratique	7 040,00		7 040,00				7 040,00
Zaïre	2 000,00		2 000,00				2 000,00
Total partiel	10 725 958,39		10 725 958,39	66 995 802,09	11 973 339,98	78 969 142,07	89 695 100,46
Programme du golfe Arabe pour les organisations de développement des Nations Unies	20 078 300,00		20 078 300,00	4 109 200,00		4 109 200,00	24 187 500,00
CBE				17 359 933,37		12 359 933,37	12 359 933,37
Fonds de l'OPEP				929 587,46		929 587,46	929 587,46
Total partiel	30 804 258,39		30 804 258,39	84 394 522,92	11 973 339,98	96 367 862,90	127 172 121,29
ORGANISMES DES NATIONS UNIES							
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies					600 000,00	600 000,00	600 000,00
FENU (New York)					5 618 003,25	6 618 003,25	6 618 003,25
PNUD (New York)					351 148 09	351 148 09	351 148 09
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (Genève)					38 000,00	38 000,00	38 000,00
FNUAP (New York)					15 000,97	15 000,97	15 000,97
HCR (Genève)					552 355,52	552 355,52	552 355,52
Total	30 804 258,39		30 804 258,39	84 394 522,92	20 147 847,81	104 542 370,73	135 346 629,12
RECAPITULATION							
Gouvernements et organisations intergouvernementales		115 198 781,31					
Sources non gouvernementales		11 973 339,98					
Organismes des Nations Unies		8 174 507,83					
Total		135 346 629,12					

Tableau 5

Sommes à recevoir, avances et dépôts : chiffres pour 1985 et
chiffres correspondants de 1984

(En dollars des Etats-Unis)

	1985	1984	Augmentation (diminution)
<u>Sommes à recevoir</u>			
De l'ONU et d'institutions spécialisées (pour des fournitures et sommes avancées au titre de bourses et d'autres projets communs d'assistance)	1 790 090,75	908 109,18	881 981,57
D'organisations non gouvernementales (campagnes de collecte de fonds)			
Comités nationaux pour le FISE	668 742,80	2 262 593,60	(1 593 850,80)
Autres organisations	284 332,70	98 332,19	186 000,51
De gouvernements et d'autres sources	743 620,71	418 613,34	325 007,37
De compagnies de transport et d'assurance (indemnisations)	90 102,66	132 176,96	(42 074,30)
Divers	770 207,64	712 802,17	57 405,47
De banques (intérêts échus)	634 912,72	1 399 393,69	(764 480,97)
Fonds d'affectation spéciale (gouvernements, organismes des Nations Unies et autres organisations)	2 497 008,58	3 377 150,22	(880 141,64)
Total, sommes à recevoir	<u>7 479 018,56</u>	<u>9 309 171,35</u>	<u>(1 830 152,79)</u>
<u>Dépôts et paiements anticipés pour services fournis dans certains bureaux</u>	<u>5 560 164,47</u>	<u>4 299 083,01</u>	<u>1 261 081,46</u>

Tableau 5 (suite)

	1985	1984	Augmentation (diminution)
<u>Avances</u>			
Aux fournisseurs (sur le prix des marchandises achetées et les frais de transport)	208 351,89	727 008,79	(518 656,90)
A l'Opération Cartes de vœux			
Dépenses budgétaires pour la campagne en cours	12 601 975,72	10 875 431,16	1 726 544,56
Droits de douane et taxes	<u>117 204,55</u>	<u>290 294,66</u>	<u>(173 090,11)</u>
Total, avances	<u>12 927,532,16</u>	<u>11 892 734,61</u>	<u>1 034 797,55</u>
Total général	<u><u>25 966 715,19</u></u>	<u><u>25 500 988,97</u></u>	<u><u>465 726,22</u></u>

Tableau 6

Stocks : chiffres pour 1985 et chiffres correspondants de 1984

(En dollars des Etats-Unis)

	1985	1984	Augmentation (diminution)
<u>Fournitures pour les programmes du FISE</u>			
<u>Centre d'achat et d'emmagasinage du FISE à Copenhague</u>			
En stock	23 684 699,99	16 670 855,50	7 013 844,49
En transit	2 794 442,85	4 164 497,95	(1 370 055,10)
	<u>26 479 142,84</u>	<u>20 835 353,45</u>	5 643 789,39
<u>Matériel d'emballage</u>	<u>154 226,34</u>	<u>262 144,50</u>	<u>(107 918,16)</u>
Total des stocks au Centre d'achat et d'emmagasinage du FISE et en transit	26 633 369,18	21 097 497,95	5 535 871,23
<u>Stocks détenus ailleurs</u>			
Chez les fournisseurs	43 177,26	40 216,17	2 961,09
	<u>26 676 546,44</u>	<u>21 137 714,12</u>	5 538 832,32
<u>Opération Cartes de voeux</u>			
Matières premières	2 598 140,66	2 269 415,09	328 725,57
Produits en cours de fabrication	1 936 861,07	2 529 533,99	(592 672,92)
Produits finis	8 142 184,33	10 613 493,08	(2 471 308,75)
	<u>12 677 186,06</u>	<u>15 412 442,16</u>	<u>(2 735 256,10)</u>
Total des stocks	<u><u>39 353 732,50</u></u>	<u><u>36 550 156,28</u></u>	<u><u>2 803 576,22</u></u>

Tableau 7

Etat des contributions annoncées ou versées d'avance pour des
exercices ultérieurs au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Contributions annoncées	Contributions versées d'avance	Total
<u>Gouvernements et organisations intergouvernementales</u>			
Allemagne, République fédérale d'	1 600 000,00		1 600 000,00
Canada	6 340 579,71		6 340 579,71
Danemark	2 771 428,57		2 771 428,57
Finlande	330 275,23		330 275,23
France	392 156,86		392 156,86
Italie	2 471 950,00	209 317,58	2 681 267,58
Pays-Bas	178 571,43		178 571,43
Soudan		10 357,14	10 357,14
Suède	15 903 469,61		15 903 469,61
Suisse	2 103 564,59		2 103 564,59
 Total partiel	 <u>32 091 996,00</u>	 <u>219 674,72</u>	 <u>32 311 670,72</u>
<u>Sources non gouvernementales</u>			
Australie		142 443,56	142 443,56
Belgique	200 000,00		200 000,00
Canada	5 445 118,84		5 445 118,84
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		914 826,64	914 826,64
 Total partiel	 <u>5 645 118,84</u>	 <u>1 057 270,20</u>	 <u>6 702 389,04</u>
<u>Organismes des Nations Unies</u>			
FENU	1 333 619,00		1 333 619,00
PNUD	475 000,00		475 000,00
FNUAP	888 750,00		888 750,00
 Total partiel	 <u>2 697 369,00</u>		 <u>2 697 369,00</u>
 Total général	 <u><u>40 434 483,84</u></u>	 <u><u>1 276 944,92</u></u>	 <u><u>41 711 428,76</u></u>

Tableau 8

Sommes à payer et autres engagements non réglés : chiffres
pour 1985 et chiffres correspondants de 1984

(En dollars des Etats-Unis)

	1985	1984	Augmentation (diminution)
<u>Sommes à payer</u>			
A l'ONU et à des institutions spécialisées (principalement, traitements et indemnités connexes)	2 940 169,48	2 019 926,76	920 242,72
Pour l'achat et le transport de fournitures et de matériel	10 001 886,10	15 320 057,29	(5 318 171,19)
Divers	3 738 944,52	5 009 050,41	(1 270 105,89)
<u>Engagements non réglés</u>			
Engagements (dépenses budgétaires) non réglés	11 700 978,44	6 928 553,60	4 772 424,84
Engagements (Opération Cartes de vœux) non réglés	1 933 710,85	767 201,49	1 166 509,36
Provisions pour sommes à payer à des fonctionnaires en vertu du système de péréquation des impôts	<u>500 000,00</u>	<u>750 000,00</u>	<u>(250 000,00)</u>
Total	<u><u>30 815 689,39</u></u>	<u><u>30 794 789,55</u></u>	<u><u>20 899,84</u></u>

Tableau 9

Fonds d'affectation spéciale pour les achats et services remboursables

(Récapitulation des opérations de 1985)

(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Solde au 1er janvier 1985	Fonds		Total disponible	Dépenses	Montants retournés/ virés	Solde au 31 décembre 1985
		Reçus	Versés d'avance/ annoncés				
GOUVERNEMENTS ET ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES							
AGFUND		100 000,00		100 000,00	84 605,31		15 394,69
Allemagne, République fédérale d'	61 483,73	56 200,00		117 683,73	76 932,29		40 751,44
Angola		735 608,82		735 608,82	735 608,82		
Arabie saoudite	3 636,30		5 718,47	9 354,77	9 354,77		
Australie		21 126,75		21 126,75	13 031,95		8 094,80
Bahreïn	7 938,95			7 938,95	5 260,08		2 678,87
Bangladesh	3 177 613,78	1 093 693,04		4 271 306,82	2 287 689,54		1 983 617,28
Belize	1 162,29	30 936,00		32 098,29	28 623,62		3 474,67
Bénin		191 079,67		191 079,67	630,05	30 345,38	160 104,24
Bolivie	1 960,37			1 960,37	304,04		1 656,33
Botswana	24 946,68			24 946,68	0,01		24 946,67
Cameroun	2 858,66			2 858,66	(1 202,25)	2 759,92	1 300,99
Canada	45 693,51	583 222,25		628 915,76	219 746,96		409 168,80
Cap-Vert	4 305,64			4 305,64	34,01		4 271,63
Costa Rica	24 484,36			24 484,36	19 402,29		5 082,07
Côte d'Ivoire	7 377,66	1 266,37	5 642,04	14 286,07	14 286,07		
Danemark	149 973,42	546 420,26		696 393,68	486 125,44		210 268,24
Equateur	1 969,78			1 969,78	1,19		1 968,59
Etats-Unis d'Amérique		1 727 260,33	1 256 093,54	2 983 353,87	2 656 606,74	1 280,27	325 466,86
Fidji	3 070,00			3 070,00	1 938,31	1 131,69	
Finlande		56 224,00		56 224,00	32 043,19		24 180,81
France	152 118,16	178 421,05		330 539,21	131 843,61		198 695,60
Gambie	1 934,84	26 493,59		28 428,43	23 327,28	1 934,84	3 166,31
Ghana	567,93	14 454,80		15 022,73	11 079,43		3 943,30
Guatemala	7 362,11	224 982,00		232 344,11	172 051,21	871,82	59 421,08
Guinée-Bissau	794,78			794,78	510,82		283,96
Guyana	5 524,71			5 524,71	1 815,23		3 709,48
Haïti	3 795,91	51,19		3 847,10			3 847,10
Honduras	38 903,19			38 903,19		7 701,39	31 201,80
Iran (République islamique d')	7 791,55			7 791,55			7 791,55
Iraq	12 845,25			12 845,25	9 949,54	1 089,96	1 805,75
Italie	990 007,33	2 580 000,00		3 570 007,33	530 298,38		3 039 708,95
Jamaïque	11 369,37	7 306,22		18 675,59	5 196,57		13 479,02
Japon	48 106,99	461 910,99		510 017,98	480 910,38		29 107,60
Kampuchea	8 118,00			8 118,00	2 962,69		5 155,31
Kenya	389 806,64	243 779,58		633 586,22	196 588,71	1 856,36	435 141,15
Lesotho	5 698,66	197 561,00		203 259,66	11 137,75	3 498,66	188 623,25
Libéria	5 633,29			5 633,29			5 633,29
Madagascar	40 645,00			40 645,00	40 645,00		
Malawi		1 650,00		1 650,00	1 505,28		144,72
Mali		14 042,18		14 042,18			14 042,18
Maroc	140 387,57	1 851 060,33		1 991 447,90	112 818,23		1 878 629,67
Mozambique	50 239,36			50 239,36	12 961,17		37 278,19
Népal	185 163,31	47 862,65		233 025,96	127 716,21	6 402,03	98 907,72

Tableau 9 (suite)

Donateurs	Solde au 1er janvier 1985	Fonds		Total disponible	Dépenses	Montants retournés/ virés	Solde au 31 décembre 1985
		Reçus	Versés d'avance/ annoncés				
Nigéria	6 572 141,31	5 470 484,47		12 042 625,78	6 422 157,22		5 620 468,56
Norvège	88 394,52	53 000,67		141 395,19	100 713,90		40 681,29
Oman	29 317,34	23 240,00	155,74	52 713,08	52 713,08		
Ouganda	2 917,26			2 917,26	(472,84)	923,44	2 466,66
Pakistan	4 490 642,58	679 078,36		5 169 720,94	2 273 905,96	648,74	2 895 166,24
Papouasie- Nouvelle-Guinée	6 987,86	34 303,92		41 291,78	448,42		40 843,36
Paraguay	361,60			361,60			361,60
Pays-Bas	115 290,79	7 397,00	37 145,21	159 833,00	152 436,00		7 397,00
Pérou		358 540,42		358 540,42	123 198,32		235 342,10
Phillipines	72 631,39	87,85		72 719,24	57 281,57		15 437,67
Pologne	208 996,93			208 996,93	137 357,41		71 639,52
Portugal		4 569,50		4 569,50	2 832,46		1 737,04
République centrafricaine	4 579,24	74 822,00		79 401,24	68 771,32		10 629,92
République de Corée	137,77	120,71	94,19	352,67	352,67		
République-Unie de Tanzanie	1 362 551,42	1 209 873,56		2 572 424,98	1 024 759,41	12 608,84	1 535 056,73
Seychelles	2 060,00	15 630,00		17 690,00	1 538,62	2 060,00	14 091,38
Somalie	376 850,99	12 000,00		388 850,99	300 132,81	2 519,86	86 198,32
Sri Lanka	21 315,37	52 000,00		73 315,37	41 692,93		31 622,44
Soudan	1 358,29	174 582,00		175 940,29	161 569,63		14 370,66
Suède	340 836,96	98 070,87		438 907,83	312 625,02		126 282,81
Swaziland		11 036,02		11 036,02			11 036,02
Thaïlande	621 745,48	51 833,60		673 579,08	28 673,52	5 613,84	639 291,72
Tunisie	15 450,82			15 450,82	15 434,22		16,60
Turquie	215 370,34	100 556,98		315 927,32	187 077,61		128 849,71
Vanuatu	11 554,53			11 554,53	8 005,04		3 549,49
Yémen	55 873,80	80 130,46		136 004,26	60 993,37	4 817,91	70 192,98
Yémen démocratique	789 000,00			789 000,00	496 573,58		292 426,42
Zaïre	87 312,53			87 312,53	64 278,68		23 033,85
Zambie	162 253,28	185 381,65		347 634,93	303 129,24	7 612,07	36 893,62
	<u>21 281 221,48</u>	<u>19 689 353,11</u>	<u>1 304 849,19</u>	<u>42 275 423,78</u>	<u>20 942 519,09</u>	<u>95 677,02</u>	<u>21 237 227,67</u>
ORGANISMES DES NATIONS UNIES							
Aide des Nations Unies à la reconstruction et au développement							
du Liban	19 134,06	560 000,00		579 134,06	451 399,80	7 374,53	120 359,73
Banque mondiale	52 595,76		41 413,38	94 009,14	94 009,14		
Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique		1 976 581,56		1 976 581,56	778 823,89	12 000,00	1 185 757,67

Tableau 9 (suite)

Donateurs	Solde au ler janvier 1985	Fonds		Total disponible	Dépenses	Montants retournés/ virés	Solde au 31 décembre 1985
		Reçus	Versés d'avance/ annoncés				
CEAO		14 872,84		14 872,84	13 932,75		940,09
FAO, Rome	275,86			275,86			275,86
FENU, New York	159 868,52			159 868,52	59 632,19		100 236,33
FNUAP, New York	1 235 494,79	541 102,91	1 102 279,09	2 878 876,79	2 324 190,47		554 686,32
HCR, Genève	65 044,88	44 871,80		109 916,68	60 759,20	7 418,93	41 738,55
OMS, Genève	27 662,27	130 075,06		157 737,33	152 569,44	503,19	4 664,70
Programme alimentaire mondial		2 892 302,87		2 892 302,87	2 576 126,51		316 176,36
PNUD, New York	120 064,28	240 575,45		360 639,73	237 387,02	2 329,13	120 923,58
	1 680 140,42	6 400 382,49	1 143 692,47	9 224 215,38	6 748 830,41	29 625,78	2 445 759,19
DIVERS	482 235,10	1 406 005,21	23 574,72	1 911 815,03	654 995,40	77 450,22	1 179 369,41
Total général	23 443 597,00	27 495 740,81	2 472 116,38	53 411 454,19	28 346 344,90	202 753,02	24 862 356,27

Tableau 10

Immobilisations au 31 décembre 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	Prix d'achat	Amortissement total	Solde
<u>Immeubles de bureaux du FISE</u>			
Dar-es-Salaam (République-Unie de Tanzanie)	181 038,70	144 830,96	36 207,74
Harare (Zimbabwe)	394 847,05	71 790,38	323 056,67
New Delhi (Inde)	1 812 847,63	454 200,00	1 358 647,63
Niamey (Niger)	247 397,31	40 000,00	207 397,31
Port-au-Prince (Haïti)	176 969,66	-	176 969,66
Sana'a (Yémen)	268 276,56	157 417,55	110 859,01
Santiago (Chili)	32 142,85	32 142,85	-
Total partiel	<u>3 113 519,76</u>	<u>900 381,74</u>	<u>2 213 138,02</u>
<u>Logements destinés au personnel du FISE</u>			
Lagos (Nigéria)	65 205,61	1 773,85	63 431,76
Harare (Zimbabwe) (5 logements)	212 106,46	101 292,80	110 813,66
Kampala (Ouganda)	250 000,00	33 695,61	216 304,39
Djakarta (Indonésie) (2 logements)	226 407,23	106 678,67	119 728,56
Juba (Soudan)	21 617,96	21 471,02	146,94
Brasilia (Brésil)	146 476,57	58 165,61	88 310,96
Total partiel	<u>921 813,83</u>	<u>323 077,56</u>	<u>598 736,27</u>
<u>Matériel informatique</u>	<u>1 029 945,80</u>	<u>1 013 521,12</u>	<u>16 424,68</u>
<u>Opération Cartes de voeux</u>			
Matériel	264 741,16	-	264 741,16
Machines de bureau	67 350,20	-	67 350,20
	<u>332 091,36</u>	<u>-</u>	<u>332 091,36</u>
Total	<u><u>5 397 370,75</u></u>	<u><u>2 236 980,42</u></u>	<u><u>3 160 390,33</u></u>

VI. RECAPITULATION DE PRINCIPES COMPTABLES IMPORTANTS

Comptes

1. Les comptes sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, sous réserve des ajustements requis par la nature des activités du FISE.
2. L'exercice financier correspond à l'année civile. Des procédures systématiques de clôture des comptes en fin d'exercice sont appliquées.
3. A moins que les dispositions relatives aux comptes spéciaux ne s'y opposent, les recettes et les dépenses, l'actif et le passif sont comptabilisés sur la base de l'exercice, ce qui consiste à arrêter, en fin d'exercice, les sommes à recevoir ou à payer aux fins de la clôture des comptes.
4. L'unité de compte est le dollar des Etats-Unis. Lorsque des montants sont libellés en d'autres monnaies, ils sont convertis en dollars des Etats-Unis sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU. Toute différence due aux variations du taux de change entre le moment où une opération est passée en écriture et où elle devient effective est comptabilisée comme gain ou perte au change.
5. Périodiquement, les éléments de l'actif et du passif libellés en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis sont évalués à des fins comptables au taux de change en vigueur pour les opérations de l'ONU. Toute différence due aux fluctuations de ces taux est comptabilisée séparément comme gain ou perte dans l'état des recettes et des dépenses.
6. Dans le rapport financier et les comptes sont indiqués les recettes et les dépenses, l'actif et le passif du FISE, y compris ceux de l'Opération Cartes de vœux. Les principes selon lesquels les éléments sont regroupés correspondent aux politiques comptables exposées dans la présente annexe.
7. Les recettes nettes de l'Opération Cartes de vœux, à la fin de la campagne de vente le 30 avril de chaque année, sont comptabilisées dans les comptes financiers du FISE. Les dépenses engagées et les fonds reçus pendant la campagne en cours sont portés à l'actif et au passif du FISE, respectivement sous les rubriques "Avances" et "Recettes comptabilisées d'avance". Avant la récapitulation, les prévisions de vente, établies sur la base des articles livrés aux dépositaires, et les dépenses, les sommes à recevoir et les comptes des stocks correspondants sont ajustés de manière à tenir compte de la valeur des articles dont les dépositaires n'ont pas encore déclaré la vente.

Recettes et dépenses

8. Les recettes comprennent la masse commune des ressources plus les fonds supplémentaires. La masse commune des ressources comprend les contributions volontaires annuelles des gouvernements, les recettes nettes de l'Opération Cartes de vœux, les fonds recueillis à des fins générales auprès du public et d'autres recettes accessoires. Les fonds supplémentaires sont les contributions volontaires versées au FISE à des fins déterminées par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies et destinées à des programmes du FISE "notés" par le Conseil d'administration ou à des secours d'urgence, qui deviennent alors partie intégrante

des engagements du FISE. Si les donateurs fixent certaines conditions à l'utilisation de leurs contributions, des comptes distincts sont ouverts pour faciliter la comptabilisation et la gestion financière.

9. Les recettes sont comptabilisées sur la base des fonds reçus ou des contributions annoncées pour l'exercice en cours. Les contributions à des fins déterminées qui sont annoncées par les donateurs et reçues pour des exercices ultérieurs sont comptabilisées sous la rubrique "Contributions annoncées et comptabilisées d'avance" (état II).

10. Les dons en nature ne sont pas comptabilisés dans les comptes financiers du FISE.

11. Les dépenses sont comptabilisées lorsque des fonds sont décaissés ou lorsque la créance est reconnue par le FISE. A l'exception du matériel et de l'équipement nécessaires à l'Opération Cartes de vœux, les locaux et le matériel de traitement électronique de l'information dont l'amortissement est réparti sur la durée de vie utile et les autres biens non consommables sont imputés sur les comptes budgétaires correspondants de l'exercice où les achats sont effectués.

12. L'état des recettes et des dépenses (état I) ne comprend pas les fonds reçus pour des fonds d'affectation spéciale ni les dépenses imputées sur ces fonds, qui apparaissent au tableau 3. Les fonds dont les opérations ne nécessitent pas l'approbation d'engagements par le Conseil d'administration sont considérés comme fonds d'affectation spéciale.

Actif et passif

13. Tous les fonds reçus sont déposés dans des comptes bancaires ouverts au nom du FISE, y compris les fonds versés au FISE au titre d'arrangements comme des fonds d'affectation spéciale et comptabilisés comme liquidités.

14. Les contributions annoncées mais non versées sont comptabilisées comme sommes à recevoir (voir par. 9).

15. Les bâtiments achetés pour abriter les bureaux du FISE et pour loger le personnel, le matériel de traitement électronique de l'information, ainsi que les machines servant à la production des cartes de vœux, sont considérés comme des immobilisations. Ils sont évalués au prix coûtant, déduction faite de l'amortissement ou de la dépréciation, conformément aux principes suivants :

a) Les bâtiments abritant les bureaux sont amortis en imputant chaque année sur le budget des montants équivalents à leur loyer annuel, tandis que les bâtiments servant à loger le personnel sont amortis par les loyers versés par leurs occupants;

b) L'amortissement des machines servant à la production des cartes de vœux est étalé sur la durée d'utilisation prévue.

c) Les coûts du matériel de traitement électronique de l'information sont amortis en imputant chaque année sur le budget les montants y afférents, et ce pendant 5 ans à compter de la date d'acquisition.

16. Les fournitures destinées aux programmes et entreposées au Centre d'achat et d'emmagasinage du FISE sont comptabilisées au coût moyen. Les marchandises en transit au Centre sont évaluées au coût effectif. Les frais de transport des

fournitures jusqu'à l'entrepôt du Centre sont considérés comme partie intégrante du coût des fournitures. Le montant total représente la valeur des stocks du Centre, ajustée pour tenir compte de la somme des différences entre les coûts moyens et effectifs.

17. Le stock de matières premières de l'Opération Cartes de vœux est évalué au coût effectif. Les produits en cours de fabrication et les produits finis sont évalués à leur coût standard. Le montant total représente la valeur des stocks de l'Opération Cartes de vœux, ajustée pour tenir compte de la somme des différences entre les coûts moyens et effectifs.

18. A la fin de l'exercice, les produits expédiés aux dépositaires pour la campagne en cours sont considérés comme faisant partie des stocks et leur valeur est ajustée à leur coût effectif.

19. Les engagements contractuels, correspondant à des fournitures et du matériel commandés qui n'ont pas encore été livrés et dont le coût a été imputé sur les engagements non réglés au titre des programmes, sont indiqués pour mémoire dans les comptes financiers du FISE, à moins qu'il n'en soit convenu autrement avec les donateurs de fonds supplémentaires. En fin d'exercice, le montant total du passif exigible est indiqué dans les notes relatives aux états financiers. Il en est de même des engagements contractuels correspondant à la livraison de matières premières pour l'Opération Cartes de vœux et de matériel de traitement électronique de l'information.

20. Il n'est pas prévu de fonds pour couvrir les prestations à verser au personnel, au titre du rapatriement, etc., dans les années à venir, ou au titre des éventualités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, car des fonds sont prévus à cette fin dans le budget.

21. Une réserve pour assurance de 200 000 dollars a été constituée en novembre 1950 pour couvrir les pertes de fournitures et de matériel destinés aux programmes du FISE non couvertes par une assurance commerciale. Lorsque des prélèvements sont effectués, cette réserve doit être reconstituée par virement de fonds prélevés sur les recettes pour la maintenir à son montant autorisé.

ANNEXES A LA PREMIERE PARTIE

Annexe I

Renseignements statistiques et autres

La présente annexe comprend des tableaux qui donnent des renseignements statistiques et autres sur les activités du FISE; ces renseignements ne font pas partie des états financiers et sont communiqués pour information.

Tableaux

A. Etat récapitulatif des fonds provenant des organismes des Nations Unies

1. Etat récapitulatif, au 31 décembre 1985, des fonds provenant des organismes des Nations Unies et utilisés pour financer des engagements du Conseil d'administration

B. Dépenses du FISE

2. Ventilation, par programme, des dépenses au titre de la coopération pour les exercices 1985 et 1984
3. Tableau récapitulatif des dépenses de 1985 (par région et par type de programme)

C. Engagements du FISE

4. Tableau récapitulatif des engagements approuvés par le Conseil d'administration à sa session de 1985, par région et par principaux domaines de coopération
5. Engagements ayant pris effet en 1985 entre les sessions du Conseil d'administration (engagements correspondant à des contributions à des fins spéciales reçues ou annoncées en 1985 et à des ajustements et virements)
6. Etat récapitulatif des engagements approuvés en 1985 (par région et par type de programme)

A. ETAT RECAPITULATIF DES FONDS PROVENANT DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

Tableau 1

Etat récapitulatif, au 31 décembre 1985, des fonds provenant des organismes des Nations Unies et utilisés pour financer des engagements du Conseil d'administration

(En dollars des Etats-Unis)

	Solde initial	Fonds reçus	Fonds versés d'avance	Total	Dépenses	Montants retournés/virés	Solde
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	355 650,54	-	-	355 650,54	170 934,86	-	184 715,68
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	490 467,19	471 785,43	-	962 252,62	1 133 994,24	-	(171 741,62)
Fonds d'équipement des Nations Unies	273 636,10	2 195 000,00	-	2 468 636,10	3 455 643,45	-	(987 007,35)
Programme des Nations Unies pour le développement	170 749,17	60 918,93	-	231 668,10	205 216,32	-	26 451,78
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	58 753,96	157 568,04	-	216 322,00	236 692,58	-	(20 370,58)
Appels de fonds du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	53 195,43	-	-	53 195,43	35 092,02	-	18 103,41
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la situation d'urgence en Afrique	-	193 000,00	-	193 000,00	35 566,91	-	157 433,09
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Kampuchea	-	-	-	-	406,59	-	(406,59)
Total	1 402 452,39	3 078 272,40	-	4 480 724,79	5 273 546,97	-	(792 822,18)

B. DEPENSES DU FISE

Tableau 2

Ventilation, par programme, des dépenses au titre de la coopération pour les exercices 1985 et 1984

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1985		1984		Augmentation (diminution)	
	Montant	Pourcentage du total	Montant	Pourcentage du total	Montant	Pourcentage
Santé de l'enfant	82 328	29,6	63 548	26,0	18 780	29,5
Nutrition de l'enfant	16 642	5,9	20 112	8,2	(3 470)	17,3
Approvisionnement en eau/assainissement	58 526	21,0	68 057	27,9	(9 531)	(14,0)
Services sociaux en faveur de l'enfance	14 458	5,2	15 732	6,4	(1 274)	(8,1)
Enseignement scolaire	20 887	7,5	19 862	8,1	1 025	5,2
Enseignement extra-scolaire	11 497	4,1	10 645	4,4	852	8,0
Secours d'urgence	35 441	12,7	15 795	6,5	19 646	124,3
Divers a/	38 798	14,0	30 598	12,5	8 200	26,8
Assistance aux programmes, total partiel	278 577	100,0	244 349	100,0	34 228	14,0
Services d'appui aux programmes	66 354		59 514		6 840	11,5
Total de l'assistance	344 931		303 863		41 068	13,5

a/ Cette assistance ne peut être ventilée entre les catégories ci-dessus.

Tableau 3

Tableau récapitulatif des dépenses de 1985 (par région et par type de programme)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord)	Amériques	Asie orientale et Pakistan	Asie centrale du Sud	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Assistance inter-régionale	Total	Pourcentage
Santé de l'enfant	25 833	5 973	16 733	10 547	8 446	14 796	82 328	30
Nutrition de l'enfant	3 021	1 028	4 465	2 406	126	5 596	16 642	6
Approvisionnement en eau/assainissement	19 683	2 981	15 370	13 028	7 271	193	58 526	21
Services sociaux en faveur de l'enfance	1 863	2 123	4 355	4 696	1 255	166	14 458	5
Enseignement scolaire	3 740	919	12 011	2 028	2 114	75	20 887	7
Enseignement extra-scolaire	3 877	2 174	2 667	1 893	808	78	11 497	4
Secours d'urgence	27 442	565	481	14	2 927	4 012	35 441	13
Divers a/	9 655	3 648	7 747	8 275	3 092	6 381	38 798	14
Assistance aux programmes, total partiel	95 114	19 411	63 829	42 887	26 039	31 297	278 577	100
Services d'appui aux programmes							66 354	
Total de l'assistance							344 931	
Services administratifs							44 876	
Total des dépenses							389 810	

a/ Cette assistance ne peut être ventilée entre les catégories ci-dessus.

C. ENGAGEMENTS DU FISE

Tableau 4

Tableau récapitulatif des engagements approuvés par le Conseil d'administration à sa session de 1985

(Par région et par principaux domaines de coopération)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord)	Amériques	Asie orientale et Pakistan	Asie centrale du Sud	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Assistance inter-régionale	Total	Pourcentage
Survie de l'enfant a/	13 510	1 338	11 894	15 777	1 301	18 000	61 820	21
Santé de l'enfant	14 211	1 531	4 467	7 906	1 288	0	29 403	10
Nutrition de l'enfant	990	379	7 635	2 744	55	0	11 803	4
Approvisionnement en eau/assainissement	9 117	126	9 018	26 413	1 263	0	45 937	15
Services sociaux en faveur de l'enfance	1 974	424	523	51 741	0	0	54 662	18
Enseignement scolaire	4 305	555	1 076	18 751	892	0	25 579	9
Enseignement extra-scolaire	4 015	202	492	7 515	203	0	12 427	4
Divers b/	18 251	366	11 323	9 590	573	18 025	58 128	19
Assistance aux programmes, total partiel	66 373	4 921	46 428	140 437	5 575	36 025	299 759	100
Déficit (dépassements)	-	13	-	-	45	-	58	
Fonds de réserve pour les secours d'urgence c/	-	-	-	-	-	3 263	3 263	
Total, assistance	66 373	4 934	46 428	140 437	5 620	39 288	303 080	
Economies (annulations)	(26)	-	-	-	-	-	(26)	
Augmentation nette des engagements au titre des programmes	66 347	4 934	46 428	140 437	5 620	39 288	303 054	
Budget							252 550	
Total des engagements							555 604	

a/ La rubrique "Survie de l'enfant" couvre la surveillance de la croissance, la réhydratation par voie buccale, l'allaitement maternel, l'immunisation, l'espace des naissances et l'alphabetisation des femmes.

b/ Cette assistance ne peut être ventilée entre les catégories ci-dessus.

c/ Le Fonds de réserve pour les secours d'urgence est automatiquement réalloué, au début de chaque année civile, d'un montant correspondant aux décaissements autorisés par le Directeur général au cours de l'année précédente [B/ICEF/670/Rev.3, par. 190 b)].

Tableau 5

Engagements avant pris effet en 1985 entre les sessions du Conseil d'administration (engagements correspondant à des contributions à des fins spéciales reçues ou annoncées en 1985) ajustements et virements)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord)	Amériques	Asie orientale et Pakistan	Asie centrale du Sud	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Assistance inter-régionale	Total	Pourcentage
Survie de l'enfant	4 408	2 474	499	2 260	6 418	(3 920) a/	12 139	8
Santé de l'enfant	6 943	4 663	2 685	362	341	-	14 994	10
Nutrition de l'enfant	6 706	526	3 845	1 100	300	(494)	11 983	8
Approvisionnement en eau/assainissement	5 923	1 820	7 134	24 391	-	-	39 268	26
Services sociaux en faveur de l'enfance	1 790	3 565	7 684	202	400	-	13 641	9
Enseignement scolaire	394	847	279	715	-	-	2 235	2
Enseignement extra-scolaire	211	758	1 000	170	103	-	1 342	1
Secours d'urgence	38 469	1 247	1 676	-	12 464	(1 960) c/	51 896	35
Divers b/	-	567	-	-	119	694	1 380	1
Total des engagements au titre des programmes	64 844	16 467	23 902	29 200	20 145	(5 680)	148 878	100
Annulation des économies au titre des engagements budgétaires							(8 134)	
Total des engagements							140 744	

a/ Les prélèvements sur le Fonds de réserve pour la réduction de la mortalité infantile en 1985 ont été ventilés par région.

b/ Cette assistance ne peut être ventilée entre les catégories ci-dessus.

c/ Les prélèvements sur le Fonds de réserve pour les secours d'urgence approuvés en 1985 ont été ventilés par région.

Tableau 6

Etat récapitulatif des engagements approuvés en 1985 (par région et par type de programme)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord)	Amériques	Asie orientale et Pakistan	Asie centrale du Sud	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Assistance inter-régionale	Total	Pourcentage
Survie de l'enfant	17 918	3 812	12 393	18 037	7 719	14 080	73 959	16
Santé de l'enfant	21 154	6 194	7 152	8 268	1 629	-	44 397	10
Nutrition de l'enfant	7 696	905	11 480	3 844	355	(494)	23 786	6
Approvisionnement en eau/assainissement	15 040	1 946	16 152	50 804	1 263	-	85 205	19
Services sociaux en faveur de l'enfance	3 764	3 989	8 207	51 943	400	-	68 303	15
Enseignement scolaire	4 699	1 402	1 355	19 466	892	-	27 814	6
Enseignement extra-scolaire	4 226	960	592	7 685	306	-	13 769	3
Secours d'urgence	38 469	1 247	1 676	-	12 464	1 303	55 159	12
Divers a/	18 251	933	11 323	9 590	692	18 719	59 508	13
Assistance aux programmes, total partiel	131 217	21 388	70 330	169 637	25 720	33 608	451 900	100,0
Déficit (dépassements)	-	13	-	-	45	-	58	
Total, assistance aux programmes	131 217	21 401	70 330	169 637	25 765	33 608	451 958	
Economies (annulations)	(26)	-	-	-	-	-	(26)	
Augmentation nette des engagements au titre des programmes	131 191	21 401	70 330	169 637	25 765	33 608 b/	451 932	
Budget							244 416	
Total des engagements							696 348	

a/ Cette assistance ne peut être ventilée entre les catégories ci-dessus.

b/ Le montant de 62,9 millions de dollars indiqué pour les nouveaux engagements dans l'état V au titre de l'assistance générale est ventilé entre les pays bénéficiaires de chaque région.

Annexe II

Définition de certains termes employés dans le rapport

ACHATS REMBOURSABLES

Le FISE aide les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales agissant en faveur de l'enfance en se chargeant, sur demande et contre remboursement, d'effectuer pour eux des achats de biens et de services. Le FISE ajoute au coût de ces biens et services une faible commission pour couvrir le coût des dépenses supplémentaires d'administration et d'établissement des documents nécessaires (voir Fonds d'affectation spéciale).

AFFECTATION

Fait de limiter à certaines fins, conformément à un accord ou à une mesure administrative, l'utilisation d'un compte ou de son équivalent en éléments d'actif.

AMORTISSEMENT

Ajustement apporté aux comptes pour tenir compte de la perte ou de la dépréciation d'un élément d'actif.

ANNONCE DE CONTRIBUTIONS

Engagement écrit pris par un donateur éventuel de faire au FISE une contribution volontaire. Un engagement écrit subordonné à l'obtention de l'approbation des organes législatifs du pays en question est considéré comme une annonce de contributions.

BESOINS DE TRESORERIE

Le FISE a des besoins de trésorerie pour couvrir les déséquilibres temporaires entre les fonds reçus et les dépenses effectuées ainsi que pour absorber les différences entre les prévisions de recettes et de dépenses.

BUDGET

Plan financier d'exécution des activités proposées pour un exercice donné. Le terme "budget" s'emploie tant à propos des dépenses du FISE au titre des services administratifs et de l'appui aux programmes qu'à propos des budgets de fonctionnement de l'Opération Cartes de vœux. Mais en fait le Conseil d'administration n'approuve d'ouvertures de crédits que pour les dépenses du FISE au titre des services administratifs et de l'appui aux programmes.

Prévisions de dépenses

Montant estimatif du coût des activités proposées au titre des services administratifs et de l'appui aux programmes, établi pour présentation au Conseil d'administration du FISE aux fins de l'approbation des ouvertures de crédits correspondantes.

Prévisions de dépenses : montants estimatifs révisés

Montants résultant de l'approbation par le Conseil d'administration d'un projet de "budget additionnel" pour ajuster le budget approuvé précédemment.

Engagements budgétaires

Total des ouvertures de crédits approuvées par le Conseil d'administration pour le budget du FISE au titre des services administratifs et de l'appui aux programmes sur lequel des engagements de dépenses peuvent être imputés à ces fins à concurrence du montant approuvé.

COMPTABILISATION SUR LA BASE DE L'EXERCICE

Fait de rattacher les recettes ou les dépenses à l'exercice comptable qui les a vu naître, quand bien même le paiement ou la recette effectifs auraient lieu au cours d'un autre exercice comptable.

COMPTES VERIFIES

Etats financiers de l'organisation pour un exercice donné ou à une date donnée, vérifiés par les commissaires aux comptes (Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies).

CONTRIBUTIONS A RECEVOIR

Contributions qui ont été annoncées au FISE mais qui ne seront versées que plus tard.

CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Sommes déduites du traitement brut d'un fonctionnaire pour tenir lieu d'impôts sur le revenu.

Les fonds nécessaires au remboursement des impôts payés par les fonctionnaires sont prélevés sur les comptes de contributions du personnel. Le solde net de ce compte est porté, en fin d'exercice financier, au crédit du compte de recettes du FISE.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Contributions au FISE offertes et acceptées sans référence à un barème établi par un organe délibérant des Nations Unies.

DEPENSES

Fait d'effectuer un versement en espèces ou de contracter une obligation afin de donner effet à un engagement approuvé. Dans le cas des engagements au titre de la coopération à des programmes, les dépenses non réglées en espèces, qui sont comptabilisées sur la base des faits générateurs, correspondent à l'apport effectif du FISE durant la période considérée sous forme de fournitures, de matériel, ou de services. Dans le cas des engagements budgétaires, les dépenses correspondent aux dépenses engagées au cours de l'exercice financier.

DEPENSES ENGAGEES

Engagement financier s'inscrivant au passif des ressources de l'exercice en cours.

DEVISES NON LIBREMENT UTILISABLES PAR LE FISE

Devises dont l'utilisation (notamment quant à leur cessibilité et à leur convertibilité) est limitée par les règlements de change ou par la volonté du donateur. En l'absence de limitations de ce genre, les devises sont considérées par le FISE comme étant librement utilisables.

DISPONIBILITES

Montant global de toutes les disponibilités de l'organisation sous forme d'espèces (pièces et billets), de chèques et de soldes en comptes courants, en comptes à vue, en comptes d'épargne et en dépôts porteurs d'intérêts.

Disponible en transit

Fonds en cours de virement d'un compte bancaire du FISE à un autre à un moment donné.

Disponible en banque

Montant total détenu dans des comptes bancaires du FISE et attesté par les livrets de comptes du FISE, pour répondre aux besoins opérationnels.

Disponible dans des comptes porteurs d'intérêts

Fonds disponibles à court terme en sus des fonds nécessaires aux besoins immédiats, placés dans des comptes de dépôt à terme porteurs d'intérêts dont ils peuvent être retirés selon les besoins.

Encaisse (également dénommé "petite caisse")

Sommes détenues en espèces par les fonctionnaires autorisés pour leur permettre d'effectuer de petits paiements pour le compte de l'organisation.

ENGAGEMENTS AU TITRE DE LA COOPERATION A DES PROGRAMMES

Total des ouvertures de crédits approuvées par le Conseil d'administration pour financer la coopération du FISE à des programmes de pays ou à des projets régionaux pour des périodes allant de un à cinq ans.

Engagements pris à la session du Conseil

Engagements au titre des programmes et du budget recommandés par le Directeur général, présentés au Conseil à ses sessions annuelles pour approbation.

Engagements pris entre les sessions du Conseil

Engagements au titre des programmes portant sur des projets "notés" aux sessions annuelles du Conseil et prenant effet par la suite au reçu de fonds ou d'annonces fermes de contributions à des fins spéciales affectés expressément

auxdits projets "notés". Ce terme s'applique également aux engagements au titre des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources, qui ont été approuvés au moyen d'un vote par correspondance.

Engagements : économies et déficits

Les engagements au titre de la coopération à des programmes sont exprimés dans l'unité de compte qui est le dollar des Etats-Unis. Les montants de ces engagements sont fondés sur les coûts estimatifs des services, des fournitures et des prévisions de dépenses locales. Les dépenses effectivement engagées diffèrent habituellement de ce montant estimatif, faisant apparaître des économies ou des déficits qui sont signalés chaque année au Conseil à qui il est demandé d'autoriser des "réductions d'engagements non réglés (économies) ou de nouveaux engagements destinés à financer les dépassements de crédits correspondant aux programmes approuvés".

Engagements : soldes inutilisés

Les engagements au titre des programmes n'ont pas de date annuelle d'expiration et peuvent porter sur toute la durée des plans d'opérations. Au moment où une nouvelle recommandation est établie pour être soumise au Conseil, les soldes inutilisés d'engagements antérieurs peuvent être déduits du montant des engagements demandés dans la nouvelle recommandation ou encore être reprogrammés. Dans certains cas, le solde inutilisé peut être annulé si, pour certaines raisons, le programme ne peut pas se poursuivre.

EXERCICE FINANCIER

Période de fonctionnement de l'organisation correspondant à l'année civile et sur laquelle portent les états financiers.

FONDS D'AFFECTION SPECIALE

Fonds acceptés par le FISE principalement pour couvrir le coût des achats remboursables de fournitures et de services effectués par le FISE pour le compte de tiers. Entrent aussi dans cette catégorie les fonds offerts par des donateurs au titre du programme de formation des jeunes administrateurs. Ces fonds ne sont pas inclus dans les recettes du FISE. Aux fins de la comptabilité et de l'établissement des rapports, ces fonds sont comptabilisés à part et distingués des fonds qui font partie des recettes et qui servent à faire face aux engagements approuvés par le Conseil.

FONDS EN MEMOIRE DE MAURICE PATE (en l'honneur du premier Directeur général du FISE)

Fonds créé par le Conseil d'administration en 1966 pour renforcer les moyens régionaux de formation dans des domaines intéressant l'enfance. Au crédit initial constitué par le montant du prix Nobel de la paix sont venus s'ajouter des dons effectués à des fins spéciales ainsi que les intérêts accumulés. Les fonds disponibles ont été affectés avec l'approbation du Conseil à divers projets dans divers pays.

MATERIEL NON CONSOMPTIBLE

Matériel dont la durée de vie utile est supérieure à celle d'un exercice comptable et dont il est tenu inventaire.

MONNAIE LOCALE

Monnaie du pays ou de la région, dans laquelle sont tenus les comptes financiers locaux relatifs à une activité donnée et/ou dans laquelle s'effectuent les opérations financières locales.

PROJETS "NOTES"

Les recommandations concernant les programmes dépassent souvent le montant de l'assistance qui peut être financée au moyen de la masse commune des ressources. Ces dépassements sont présentés au Conseil d'administration en tant que "décisions de noter" pouvant être financées à l'aide de contributions supplémentaires faites par des donateurs "à des fins spéciales". La réception d'une contribution supplémentaire au titre d'un projet "noté" se traduit par un engagement correspondant (généralement entre les sessions du Conseil).

RECETTES

Fonds reçus ou annonces fermes de contributions faites au cours d'un exercice et venant s'ajouter aux ressources dont dispose le FISE pour faire face aux engagements approuvés.

Les recettes du FISE sont comptabilisées sur la base des fonds reçus ou des contributions annoncées pour l'exercice en cours. Les fonds qui les composent sont classés sous deux rubriques : masse commune des ressources et fonds supplémentaires.

Recettes comptabilisées d'avance

Fonds reçus ou contributions annoncées et enregistrées comme à recevoir au titre d'exercices financiers à venir et qui pour cette raison ne sont pas portés au crédit du compte de recettes de l'exercice sur lequel porte le rapport.

Recettes : masse commune des ressources

Recettes non affectées à des fins spéciales. Y sont comprises les recettes provenant des contributions volontaires annuelles des gouvernements, les recettes nettes de l'Opération Cartes de vœux, le produit des collectes de fonds organisées auprès du public et certaines recettes générales (ou diverses).

Recettes générales

Egalement désignées sous le nom de recettes diverses pour la masse commune des ressources.

Recettes autres que le montant des contributions volontaires et les recettes nettes de l'Opération Cartes de vœux

Sont compris dans ce chiffre certains éléments non monétaires résultant de la différence arithmétique entre certains soldes de comptes (par exemple, les contributions du personnel).

Recettes : fonds supplémentaires

Recettes affectées à des programmes notés par le Conseil d'administration du FISE et dont la réception se traduit par des engagements du FISE au titre des programmes. Ces recettes se composent de fonds contribués au FISE par les gouvernements, les organisations non gouvernementales ou des organismes des Nations Unies et affectés expressément à des fins déterminées.

REGLEMENT FINANCIER

Le FISE applique le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Le soin d'y apporter des modifications ou d'y opérer des substitutions que nécessiterait la nature de ses activités relève des pouvoirs conférés au Directeur général par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution portant création du FISE, et par le Secrétaire général.

RESERVE POUR ASSURANCE

Une réserve pour assurance de 200 000 dollars a été constituée en novembre 1950 par le Conseil d'administration lorsque le FISE a décidé d'être son propre assureur. Des prélèvements sont effectués sur cette réserve pour remplacer les fournitures perdues. On reconstitue ensuite cette réserve chaque année par virement de fonds prélevés sur les recettes du FISE pour la maintenir à son montant de 200 000 dollars.

RESERVES DE LIQUIDITES

Le besoin de trésorerie est couvert par les réserves de liquidités, constituées par les disponibilités en fin d'exercice, qui se composent des fonds de la masse commune des ressources et de la moitié du solde des fonds supplémentaires.

SOLDE INUTILISE

Part des engagements budgétaires non dépensée en fin d'exercice. Ce solde non dépensé est annulé en fin d'exercice et signalé au Conseil d'administration en fin d'exercice (voir engagements : soldes inutilisés).

DEUXIEME PARTIE
OPERATION CARTES DE VOEUX

AVANT-PROPOS

1. En 1984, 181 artistes originaires de 72 pays ont offert des compositions destinées à illustrer les cartes et calendriers du FISE.
2. Leurs oeuvres, dont certaines sont déjà connues à l'échelon international, d'autres sortant pour la première fois des frontières nationales, ont aidé à faire de l'opération Cartes de voeux une importante source de recettes pour le FISE et ont permis à des millions de particuliers du monde entier d'apporter une contribution directe à cette activité exceptionnelle des Nations Unies.
3. Comme les années précédentes, ce sont essentiellement les comités nationaux pour le FISE et d'autres groupes bénévoles qui se sont chargés de la vente.
4. Au nom du FISE, je tiens à exprimer à nouveau notre profonde reconnaissance aux artistes, au personnel des musées, aux vendeurs, aux agents commerciaux bénévoles et aux membres du grand public qui, par milliers, se sont dévoués pour le succès de cette entreprise.

Le Directeur général du Fonds des
Nations Unies pour l'enfance,

(Signé) James P. GRANT

I. RAPPORT FINANCIER DE LA CAMPAGNE DE 1984

Introduction

1. Afin de renverser la tendance à la baisse, apparue au début des années 80, du volume des ventes et des recettes nettes, le Conseil d'administration a approuvé, à sa session de 1984 tenue à Rome, un programme interrégional de promotion des ventes s'étalant sur trois ans. Ce programme visait à renforcer l'organisation des ventes de l'opération Cartes de vœux sur le terrain là où le potentiel des ventes était encore inexploité, de manière à permettre à l'opération d'atteindre ses futurs objectifs de recettes.
2. Comme la campagne de vente de 1984 était déjà entamée au moment où le Conseil d'administration a approuvé le programme, ce dernier n'a pas influé sur les ventes ou les recettes en 1984. Cependant, on a, dans le cas de plusieurs marchés importants, créé au cours de l'exercice de nouvelles structures de vente et de commercialisation et élaboré des plans d'action spécifiques (voir E/ICEF/1985/AB/L.6).
3. Les dépenses engagées pour l'exécution du programme sont prises en charge par l'opération Cartes de vœux et ces investissements supplémentaires se traduisent par une augmentation des dépenses de commercialisation et de vente pour 1984. On présentera au Conseil d'administration, à sa session de 1986, une analyse spéciale du programme interrégional de promotion des ventes ainsi que les résultats provisoires de la campagne de 1985 et des projections.

Récapitulation des résultats de la campagne de 1984

Résultats globaux

4. Bien que les recettes provenant des ventes aient atteint un niveau record, le bénéfice net que l'opération Cartes de vœux a rapporté au FISE en 1984 (10,1 millions de dollars) a été inférieur de 4,7 millions de dollars à celui de 1983. Les principales raisons de cette diminution ont été : a) la baisse du bénéfice net d'exploitation due à une hausse des coûts de production et des dépenses de commercialisation et de vente (le bénéfice net d'exploitation a baissé de 1,7 million de dollars); et b) les pertes au change causées par une réévaluation des éléments de l'actif et du passif et par d'autres ajustements (tout ceci échappant au contrôle de l'opération Cartes de vœux) qui ont encore réduit de 3 millions de dollars le bénéfice net de l'opération.

Ventes

5. En 1984, on a vendu au total 111,2 millions de cartes, soit 1,4 million de moins qu'en 1983. Dans toutes les régions, sauf l'Amérique du Nord, on a vendu plus de cartes qu'en 1983, les accroissements étant les suivants : Europe : 2,7 millions; Amérique centrale et Amérique du Sud : 0,3 million; Afrique : 0,2 million; Méditerranée orientale : 0,2 million; Asie : 1 million; Pacifique du Sud-Ouest : 0,1 million.

6. La baisse du nombre de cartes vendues en Amérique du Nord résulte d'une grave erreur faite dans le rapport sur l'état des stocks établi par le Comité national des Etats-Unis, erreur qui a été découverte lors d'un examen des systèmes lancé par l'opération Cartes de vœux. On a vendu environ 5,9 millions de cartes de moins. Cet ajustement n'a influé que sur le nombre de cartes vendues. Les recettes de 1984 n'ont pas été affectées.

7. On trouvera dans l'annexe une analyse comparative détaillée pays par pays des ventes de cartes de vœux en 1984 et en 1983.

Recettes brutes provenant des ventes

8. Les recettes brutes provenant des ventes ont été de 48,5 millions de dollars, soit 0,4 million de plus qu'en 1983. Cette augmentation résulte de l'accroissement du volume des ventes sur les principaux marchés, sauf l'Amérique du Nord, ainsi que de hausses globales des prix en 1984 (voir l'annexe et la note 3 relative aux états financiers).

Bénéfice net d'exploitation

9. Le bénéfice net d'exploitation a été en 1984 de 15,2 millions de dollars, soit 1,7 million de dollars de moins qu'en 1983. Cette diminution est due essentiellement à une hausse des coûts de production et à des accroissements des dépenses de commercialisation et de vente, accroissements liés au lancement du programme interrégional de promotion des ventes approuvé par le Conseil d'administration en 1984.

Pertes au change

10. Les pertes au change découlant de la réévaluation des éléments de l'actif et du passif causée par l'appréciation du dollar des Etats-Unis se sont élevées à 4,2 millions de dollars en 1984 contre 0,6 million de dollars en 1983. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'effet du dollar sur les recettes et les dépenses.

Bénéfice net

11. Le bénéfice net a été de 10,1 millions de dollars en 1984, soit 4,7 millions de dollars de moins qu'en 1983. Ceci s'explique par une baisse des résultats de l'opération due à une hausse des coûts de production et de commercialisation (1,7 million de dollars) ainsi qu'à des pertes au change et à d'autres ajustements échappant au contrôle de l'opération Cartes de vœux (3 millions de dollars).

Etats financiers de l'exercice terminé le 30 avril 1985

12. Les trois états financiers présentés ci-après s'accompagnent de notes et d'une annexe qui font partie intégrante du rapport financier.

ETAT I

Etat comparatif des recettes et des dépenses de la campagne terminée le 30 avril 1985

(En dollars des Etats-Unis)

Notes	Campagne de 1984		Campagne de 1983		Variation Augmentation/ (Diminution)
	Du 1er mai 1984 au 30 avril 1985	Du 1er mai 1984 au 30 avril 1984	Du 1er mai 1983 au 30 avril 1984		
1 Livraisons	62 824 632,97		64 384 130,53		(1 559 497,56)
2 A déduire : Invendus	14 356 118,55		16 285 604,99		1 929 486,44
3 Recettes brutes provenant des ventes	48 468 514,42		48 098 525,54		369 988,88
4 A déduire : Commissions Droits et taxes	11 600 606,94	12 210 708,82			610 101,88
5	426 489,82	693 889,02	12 904 597,84	35 193 927,70	267 399,20
6 A déduire : Coût des marchandises livrées				9 157 281,60	(1 474 347,16)
7 Bénéfice brut réalisé sur les ventes				26 036 646,10	(226 857,20)
8 A déduire : Autres dépenses Opérations Commercialisation et vente	3 600 902,77		3 255 003,06		
9 Questions artistiques et de composition Administration	6 538 465,29		4 485 925,16		
10 A ajouter : Autres recettes	429 572,13		507 524,94		(2 053 841,22)
	3 750 200,77		4 016 846,58		
	11 490 647,94		13 771 346,36		(2 280 698,42)
	3 670 717,87		3 097 088,41		573 629,46
11 Bénéfice net d'exploitation	15 161 365,81		16 868 434,77		(1 707 068,96)

ETAT I (suite)

Notes	Campagne de 1984		Campagne de 1983		Variation Augmentation/ (Diminution)
	Du 1er mai 1984 au 30 avril 1985		Du 1er mai 1983 au 30 avril 1984		
A déduire : Pertes au change					
Ajustements correspondant à des exercices antérieurs	4 204 675,58		633 353,78		
Effet du changement de système comptable		898 426,25	-		
			1 467 000,00		
		5 103 101,83	2 100 353,78		(3 002 748,05)
BENEFICE NET		10 058 263,98	14 768 080,99		(4 709 817,01)

Le Contrôleur

(Signé) Karin LOKHAUG

Le Directeur général

(Signé) James P. GRANT

ETAT II

Etat comparatif de l'actif et du passif au 30 avril 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Notes</u>	<u>Campagne de 1984</u>	<u>Campagne de 1983</u>	<u>Augmentation/(Diminution)</u>
<u>Actif</u>				
Encaisse		209 156,88	117 100,42	92 056,46
Sommes à recevoir	14	23 156 620,39	24 787 865,35	(1 631 244,96)
Stocks	15	9 208 183,20	9 762 305,34	(554 122,14)
Dépenses payées d'avance		31 688,52	17 370,96	14 317,56
Immobilisations	16	<u>381 239,44</u>	<u>454 961,56</u>	<u>(73 722,12)</u>
		32 986 888,43	35 139 603,63	(2 152 715,20)
<u>Passif</u>				
Sommes à payer	17	1 803 333,58	1 664 849,35	138 484,23
Compte interservices du FISE		<u>21 125 290,77</u>	<u>18 706 673,29</u>	<u>2 418 617,48</u>
Excédent de l'actif sur le passif		<u>10 058 264,08</u>	<u>14 768 080,99</u>	<u>(4 709 816,91)</u>

Le Contrôleur

(Signé) Karin LOKHAUG

Le Directeur général

(Signé) James P. GRANT

ETAT III

Comparaison entre les prévisions du plan de travail pour 1984 et les résultats effectivement obtenus au cours de la campagne terminée le 30 avril 1985

	Résultats obtenus		Prévisions budgétaires (projection faible)	Différence entre les résultats obtenus aux taux de change effectifs et les prévisions budgétaires
	Aux taux de change effectifs	Aux taux de change initialement prévus		
Nombre de cartes de voeux vendues en millions	111,2	111,2	120,0	(8,8)
(En millions de dollars E.-U.)				
Livraisons	62,8	77,7	74,1	(11,3)
A déduire : Invendus	<u>14,4</u>	<u>17,1</u>	<u>14,8</u>	<u>0,4</u>
Produit brut des ventes	48,4	60,6	59,3	(10,9)
A déduire : Commissions	11,6	14,3	14,8	3,2
Droits et taxes	<u>0,4</u>	<u>0,5</u>	<u>1,1</u>	<u>0,7</u>
	36,4	45,8	43,4	3,9
A déduire : Coût des marchandises livrées	<u>10,6</u>	<u>10,5</u>	<u>10,5</u>	<u>0,9</u>
Bénéfice brut sur les ventes	25,8	35,3	32,9	(6,1)
A déduire : Autres dépenses	3,6	4,6	4,1	0,5
Opérations Commercialisation et vente	6,6	7,9	7,9	1,3
Questions artistiques et de composition	0,4	0,4	0,6	0,2
Administration	<u>3,7</u>	<u>3,9</u>	<u>3,7</u>	<u>-</u>
	14,3	16,8	16,3	2,0
	11,5	18,5	16,6	(4,1)
A ajouter : Autres recettes	<u>3,7</u>	<u>4,6</u>	<u>3,2</u>	<u>0,5</u>

ETAT III (suite)

	Résultats obtenus		Aux taux de change initialement prévus	Prévisions budgétaires (projection faible)	Différence entre les résultats obtenus aux taux de change effectifs et les prévisions budgétaires
	Aux taux de change effectifs	Aux taux de change initialement prévus			
Bénéfice net d'exploitation	15,2	23,1		19,8	(4,6)
A déduire : Pertes au change	4,2	4,2		-	(4,2)
Ajustements correspondant à des exercices antérieurs	0,9	5,1	5,1	-	(0,9)
Bénéfice net	<u>10,1</u>	<u>18,0</u>		<u>19,8</u>	<u>(9,7)</u>
Bénéfice net exprimé en pourcentage du produit brut des ventes	21	30		33	

Le Contrôleur

(Signé) Karin LORHAUG

Le Directeur général

(Signé) James P. GRANT

Notes relatives aux états financiers

Etat I (recettes et dépenses)

1. Livraisons. Ceci représente la valeur marchande des produits de l'opération Cartes de voeux (cartes, calendriers, articles de papeterie, matériel éducatif, etc.) expédiés au cours de l'exercice aux comités nationaux, aux bureaux de vente de l'opération et aux bureaux extérieurs ainsi qu'à d'autres dépositaires. La diminution de 1 560 000 dollars (2,4 p. 100) par rapport à 1983 est due à des mesures de contrôle visant à améliorer le rapport entre volume vendu et volume livré.
2. Invendus. Ces chiffres représentent la valeur des produits de l'opération expédiés au cours de l'exercice mais non vendus. On enregistre en 1984 une amélioration de 1 930 000 dollars, soit 11,9 p. 100, par rapport à 1983. De plus, la proportion des invendus par rapport aux livraisons a baissé, passant de 25,3 p. 100 en 1983 à 22,8 p. 100 en 1984. Cette évolution positive est due essentiellement aux mesures prises pour améliorer les techniques de prévision et de commande.
3. Recettes brutes provenant des ventes. Ces chiffres représentent le montant total des ventes de tous les produits 1/ de l'opération vendus au cours de l'exercice. Les recettes brutes provenant des ventes ont augmenté en 1984 de 370 000 dollars par rapport à 1983 malgré une baisse du nombre de cartes vendues (111,2 millions de cartes vendues en 1984 contre 112,6 millions en 1983). L'accroissement des recettes brutes est dû aux augmentations de prix intervenues en 1984 sur divers marchés et à l'augmentation des ventes d'autres produits, notamment des sacs. Si l'on considère les recettes brutes exprimées en pourcentage de la valeur des livraisons, on note en 1984 une amélioration par rapport à 1983 (77,2 p. 100 contre 74,7 p. 100).
4. Commissions. Ceci représente le montant des commissions et des dépenses de vente directe payé aux comités nationaux et à d'autres organisations de vente au cours de l'exercice. En 1984, on enregistre à cet égard une réduction de 610 000 dollars par rapport à 1983. Si l'on considère les commissions exprimées en pourcentage des recettes provenant des ventes, on note en 1984 une amélioration par rapport à 1983 (23,9 p. 100 contre 25,4 p. 100).
5. Droits et taxes. Ces chiffres représentent les droits et taxes perçus dans plusieurs pays sur les produits de l'opération. La réduction enregistrée en 1984 par rapport à 1983 est due à la décision prise par l'un des principaux donateurs d'exempter l'opération de ces droits et taxes. Le FISE poursuit ses efforts pour obtenir des exemptions de droits et taxes sur tous ses marchés. Le pourcentage des droits et taxes par rapport aux recettes provenant des ventes a baissé passant de 1,4 p. 100 en 1983 à 0,9 p. 100 en 1984.

1/ Ces recettes se décomposent comme suit (en milliers de dollars des Etats-Unis) : cartes : 39 184; calendriers : 3 010; articles de papeterie : 1 769; matériel éducatif : 1 653; autres produits : 2 853.

6. Coût des marchandises livrées. Ceci représente le coût de production des marchandises livrées au cours de l'exercice et comprend les frais de production directs (matières premières et main-d'oeuvre, etc) et les frais indirects (fournitures et services pour la production, transport, stockage, etc.). L'augmentation de 1 475 000 dollars (16,1 p. 100) par rapport à 1983 est due à des hausses importantes du coût des matières premières (19 p. 100) et des coûts salariaux (12 p. 100).
7. Bénéfice brut réalisé sur les ventes. Ceci représente le bénéfice réalisé sur les ventes après déduction des coûts de production. La réduction de 227 000 dollars en 1984 par rapport à 1983 est due essentiellement à une hausse des coûts de production.
8. Opérations. L'augmentation de 346 000 dollars (10,6 p. 100) des dépenses relatives aux opérations est due aux frais de premier établissement de deux nouveaux centres de production (Brésil et Canada) établis en 1984 et à l'effet en 1984 des augmentations des salaires horaires intervenues en 1983.
9. Commercialisation et ventes. Les principales raisons de l'augmentation de 2 052 000 dollars par rapport à 1983 sont les suivantes : a) le lancement et l'application du programme interrégional de promotion des ventes (320 000 dollars); b) le recrutement du personnel d'appui correspondant (440 000 dollars); c) l'augmentation du coût des brochures (415 000 dollars) et des matériaux publicitaires (572 000 dollars) qui doivent être utilisés dans le cadre des nouveaux efforts de commercialisation prévus dans le programme interrégional de promotion des ventes; d) la dissociation du Service de composition de la Section des questions artistiques (120 000 dollars); e) le coût des rénovations de bureaux à la Section de la commercialisation.
10. Autres recettes. Il s'agit des recettes provenant des programmes spéciaux de l'opération, notamment les ventes de timbres et de monnaies (1 713 000 dollars), les donations suscitées par les brochures de l'opération (457 000 dollars), les recettes provenant des contributions du personnel (883 000 dollars), les remises consenties par les fournisseurs (81 000 dollars) et d'autres recettes (536 000 dollars).
11. Bénéfice net d'exploitation. Ceci représente les recettes nettes générées par l'opération qui ne sont pas affectées par les pertes au change et par d'autres ajustements financiers qui ne concernent pas les opérations. On enregistre en 1984 une diminution de 1,7 million de dollars par rapport à 1983 essentiellement en raison d'une hausse des coûts de production et de commercialisation en 1984. Le bénéfice net d'exploitation représente en 1984 31,2 p. 100 des recettes provenant des ventes contre 35,1 p. 100 en 1983.
12. Pertes au change. La perte au change de 4 205 000 dollars en 1984 représente la perte affectant les éléments de l'actif et du passif libellés dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis quand on fait la conversion au taux de change en vigueur au 30 avril 1985 pour les opérations de l'ONU conformément au Règlement financier de l'ONU. Cette dépense échappe au contrôle de l'opération. On trouvera dans l'état III des détails sur l'effet des pertes au change.

13. Ajustements correspondant à des exercices antérieurs. L'opération a pour principe de passer par pertes et profits les éléments de stock produits au cours d'une année donnée qui ne sont pas reportés sur la campagne suivante. En 1984, l'opération a passé par pertes et profits des éléments de stock ayant une valeur de 889 000 dollars, éléments essentiellement produits en 1983 ou les années précédentes qu'il aurait fallu faire passer par pertes et profits à cette époque.

Etat II (actif et passif)

14. Sommes à recevoir. Ceci comprend, outre les redevances et diverses sommes à recevoir, les montants que les comités nationaux et d'autres dépositaires doivent pour les ventes de 1984. Le montant dû par les comités nationaux au 30 avril 1985 était de 22 072 000 dollars contre 23 877 000 dollars au 30 avril 1984. Les accords passés avec la plupart des comités nationaux prévoient le versement des soldes non réglés avant le 31 août de chaque exercice. Le solde non réglé au 30 avril 1985 était à un niveau normal. Au 31 octobre 1985, il était de 9,9 millions de dollars.

15. Stocks. Les matières premières, les articles en cours de fabrication, les produits en transit et les produits finis sont indiqués au coût standard tandis que le stock des dépositaires est indiqué au prix de vente. Le stock à la fin de l'exercice comprend les cartes fabriquées au cours de l'exercice pour la campagne de 1985.

1984 1983

(Dollars des Etats-Unis)

Valeur des :

Matières premières	2 728 464	2 371 826
Articles en cours de fabrication, produits finis et produits en transit	4 925 069	5 607 990
Stock des dépositaires	1 554 650	1 782 489
	<u>9 208 183</u>	<u>9 752 305</u>

16. Immobilisations. On trouvera ci-après un tableau récapitulatif des immobilisations à la fin de l'exercice 1984 (30 avril 1985) et à la fin de l'exercice 1983 (30 avril 1984).

	<u>1984</u>	<u>1983</u>
	(Dollars des Etats-Unis)	
Matériel de production	427 659	427 659
Installation téléphonique	<u>88 397</u>	<u>88 397</u>
Total partiel	516 056	516 056
Amortissement cumulé	134 816	61 094
Valeur comptable au 30 avril 1985	<u><u>381 240</u></u>	<u><u>454 962</u></u>

Les immobilisations sont indiquées au prix coûtant déduction faite de l'amortissement cumulé que l'on calcule par la méthode de l'amortissement linéaire étalé sur la période utile prévue.

17. Sommes à payer. Ceci représente les montants dus par l'opération au 30 avril 1985 mais non encore payés à cette date. Sur ces montants, 748 000 dollars étaient dus aux fournisseurs extérieurs (824 000 dollars au 30 avril 1984) et le reste correspondait aux traitements à payer et aux dépenses à engager pour les bureaux de l'opération à Genève, Copenhague et New York.

Etat III (plan de travail pour 1984 et résultats effectivement obtenus au cours de la campagne)

18. Dans cet état, on compare les résultats effectivement obtenus par l'opération aux taux de change effectifs avec a) les résultats effectivement obtenus aux taux de change initialement prévus et b) les prévisions budgétaires. La principale raison des différences entre les première et troisième colonnes est que les prévisions budgétaires sont fondées sur les taux de change en vigueur au moment de leur établissement, dans le cas présent octobre 1983, tandis que les résultats effectivement obtenus sont indiqués aux taux de change effectifs. La deuxième colonne fait ressortir l'effet sur les recettes et les dépenses de l'opération en 1984 de l'écart entre les taux de change effectifs et les taux initialement prévus, qui a ramené le bénéfice net de 18 à 10,1 millions de dollars.

TABLEAU

RECETTES BRUTES PROVENANT DES VENTES DE TOUS LES PRODUITS EN 1984, NOMBRE DE CARTES VENDUES ET CHIFFRES COMPARATIFS POUR 1983 (PAR REGIONS ET PRINCIPAUX PAYS DE VENTE)

	Campagne de 1984					Campagne de 1983							
	Nombre de cartes vendues	Montant total des recettes brutes \$/cartes	Pourcentage des recettes totales	Recettes brutes en pourcentage des ventes totales (\$2 825 000 dollars)	Nombre de cartes vendues par millier d'habitants	Nombre de cartes vendues	Montant total des recettes brutes \$/cartes	Pourcentage des recettes totales	Recettes brutes en pourcentage des ventes totales (\$64 384 000 dollars)	Recettes brutes (pour 1 000 habitants)	Nombre de cartes vendues par millier d'habitants	Pourcentage d'augmentation (diminution) des recettes brutes en 1984 par rapport à 1983	Pourcentage d'augmentation (diminution) du nombre de cartes vendues en 1984 par rapport à 1983
EUROPE													
Allemagne, République fédérale d'	13 195	6 974	14,4	11,1	216	114,16	7 703	16,0	11,9	125,66	207	-9,5	4,1
France	11 958	5 037	10,4	8,0	218	91,67	5 631	11,7	8,8	104,47	213	-10,5	3,9
Suisse	4 279	2 555	5,3	4,1	664	396,62	2 880	6,1	4,5	457,11	659	-11,3	3,1
Pays-Bas	4 007	1 899	3,9	3,0	278	131,00	1 907	4,1	2,9	134,32	257	-0,9	9,6
Espagne	6 422	1 220	2,5	1,9	168	31,91	1 218	2,5	1,9	32,23	163	0,2	4,5
Finlande	2 556	1 351	2,8	2,2	522	276,00	1 387	2,9	2,1	289,05	505	-2,6	5,5
Suède	2 625	1 181	2,4	1,9	141,56	21,99	1 267	2,6	1,9	152,64	349	-6,8	-9,4
Italie	4 003	1 254	2,6	2,0	70	91,95	1 287	2,7	2,0	22,49	66	-2,6	6,7
Belgique	2 036	906	1,9	1,4	207	208,70	1 045	2,2	1,6	105,60	213	-13,3	-3,4
Norvège	1 983	864	1,8	1,4	479	6,46	986	2,0	1,5	240,82	456	-12,4	6,0
Danemark	1 440	240	0,5	0,4	39	169,83	1 035	0,5	0,4	7,46	29	-8,4	39,1
Danemark	2 006	868	1,8	1,4	392	169,83	891	1,9	1,5	174,69	365	-2,6	7,9
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 326	825	1,7	1,3	41	14,63	914	1,9	1,5	25,97	70	-9,7	-6,2
Autriche	1 350	600	1,2	1,0	179	79,45	1 329	1,4	1,0	90,00	177	-11,1	1,6
Bulgarie	1 038	1 939	4,0	3,1	116	216,38	1 025	1,6	1,3	85,75	115	154,1	1,3
Yougoslavie	3 336	677	1,4	1,1	29,29	29,29	3 790	1,1	0,8	24,31	168	23,8	-12,0
Grèce	1 569	456	0,9	0,7	159	46,08	547	0,8	0,6	39,94	118	19,1	39,1
Tchécoslovaquie	623	514	1,1	0,8	33,20	3,09	226	0,5	0,4	0,00	0	127,4	58,5
Turquie	1 118	149	0,3	0,2	23	273,22	1 031	0,3	0,2	0,00	369	6,4	8,4
Luxembourg	206	100	0,2	0,2	563	273,22	255	0,3	0,2	312,54	0	-20,0	-19,2
République démocratique allemande	382	87	0,2	0,1	23	5,22	103	0,2	0,1	0,00	0	-15,5	-0,5
Autres pays	1 451	1 247	2,6	2,0	239	101,55	1 153	2,4	1,8	0,00	0	8,2	7,9
Total partiel Europe	69 909	30 933	63,8	49,2	67 241	31 493	65,5	48,9	48,9	48,9	0	-1,8	4,0
AMERIQUE DU NORD													
Etats-Unis d'Amérique	12 656	6 137	12,7	9,8	53	25,93	7 080 b/	14,7	11,0	31,25	82	-13,3	-31,8
Canada	6 012	2 554	5,3	4,1	239	101,55	2 511	5,2	3,9	104,21	250	1,7	-0,3
Total partiel Amérique du Nord	18 668	8 691	17,9	13,8	24 587	9 591	19,9	14,9	14,9	14,9	0	-9,4	-24,1

b/ Comprend les recettes provenant de la vente de cartes de vœux, de calendriers, d'articles de papeterie, de matériel éducatif et d'autres produits. Pour la campagne de 1984, ces recettes se décomposent comme suit (en milliers de dollars des Etats-Unis) : cartes : 39 184; calendriers : 3 010; articles de papeterie : 1 769; matériel éducatif : 1 653; autres produits : 2 853.

c/ Comprend les recettes provenant des contributions au titre des cartes de vœux et des cartes de don (569 000 dollars).

TABLEAU (suite)

	Campagne de 1984						Campagne de 1983					
	Nombre de cartes vendues	Montant total des recettes brutes \$/	Pourcentage des recettes totales	Recettes brutes en pourcentage des ventes totales (62 825 000 dollars)	Nombre de cartes vendues par millier d'habitants)	Recettes brutes (pour 1 000 habitants)	Nombre de cartes vendues	Montant total des recettes brutes \$/	Pourcentage des recettes totales	Recettes brutes en pourcentage des ventes totales (64 384 000 dollars)	Nombre de cartes vendues par millier d'habitants)	Recettes brutes (pour 1 000 habitants)
AMERIQUE CENTRALE ET AMERIQUE DU SUD												
Brsil	6 216	1 025	2,1	1,6	47	7,73	5 943	793	1,6	1,4	6,68	50
Colombie	824	358	0,7	0,6	29	12,69	800	324	0,7	0,5	14,37	35
Prou	479	133	0,3	0,2	24	6,75	373	153	0,3	0,2	0,00	0
Chili	337	103	0,2	0,2	28	8,55	371	126	0,3	0,2	14,14	42
Mexique	331	171	0,4	0,3	4	2,18	400	158	0,2	0,2	0,00	0
Argentine	658	213	0,4	0,3	22	7,08	81	66	0,1	0,1	0,00	0
Uruguay	283	69	0,1	0,1	95	23,08	302	66	0,1	0,1	23,60	108
Autres pays	729	466	1,0	0,7			730	714	1,5	1,1	0,00	0
Total partiel Amrique centrale et Amrique du Sud	9 857	2 538	5,2	4,0			9 514	2 415	5,0	3,8		
AFRIQUE												
MEDITERRANEE ORIENTALE	1 868	1 368	2,8	2,2			1 670	957	2,0	1,5		
ASIE	853	1 312	2,7	2,1			667	566	1,2	0,9		
Inde	3 989	921	1,9	1,5	5	1,26	3 486	813	1,7	1,3		
Japon	1 537	994	2,1	1,6	13	8,28	993	625	1,3	0,9		
Autres pays	1 620	604	1,2	1,0			1 575	557	1,2	0,8		
Total partiel Asie	7 146	2 519	5,2	4,0			6 054	1 995	4,2	3,0	0,00	0
PACIFIQUE DU SUD-OUEST												
Australie	2 259	946	2,0	1,5	145	60,86	2 215	894	1,8	1,4	61,36	152
Nouvelle-Zelande	620	159	0,3	0,3	188	48,18	595	186	0,4	0,3	58,41	187
Autres pays	20	3	0	0			16	2	0	0		
Total partiel Pacifique du Sud-Ouest	2 899	1 108	2,3	1,8			2 826	1 082	2,2	1,7		
Total	111 200	48 469	100,0	77,1			112 559	48 099	100,0	74,7		

II. RECAPITULATION DE PRINCIPES COMPTABLES IMPORTANTS

1. Les comptes sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, sous réserve des ajustements requis par la nature particulière de l'opération Cartes de vœux, compte tenu de son caractère commercial. Dans les livres du FISE, les comptes de l'actif et du passif de l'opération sont consolidés au moment de la clôture périodique des comptes. A la clôture de l'exercice de l'opération Cartes de vœux (le 30 avril 1985) le montant net de l'actif déduit du passif non réglé a été inscrit au compte interservice comme montant dû au FISE.
2. L'exercice de l'opération va du 1er mai au 30 avril. Des procédures systématiques de clôture des comptes en fin d'exercice sont appliquées pour permettre au FISE d'inclure les comptes de l'opération Cartes de vœux dans ses états financiers.
3. L'unité de compte est le dollar des Etats-Unis. Lorsque des montants sont libellés en d'autres monnaies, ils sont convertis en dollars des Etats-Unis sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU. A des fins de gestion, il n'est tenu compte que des taux de change figurant dans les prévisions initiales (établies en octobre, au même moment que le plan de travail, six mois avant le début de l'exercice). Dans les rapports financiers, cependant, ces chiffres sont ajustés en fonction du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU, afin de déterminer le revenu disponible net. Toute différence due aux variations du taux de change entre le moment où une opération est passée en écriture et celui où elle devient effective est comptabilisée comme gain ou perte au change.
4. Périodiquement, les éléments de l'actif et du passif libellés en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis sont évalués à des fins comptables au taux de change en vigueur pour les opérations de l'ONU. Toute différence due aux fluctuations de ces taux est comptabilisée séparément comme gain ou perte dans l'état des recettes et des dépenses.
5. Le stock de matières premières, d'articles en cours de fabrication, de produits finis et de produits en transit est évalué au coût standard et figure en tant que tel dans l'état de l'actif et du passif. L'opération a pour principe d'inscrire au compte des pertes et profits tous les produits finis invendus de la campagne en cours qui ne sont pas reportés sur la campagne suivante.
6. Les livraisons sont évaluées au prix de vente et le coût des marchandises livrées au coût standard est comptabilisé comme dépenses d'exploitation de l'exercice considéré.
7. Sont comptabilisés comme invendus les articles livrés mais non vendus, pertes comprises.
8. Les recettes brutes de l'opération Cartes de vœux provenant des ventes déclarées par les comités nationaux et les autres points de vente sont comptabilisées en dollars des Etats-Unis au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la fin de la campagne. (Les encaissements effectifs sont comptabilisés en dollars des Etats-Unis au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au moment du recouvrement, généralement à la fin du mois d'août.)

9. Les achats et autres dépenses effectués au titre de l'opération Cartes de voeux sont comptabilisés en dollars des Etats-Unis au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au moment de chaque opération. Les dépenses sont imputées sur les comptes de l'exercice au cours duquel elles sont engagées plutôt que ceux de l'exercice où elles sont effectivement réglées.

10. Les immobilisations (matériel et équipement) d'un montant égal ou supérieur à 100 000 dollars sont ajoutées à la valeur comptable du capital et amorties sur la période utile prévue.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم - استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
